L E L O I S I R

I I

Les réseaux thématiques

Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche
Service Archipel
Avril 1984
version revisée juin 1984

SOMMAIRE

LE LOISIR II, Les réseaux thématiques est le second de deux rapports synthèses sur le loisir de plein air tel qu'il est pratiqué, mais surtout tel qu'il pourrait être développé par une mise en valeur des rives et des plans d'eau de l'Archipel de Montréal. Le premier s'intitule LE LOISIR I, Synthèse des études et propositions d'intervention. LE LOISIR II présente en détail les propositions pour chacun des réseaux thématiques suivants: 1. le réseau des parcs et autres espaces d'intervention; 2. le réseau nautique; 3. le volet utilisation du réseau des habitats fauniques; 4. le réseau des plages et de la baignade en rive; 5. le réseau des itinéraires riverains; 6. le réseau des complexes d'accueil.

La lecture de ce volume permet de visualiser le territoire aménagé selon les propositions d'intervention et de saisir toute l'ampleur et la diversité des aménagements proposés, d'en mesurer les coûts et les impacts bénéfiques pour les résidants de l'Archipel de Montréal.

Tous les collaborateurs qui sont mentionnés dans Le Loisir I ont contribué à la conception des réseaux thématiques. Ceux qui ont élaboré les textes et formulé les propositions qui suivent sont: Marc Bond pour le réseau des parcs, le réseau des plages et le réseau des itinéraires riverains; Jean Hubert, avec la collaboration suivie de Jean Bordeleau a développé le réseau nautique; Guy Lépine a fait de même pour le volet utilisation du réseau des habitats fauniques et Francine Brosseau a créé celui des complexes d'accueil.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1. Origine et raison d'être des réseaux thématiques 1

2. La démarche 1

3. L'utilité future des réseaux thématiques 2

3.1 À l'écoute des besoins 2
3.2 Un outil de concertation 2
3.3 Information et promotion 3
3.4 Un pas vers les programmes de soutien 3

I - LE RÉSEAU DES PARCS ET DES AUTRES ESPACES D'INTERVENTION

1. Une introduction aux réseaux thématiques 5

2. État de la situation 5

3. Proposition d'intervention 6

3.1 Vue d'ensemble du réseau 6
3.1.1 La raison d'être du réseau 6
3.1.2 Principales caractéristiques et composantes du réseau 6
3.1.3 Le réseau par bassins 7
3.1.4 Estimé des coûts généraux d'acquisition 9
3.2 Les priorités d'acquisition à court terme 9

4. Objectifs et rôle du gouvernement 11

II - LE RÉSEAU NAUTIQUE

1. Problématique 15

2. État de la situation 16

2.1 Potentiels 16
2.1.1 Navigabilité des plans d'eau 16
2.1.1.1 Lac des Deux Montagnes 16
2.1.1.2 Lac Saint-Louis 16
2.1.1.3 Rapides de Lachine et bassin de La Prairie 16
2.1.1.4 Fleuve Saint-Laurent 17
2.1.1.5 Rivière des Prairies 17

TABLE DES MATIÈRES

II - LE RÉSEAU NAUTIQUE (suite)

2.1.1.6 Rivière des Mille Îles 17
2.1.1.7 Trafic fluvial 17
2.1.1.8 Impact d'ouvrages éventuels de régulation des eaux 17
2.1.2 Accès aux rives 18
2.1.3 Désenclavement des plans d'eau 18
2.1.3.1 Contexte actuel de la circulation 18
2.1.3.2 Alternative de la rivière des Prairies. 19

2.2 Offre relative au nautisme 20
2.2.1 Établissements nautiques 20
2.2.2 Installations d'amarrage 21
2.2.3 Location d'équipements et écoles de voile 21
2.2.4 Industrie nautique québécoise 21
2.2.5 Traversiers et croisières 22

2.3 Demande relative au nautisme 22
2.3.1 Taux d'utilisation des plans d'eau 22
2.3.2 Impact économique des activités nautiques et influence de l'aménagement d'ouvrages additionnels 23
2.3.3 Postes d'amarrage dans les établissements nautiques 23
2.3.4 Trafic de plaisance 23
2.3.5 Possession d'embarcations 24
2.3.6 Profil socio-économique 24
2.3.7 Projets et demande du milieu concernant l'aménagement à des fins nautiques 24

3. Objectifs d'intervention 25

3.1 Régulation des eaux 25
3.2 Vocation des plans d'eau 26
3.3 Accès public aux rives et amarrage 26
3.4 Circuits et itinéraires 26
3.5 Transit 27
3.6 Qualité du milieu 27

4. Proposition d'intervention 27

4.1 Hypothèse du statu quo 27
4.1.1 Lac des Deux Montagnes 27
4.1.2 Lac Saint-Louis 28
4.1.3 Rapides de Lachine et bassin de La Prairie 29
4.1.4 Fleuve Saint-Laurent 30
4.1.5 Rivière des Prairies 32
4.1.6 Rivière des Mille Îles 32

TABLE DES MATIÈRES

II - LE RÉSEAU NAUTIQUE (suite)

4.2 Hypothèse du désenclavement 33
4.2.1 Conséquences de l'"option rivière des Prairies" sur la navigation de plaisance 33
4.2.2 Concept régional de circuits de navigation intégrés 34

4.3 Estimation générale des coûts 34

4.4 Implantation du réseau 35
4.4.1 Priorités par bassin 35
4.4.2 Projection des coûts à court terme 36

5. Éléments de politique 36

5.1 Rôle des intervenants 36
5.2 Programmes 37

6. Études complémentaires à réaliser 37

III - LE RÉSEAU DES HABITATS FAUNIQUES : VOLET UTILISATION

Introduction 43

1. Problématique 44
1.1 Importance des activités éducatives et récréatives liées à l'utilisation de la faune et de la flore 44
1.2 Principaux problèmes nuisant au développement des activités d'utilisation dans l'Archipel 45

2. État de la situation 46

2.1 L'offre 46
2.1.1 Le potentiel biologique 46
2.1.2 Les activités offertes 48
2.1.3 Localisation des activités 49
2.1.4 Les aménagements offerts 49
2.1.5 Évolution de l'offre 51

2.2 La demande 51
2.2.1 Participation aux activités 51
2.2.2 Caractéristiques des participants 54
2.2.3 Demande générale 55
2.2.4 Demande locale pour six concepts populaires 57
2.2.5 Demande locale pour l'observation et l'interprétation 58
2.2.6 Évolution de la demande 61

2.3 Les intervenants 61

TABLE DES MATIÈRES

III - LE RÉSEAU DES HABITATS FAUNIQUES : VOLET UTILISATION (suite)

3. Proposition d'intervention : le volet utilisation 62
3.1 Concepts d'aménagement proposés 62
3.2 Plan d'utilisation des habitats 64
3.2.1 Estimation des coûts pour la proposition globale 65
3.2.2 Localisation des aménagements prioritaires 65
3.2.3 Estimation des coûts des aménagements prioritaires 67
3.3 Programme de subventions à l'utilisation 69
3.4 Programme de relance des pourvoiries 69
3.5 Objectifs et principes du volet utilisation 71
3.5.1 Objectifs du volet utilisation 71
3.5.2 Principes de gestion du volet utilisation 72

IV - LE RÉSEAU DES PLAGES ET DE LA BAIGNADE EN RIVE

1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE 81

2. État de la situation 81
2.1 La demande 81
2.2 L'offre et les potentiels 83
2.3 Autres dimensions importantes 86
2.4 Bilan de la situation 86
2.5 Les options 87

3. Proposition d'intervention 88
3.1 Le plan d'ensemble du réseau 88
3.1.1 La raison d'être du réseau 89
3.1.2 Principales caractéristiques et composantes du réseau 89
3.1.3 Le réseau par bassin 90
3.1.4 Estimés des coûts généraux 92
3.2 L'implantation du réseau 94
3.2.1 Les priorités d'implantation 94
3.2.2 Plan d'investissement à court terme 94

4. Politique d'intervention 94
4.1 Les objectifs 94
4.2 Les programmes d'intervention 95

TABLE DES MATIÈRES

V - LE RÉSEAU DES ITINÉRAIRES RIVERAINS

1. Problématique générale 99

2. État de la situation 100
2.1 La demande 100
2.2 L'offre et les potentiels 102
2.3 Autres dimensions importantes 105
2.4 Bilan de la situation 106

3. Proposition d'intervention 108
3.1 Vue d'ensemble du réseau 108
3.1.1 Raisons d'être du réseau 108
3.1.2 Principales caractéristiques et composantes du réseau 109
3.1.3 Le réseau par bassin 110
3.1.4 Estimé des coûts généraux 113

3.2 L'implantation du réseau 113
3.2.1 Les priorités par bassin 113
3.2.2 Plan d'investissement à court terme 114

4. Les éléments de politique 114
4.1 Objectifs généraux 114
4.2 Les programmes d'intervention 115

VI - LE RÉSEAU DE COMPLEXES D'ACCUEIL

1. Problématique 119

2. L'offre actuelle 121

3. La demande 122

4. Proposition d'intervention 125
4.1 La raison d'être du réseau 125
4.2 Des équipements privilégiés 125
4.2.1 Les centres de location multifonctionnels 125
4.2.2 Les centres et bases de plein air 126
4.2.3 Haltes et gîtes d'étape 127
4.3 Le plan d'ensemble par bassin 129
4.3.1 Lac des Deux Montagnes 129
4.3.2 Lac Saint-Louis 130
4.3.3 Bassin de La Prairie et Rapides de Lachine..... 130
4.3.4 Fleuve Saint-Laurent 131
4.3.5 Rivière des Prairies 132
4.3.6 Rivière des Mille Îles 132
4.4 Estimés des coûts 133

TABLE DES MATIÈRES

VI - LE RÉSEAU DE COMPLEXES D'ACCUEIL (suite)

5. Propositions globales et priorités 133
- 5.1 Lac des Deux-Montagnes 133
- 5.2 Lac St-Louis 134
- 5.3 Bassin de la Prairie et Rapides de Lachine 134
- 5.4 Fleuve St-Laurent 135
- 5.5 Rivière des Mille-Îles 135
- 5.6 Rivière des Prairies 136

6. Programmes 136

7. Conclusion 137

LISTE DES TABLEAUX

RÉSEAU DES PARCS ET DES AUTRES EXPACES D'INTERVENTION

TABLEAU 1: Proposition d'acquisition des espaces riverains 10

RÉSEAU NAUTIQUE

TABLEAU 1: Réseau nautique - ventilation des coûts par bassin et concept-type d'aménagement 39

RÉSEAU DES HABITATS FAUNIQUES : VOLET UTILISATION

TABLEAU 1: Taux de participation de la population québécoise et montréalaise aux activités d'utilisation de la faune 52

TABLEAU 2: Répartition de six concepts populaires par bassin 59

TABLEAU 3: Localisation de la demande exprimée par des organismes participants à l'observation et à l'interprétation de la nature 60

TABLEAU 4: Estimé des coûts d'aménagement de la proposition globale 66

TABLEAU 5: Estimé des coûts pour les aménagements prioritaires 68

TABLEAU 6: Les aménagements proposés sur les parcs gouvernementaux et les subventions à l'aménagement proposées pour les parcs non-gouvernementaux 70

RÉSEAU DES PLAGES ET DE LA BAIGNADE EN RIVE

TABLEAU 1: Répartition et capacité d'accueil des potentiels de plages par bassin 85

TABLEAU 2: Synthèse de la proposition par bassin 93

RÉSEAU DES ITINÉRAIRES RIVERAINS

TABLEAU 1: Proposition globale et priorités d'intervention 116

RÉSEAU DE COMPLEXES D'ACCUEIL

TABLEAU 1: L'offre actuelle 120

TABLEAU 2: La demande par bassin 124

TABLEAU 3: Équipements proposés par bassin 128

LISTE DES CARTES

Carte du réseau des parcs et des autres espaces d'intervention 13

Carte du réseau nautique 41

Carte du réseau des habitats fauniques : volet utilisation 79

Carte du réseau des plages et de la baignade en rive 97

Carte du réseau des itinéraires riverains 117

Carte du réseau de complexes d'accueil 139

INTRODUCTION

1. ORIGINE ET RAISON D'ÊTRE

Les centaines d'interventions proposées dans le plan de mise en valeur loisir de l'Archipel de Montréal sont regroupées sous six têtes de chapitres que sont les réseaux thématiques. Ces réseaux sont en fait **des familles regroupant des ressources, des pratiques ou des aménagements affinitaires.** Quelques uns sont aussi des réseaux au sens le plus concret du terme: le réseau nautique et le réseau des itinéraires riverains proposent un lien palpable et continu tant sur la rive que sur le plan d'eau lui-même. Quant au réseau des parcs et autres espaces d'intervention, il a l'ambition de la continuité et son objectif théorique est la constitution d'une ceinture verte qui serait sans coupure autour de l'Archipel. Son quasi-jumeau, le réseau faune et flore a aussi cette caractéristique d'omniprésence. En considérant la carte, on verra qu'il y réussit presque! Les deux autres, celui des plages et de la baignade en rive et celui de complexes d'acceuil ont davantage un caractère ponctuel et sont caractérisés par une fréquentation plus intense de certains sites.

En définitive, la structuration de l'intervention en réseaux thématiques est le fruit d'une décantation des besoins, des potentiels et des concepts d'intervention. Son avantage est de simplifier et de **rendre intelligible l'ensemble de la proposition.** Cette organisation des concepts découle des prémisses posées dans Le Loisir I (Service Archipel, MLCP, 1984) et remplit bien son rôle qui est de mettre en évidence les éléments moteurs du projet. La réalité sous-jacente étant d'une complexité inouïe, les réseaux thématiques sont des balises pour éviter de se perdre dans le détail ou encore, de s'apercevoir un jour que le projet effectivement réalisé est tout autre que ce qui était visé au départ.

2. LA DÉMARCHE

Pour en arriver au produit actuel, il a fallu parcourir plusieurs étapes. La première fut une **projection des concepts sur les sites** qui répondaient aux caractéristiques exigées. On fit d'ailleurs la même opération avec les projets et demandes du milieu de manière à identifier les convergences.

À la même époque, **l'orientation générale** de chacun des réseaux fut déterminée. À partir de la connaissance de l'offre actuelle, des besoins et des potentiels, le profil du réseau fut établi avec ses concepts d'intervention et ses objectifs.

L'étape suivante fut celle d'une **intégration par bassin.** L'ensemble des données disponibles y compris la connaissance des potentiels fauniques, produite par le programme des études biologiques, furent considérées. Il s'en dégagea une hypothèse d'intervention pour chacun des six bassins de l'Archipel. Cette hypothèse identifiait des pôles majeurs, des pôles intermédiaires et des pôles

mineurs. Cette première synthèse tenait compte du profil des populations à desservir et de leur pratique prévisible de plein air (tant les communautés riveraines que celles des quartiers centraux), des valeurs intrinsèques des sites, des distances à parcourir, des valeurs et contraintes récréatives des habitats naturels, du caractère du plan d'eau, du style d'urbanisation des divers milieux, etc.

La dernière étape, celle qui a produit chacune des propositions thématiques, vint tout de suite après. Elle consistait à reprendre par réseau chacune des propositions précédemment identifiées et à la situer dans le contexte du développement du réseau. Certaines remises en question furent faites; des conciliations inter-réseaux eurent lieu. Au terme de cette étape, chacun des réseaux a sa personalité, si l'on peut dire, et est harmonisé avec les autres.

Là s'est arrêtée l'étude de faisabilité. Le travail est à poursuivre. Il le sera, par la rédaction du plan d'action dont certains éléments sont déjà suffisamment mûris pour être réalisés maintenant. Au-delà, les gestionnaires des parcs urbains régionaux auront aussi à reprendre et raffiner ces données pour dégager le plan détaillé de chacun des P.U.R.

3. L'UTILITÉ FUTURE DES RÉSEAUX THÉMATIQUES

3.1 À l'écoute des besoins

Par les regroupements d'intérêts qu'ils sont et qu'ils peuvent susciter, les réseaux sont une structure d'écoute des besoins, des tendances. Les changements dans les pratiques, dans les aménagements se feront sentir dans la description même qu'on pourra faire du réseau à mesure qu'il évoluera. Le réseau n'est donc pas seulement un outil d'aménagement ou de gestion de l'offre, c'est aussi un poste d'écoute.

3.2 Un outil de concertation

Pour les amateurs autant que pour les gestionnaires, les réseaux constituent des sous-groupes d'intérêt. D'une part, plusieurs pratiques ou activités différentes se retrouvent dans un réseau. Ainsi, les canoteurs, amateurs de voile et propriétaires d'embarcatations à moteur de toutes catégories se trouvent être des usagers du réseau nautique. Plusieurs arbitrages peuvent être à faire entre les intérêts des divers amateurs de nautisme. D'autre part, il y a aussi des arbitrages sérieux à réaliser entre, par exemple, les chasseurs de canard (réseau faune et flore) et les randonneurs à voile (réseau nautique). Il en va de même pour les autres réseaux; exemple: piétons vs cyclistes (réseau des itinéraires riverains). Ainsi, les réseaux peuvent être un facteur de

clarification des intérêts, d'identification et de résolution de conflits et, finalement de concertation et de collaboration.

3.3 Information et promotion

Parce qu'ils peuvent aider à rendre plus visible l'offre de loisir, les réseaux sont à la fois un outil de promotion et un moyen de faciliter l'accès à tous. Dans le milieu métropolitain, l'information du public est une tâche complexe et difficile. Tous ceux qui sont visés par l'offre, particulièrement les citoyens des quartiers centraux, sont souvent les plus difficiles à rejoindre. La simplification du message que permet l'approche par réseau est un atout supplémentaire.

3.4 Un pas vers les programmes de soutien

La réflexion menée sur les réseaux permet d'entrevoir comment pourront fonctionner les programmes de réalisation et de soutien. Sans nécessairement en déterminer la forme concrète, les réseaux permettent d'identifier les résultats visés, la forme des interventions, les types d'intervenants.

I

LE RÉSEAU DES PARCS ET DES AUTRES ESPACES D'INTERVENTION

1. UNE INTRODUCTION AUX RÉSEAUX THÉMATIQUES

Le réseau des parcs et autres espaces d'intervention nécessite une présentation particulière. D'une part, parce qu'il constitue par lui-même un réseau thématique et d'autre part parce qu'il sert d'assise à l'implantation des autres réseaux thématiques qui sont présentés plus loin. En effet, l'ensemble des sites qui ont servi à désigner un ou plusieurs types d'intervention (concepts-types) composent ce réseau. Et compte tenu que ces propositions d'intervention sont qualifiées par réseaux thématiques, ce même réseau intègre aussi l'ensemble des réseaux faune et flore, des plages et de la baignade en rives, nautique, des itinéraires riverains et des complexes d'accueil. Par exemple, un site qualifié de parc peut se voir attribuer des aménagements relevant d'un ou plusieurs réseaux thématiques, tandis qu'un autre site ne possédant aucune qualification spécifique peut aussi se voir proposer un aménagement. Dans les deux cas, les sites retenus pour fins d'intervention sont compris dans le réseau des parcs et autres sites d'intervention.

Ainsi, le contenu du présent réseau est concrétisé par celui des autres réseaux thématiques et prend forme grâce à l'aggrégation de leurs éléments constitutifs. C'est pourquoi, on retrouvera dans les autres réseaux les composantes reliées aux aménagements, tandis que ce réseau s'attardera au "contenant", c'est-à-dire les espaces à aménager.

Cette approche a d'ailleurs pour avantages de dégager une **vision d'ensemble** du plan de mise en valeur de l'Archipel, et sur un plan technique, de permettre une **évaluation des espaces à acquérir** pour fins d'interventions quand cela est jugé nécessaire.

En somme, le réseau des parcs et autres espaces d'intervention est présenté globalement puisqu'il se limite à donner une vue d'ensemble de la proposition d'intervention à partir de tous les sites retenus. Il faudra donc retenir que les lignes qui suivent font continuellement référence à un contenu plus spécifique, que les autres réseaux sauront présenter. La seule dimension qui fait l'objet d'une certaine mesure est celle de l'acquisition.

2. ÉTAT DE LA SITUATION

Dans le cas de ce réseau comme pour les autres, l'état de la situation a été brossé à partir d'une structure comparée de l'offre et de la demande portant sur les espaces verts situés sur les rives de l'Archipel. A ceci s'est ajoutée l'étude des potentiels. Considérant aussi que la problématique générale du projet loisir d'Archipel englobe l'ensemble des sites d'intervention, il serait inutile ici de redire ce que le rapport principal soulève à ce sujet. Nous référons donc le lecteur au chapitre qui concerne les besoins et les potentiels (Le Loisir I, chapitre II, Service Archipel, MLCP 1984).

3. PROPOSITION D'INTERVENTION

3.1 Une vue d'ensemble du réseau

3.1.1 La raison d'être du réseau

Dans l'ensemble des domaines socio-économiques de la région métropolitaine, il existe des réseaux articulés d'institutions et de services reliés aux multiples aspects de la vie urbaine (transports, éducation, affaires sociales, etc.). Quant au loisir en milieu naturel et à la conservation des habitats naturels, aucun réseau intégré en soi, ou relié aux autres fonctions urbaines, ne vient mettre en valeur le potentiel unique que constituent les espaces verts et bleus de l'Archipel de Montréal.

L'ensemble des parcs riverains existants sont plutôt **isolés et ponctuels** alors que la configuration hydrographique de l'Archipel présente une assise unique pour mettre en place un système hiérarchisé d'espaces publics voués à la récréation et à la préservation des ressources naturelles encore existantes. La création d'une **trame verte autour de l'Archipel**, en plus de relier le réseau intermédiaire des parcs urbains, devient une zone de prolongement qui ouvre un accès continu aux différents plans d'eau. Cette trame verte, côtoyée par une ceinture bleue, apparaît aussi comme un moyen efficace de tirer partie du potentiel aquatique, nautique et bio-physique de cette dernière.

Les populations expriment de plus en plus leurs préoccupations de découverte et de rapprochement des milieux naturels. La reprise d'un contact avec l'eau, via des espaces préservés à cette fin le long des rives, s'avère une solution stratégique. À l'appui, la demande sociale révèle l'intensité des attentes qui dépassent de trois fois l'offre actuelle incluant les projets de parcs riverains prévus ou en voie de réalisation.

Donc, les besoins constatés et les potentiels identifiés, invitent clairement à proposer une synthèse nouvelle orientée vers la récupération maximale des espaces riverains, lesquels serviront à créer un réseau d'espaces publics caractérisés par un continuum d'accès permanent à l'eau.

3.1.2 Principales caractéristiques et composantes du réseau

Au moins quatre niveaux de parcs participent à l'établissement de ce réseau. Situés en rives, depuis le **parc local** de voisinage jusqu'au **parc national** de conservation, en passant par les **parcs métropolitains et régionaux**, ils sont appelés à faire partie d'un système d'espaces fonciers regroupés en sous-ensembles par bassin

et dont le dénominateur commun est l'eau. En plus de former, ensemble, un mégaparc aquatique de l'Archipel, ces bassins mettent en relief l'existence de pôles majeurs d'attractions qu'offrent les différents plans d'eau, y compris les services découlant des autres réseaux thématiques (faune et flore, itinéraires riverains, nautique, plages et complexes d'accueil).

En prenant support sur les principaux espaces publics existants et ceux à préserver, le réseau des parcs sera complété par les parcs locaux ainsi que par la récupération des rives présentant un intérêt pour la création de **parcs linéaires** restreints ou susceptibles de servir à un type d'intervention apte à répondre à des attentes. Ainsi, sur les quelque huit cents (800) kilomètres de rives dans l'Archipel, moins de 20% sont affectés aux loisirs. La proposition viendra au moins doubler la longueur de rives à réserver pour des interventions de protection ou à caractère récréatif. Et cela ne tient pas encore compte d'une utilisation possible des **"bouts de rue"** qui pourraient servir d'entrée à plusieurs types de services et d'activités liés à l'eau.

3.1.3 Le réseau par bassins

Ce système prend donc en considération non pas les espaces récréatifs de façon isolée, ponctuelle, mais cherche plutôt à créer des sous-ensembles cohésifs et continus. Ce réseau, avec des sous-systèmes de parcs, est **planifié à partir des espaces libres** et suggère une répartition équilibrée d'équipements récréatifs sur tout le territoire. C'est encore cette trame verte qui origine de l'intra-urbain pour s'étendre et côtoyer une ceinture bleue vers laquelle on multiplie les accès.

Celui-ci comprendrait aussi bien les parcs et équipements locaux de niveau municipal que les parcs métropolitains. Il s'appuierait aussi sur les parcs nationaux existants: Paul Sauvé et les îles de Boucherville, plus les équipements comme le parc-camping de la Côte Sainte-Catherine et celui de la Pointe des Cascades. À ceci viendrait cependant se greffer une série de nouveaux éléments.

L'île Sainte-Thérèse, les îles de Repentigny de même que celles situées à l'embouchure de la **rivière des Prairies**, pourraient former avec les parcs de la rivière des Prairies et du Boisé de l'Héritage, au bout de l'île, une fenêtre sur **le fleuve** qui rejoindrait en rive-sud l'ensemble des îles de Boucherville et, par le corridor nautique qu'elles déterminent, l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame à l'embouchure de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Un second sous-ensemble pourrait être constitué par la mise en valeur de la **rivière des Mille Îles** comprenant plusieurs sections et l'ensemble des îles, y compris l'île des Moulins.

Le **lac des Deux Montagnes** comprend déjà deux ensembles majeurs, celui du cap Saint-Jacques qui, avec l'Anse-à-l'Orme et à l'intérieur, l'Arboretum Morgan, forme la fenêtre sur l'Outaouais et l'univers laurentien et, en face, celui d'Oka, avec le parc Paul-Sauvé. Dans la partie nord du lac, un ensemble regroupe les potentiels de la baie de Carillon, de l'embouchure des rivières du Nord et Rigaud et par elle, la montagne de Rigaud elle-même; et dans la partie sud, c'est la baie de Vaudreuil (île Avelle, île aux Tourtes, écluses de Sainte-Anne-de-Bellevue, emprises de ports) qui constitue un ensemble potentiel.

Au **lac Saint-Louis**, la Pointe-du-Moulin, le parc historique du ministère des Affaires culturelles, pourrait être doublé d'un parc régional. Avec l'île Dowker au nord et les îles de la Paix, au sud, un arc traverse le lac Saint-Louis. En rive sud, les terres humides du delta de la rivière Châteauguay (ruisseau Saint-Jean, île Saint-Bernard, marécages de Kahnawake) constituent un ensemble linéaire de première importance. Enfin, l'embouchure du fleuve dans le lac Saint-Louis pourrait constituer un dernier ensemble allant du parc de la Pointe-des-Cascades au parc du barrage de Beauharnois en passant par l'ouvrage de contrôle de la Pointe du Buisson (site archéologique). De là, partent les prolongements vers l'amont, via le canal de Soulanges et le canal de Beauharnois.

Enfin, bouclant la boucle de la ceinture bleue, la zone centrale de l'Archipel, à proximité du centre-ville, comprend les **rapides de Lachine et le bassin de La Prairie.** Les premiers constituent sans doute le potentiel et le patrimoine naturel et historique le plus exceptionnel de la région de Montréal, qui pourrait donner lieu à un véritable parc national de conservation inter-rives, reliant le Parc de Ville LaSalle, celui de Côte Sainte-Catherine et le sanctuaire de l'île-aux-Hérons. Par ailleurs, le bassin de La Prairie au complet, avec le Parc de Verdun, l'île des Soeurs, la digue de la Voie maritime au sud, y compris le petit bassin qu'elle isole, pourraient constituer un vaste parc régional de récréation intensive relié par transport en commun aux bassins de population principaux de la rive sud et du centre-sud de Montréal, principalement via le parc des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame (métro).

Pour une vision d'ensemble simplifiée, la répartition des espaces majeurs d'intervention pourrait se faire comme suit. Le parc des îles de Boucherville prolongé vers l'est par l'île Sainte-Thérèse et associé à l'Archipel de la pointe est de l'île de Montréal constituent un ensemble d'espaces publics à regrouper. La reconnaissance d'un corridor nautique de la rive sud pourrait élargir cet ensemble en amont jusqu'aux îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Et la création du parc des Mille Îles permettrait une jonction avec ce premier sous-ensemble pour former deux bras gigantesques enserrant la partie est de l'Archipel. Quant aux bassins situés à l'ouest du territoire, ils offrent la possibilité de fermer la

boucle en s'appuyant sur les parcs Paul-Sauvé, Cap Saint-Jacques, Pointe-des-Cascades, Côte Sainte-Catherine, et l'île des Soeurs.

3.1.4 Estimé des coûts généraux d'acquisition

L'objectif ultime étant de tracer indéfiniment une trame verte autour de l'Archipel, laquelle trame est composée d'espaces sous juridictions publiques et privées, l'implantation du réseau passe d'une part, par la nécessité de préserver et/ou d'acquérir les potentiels de parcs.

Essentiellement, les coûts liés à l'implantation de ce réseau de parcs se situent au niveau d'un plan d'acquisition ou d'aide à l'acquisition des espaces stratégiques. En plus des terrains appelés à remplir une fonction de loisir et de conservation à une échelle plus ou moins grande, il faut inclure l'appropriation ou la récupération des sites insulaires ainsi que des rives, même si certaines ne représentent que des surfaces linéaires restreintes.

Un estimé basé sur une esquisse globale de mise en valeur de tout ce réseau implique une somme de **soixante-huit millions de dollars** en acquisitions.(*) Il faut cependant nuancer cette estimation en précisant que, compte tenu des données disponibles sur les propriétés publiques et privées, cet estimé a été établi en incluant des sites qui sont possiblement de juridiction gouvernementale. Donc certains d'entre eux pourraient éventuellement venir réduire la facture.

3.2 Les priorités d'acquisition à court terme

Dans un premier temps, étant donné que les principaux pôles d'attraction existent déjà, totalement ou en partie, il faut compléter à court terme ces grands ensembles afin de procurer une **base solide à chacun des bassins** et équilibrer la distribution dans tout l'Archipel. Dans un deuxième temps, le corridor vert continu à la fois sur les rives, entre celles-ci et en connection avec la trame intermédiaire des parcs urbains, prendra toute sa signification par le biais de parcs locaux jouant un rôle de relais ou de satellites en étant reliés entre eux et avec les grands parcs nationaux, métropolitains ou régionaux.

L'établissement des priorités pour le réseau des parcs est fonction des priorités des autres réseaux thématiques ainsi que de l'urgence à court terme de combler les vides importants dans certains bassins. À la lumière du premier plan d'ensemble de mise en valeur, il s'avère que **les bassins de la rivière des Mille Îles,**

(*) voir tableau à la page suivante.

du fleuve Saint-Laurent y compris celui de La Prairie, et enfin la rive nord de la rivière des Prairies requièrent des interventions massives à court terme. Évidemment, ces priorités n'excluent pas une amorce d'actions concrètes dans les bassins des Deux Montagnes et du lac Saint-Louis.

Une première étape d'harmonisation des priorités pour chacun des réseaux thématiques fournit un aperçu des besoins d'acquisition à court terme pour réaliser une première phase de mise en valeur du territoire. Ce premier plan d'acquisition à brève échéance est présenté par bassins sur le tableau suivant.

TABLEAU 1 - PROPOSITION D'ACQUISITION DES ESPACES RIVERAINS

(en millions de dollars)

Bassins	Proposition globale	Priorités
Mille Îles	17,3	7,7
Lac Saint-Louis	6,0	5,0
Deux Montagnes	12,6	3,6
Rivière des Prairies	19,7	14,8
Laprairie	10,5	10,0
Fleuve St-Laurent	1,6	0,5
Total	67,7	41,6

Essentiellement, les priorités d'acquisition au montant de quarante millions touchent les grands pôles d'attraction de l'Archipel, c'est-à-dire qu'on y retrouve les interventions stratégiques pour la majorité des réseaux thématiques et qu'ils sont situés de façon à desservir les concentrations de population. Comme dans le cas de la proposition globale, cette facture représente une valeur à acquérir qui devra subir une ventilation en regard des juridictions concernées.

4. OBJECTIFS ET RÔLE DU GOUVERNEMENT

Il reviendra au gouvernement de soumettre aux différents partenaires et intervenants intéressés un **plan d'ensemble** qui proposera une implantation globale du réseau des parcs y compris celle des autres réseaux thématiques. En ce sens, l'initiative gouvernementale doit d'abord comporter un premier coup d'envoi par une **mise en réserve** à même les espaces lui appartenant. En parallèle, il doit générer un effet d'entraînement au moyen de différentes formules de **concertation**, de **coordination** et de **soutien** à frais partagés.

Les objectifs à atteindre se situent donc à deux niveaux. D'abord, il importe de **constituer une banque d'espaces** à partir des sites actuels et ceux à récupérer, afin de préserver le maximum de rives à des fins récréatives et de conservation. Et ensuite, d'instaurer une **politique de développement** qui assurera la vocation de ces espaces par des aménagements appropriés. S'engager le plus tôt possible dans un tel processus est la seule garantie d'éviter les dangers d'une urbanisation excessive et d'assurer une qualité de vie en fonction d'un potentiel unique qu'est l'Archipel.

PROPOSITION D'INTERVENTION

Réseau des parcs
et autres espaces d'intervention

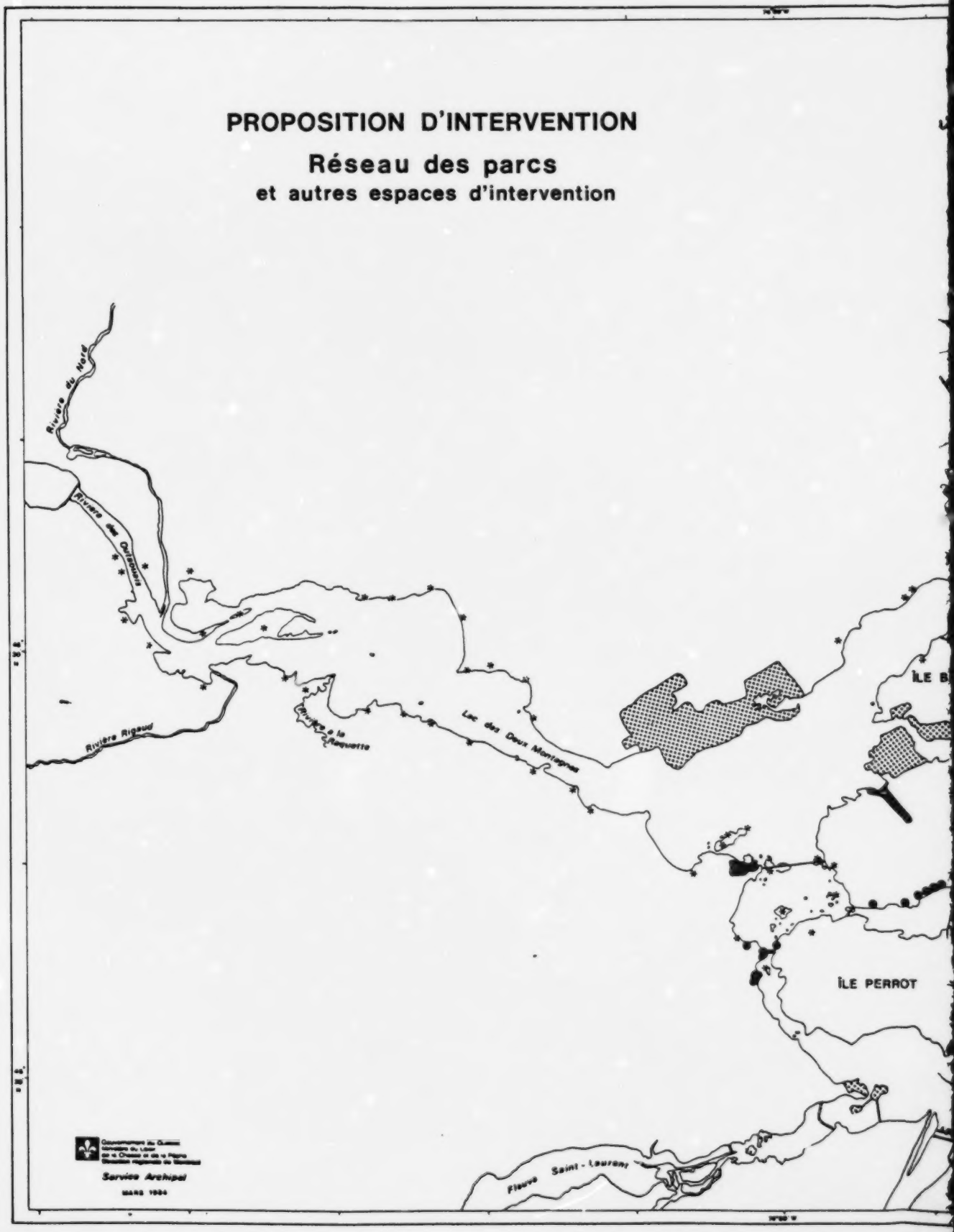

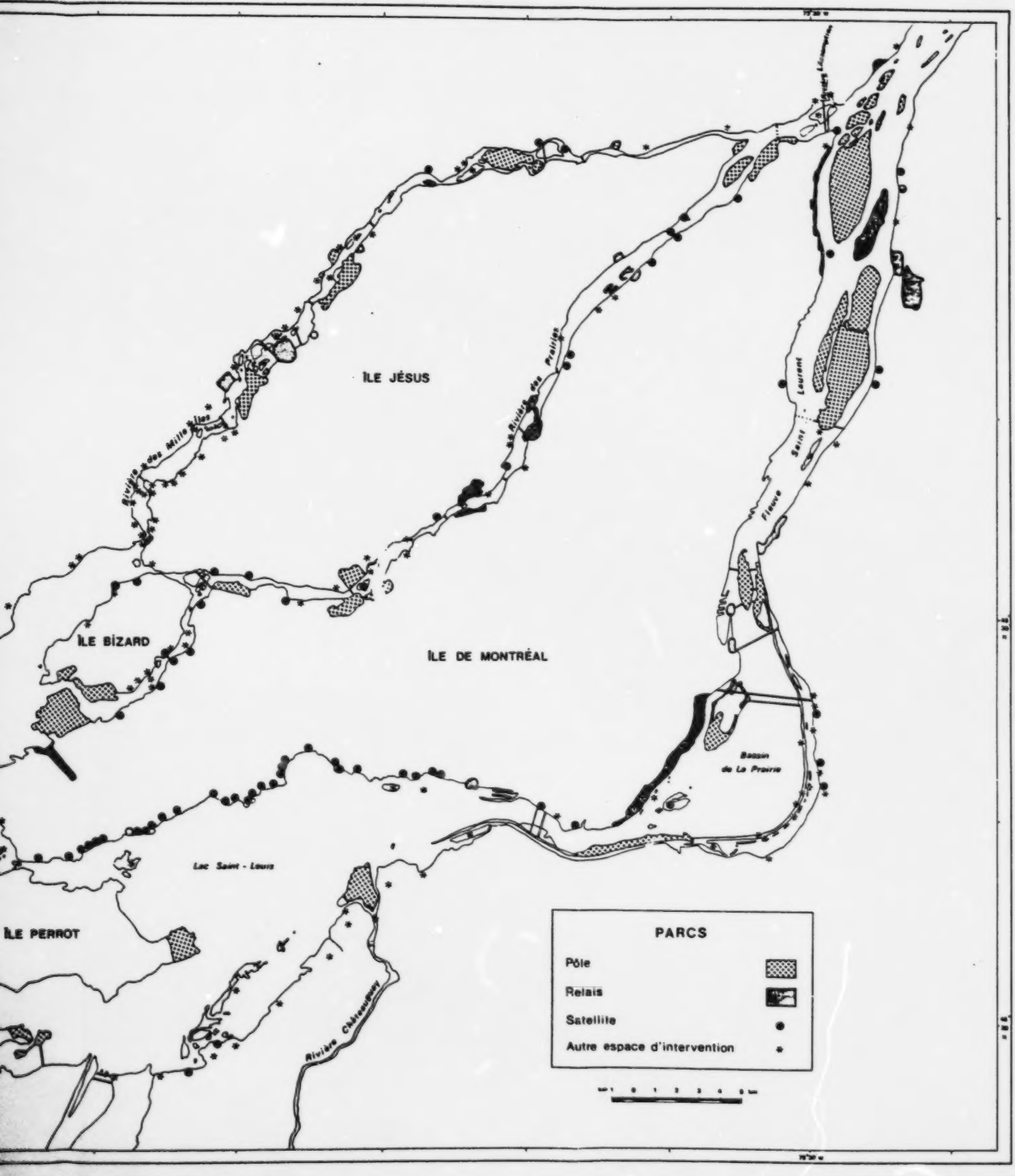
ÎLE JÉSUS
ÎLE BIZARD
ÎLE DE MONTRÉAL
ÎLE PERROT
Rivière des Mille Îles
Rivière des Prairies
Fleuve Saint-Laurent
Bassin de La Prairie
Lac Saint-Louis
Rivière Châteauguay
PARCS
Pôle
Relais
Satellite
Autre espace d'intervention

II

LE RÉSEAU NAUTIQUE

1. PROBLÉMATIQUE

L'Archipel de Montréal possède des plans d'eau qui sont parmi les plus intéressants au Québec pour la pratique des activités nautiques. Ces dernières, tout en constituant une des formes importantes de l'utilisation des rives et des plans d'eau de l'Archipel sont néanmoins insuffisamment développées en regard des potentiels à exploiter, et la demande en équipements et services reliés à ce domaine excède l'offre actuelle.

En effet les diverses activités nautiques sont pratiquées par 23% de la population de la région métropolitaine de Montréal, et elles se classent au cinquième rang parmi douze activités quant au nombre de jours-récréation affectés à leur pratique. Cependant une très forte proportion de ces jours, soit 79%, sont réalisés en dehors de la zone de l'Archipel. De plus la grande majorité des amateurs, autant ceux qui fréquentent les plans d'eau de l'Archipel que ceux qui ne les fréquentent pas, choisiraient de les utiliser ou de les utiliser plus intensément si les aménagements étaient plus nombreux et plus adéquats.

Ce constat nous est fourni par l'étude sur la navigation de plaisance dans l'Archipel de Montréal réalisée en 1982 par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche*. Cette étude dégage les trois problèmes majeurs qui empêchent ou ralentissent le développement maximal des potentiels nautiques. Ce sont :

- la carence en accès publics à l'eau à des fins de nautisme;
- le manque de postes d'amarrage permanents;
- l'enclavement relatif des plans d'eau les uns par rapport aux autres.

Il faut ajouter aussi à ces problèmes celui créé par les périodes d'étiage qui réduisent à un minimum les possibilités de navigation dans certaines zones et celui de la pollution de l'eau qui affecte fortement la qualité de la pratique des activités dans plusieurs zones.

---

* Bordeleau, Boisclair, Cournoyer et Laterrière, La navigation de plaisance dans l'Archipel de Montréal, MLCP, 1982.

2. ÉTAT DE LA SITUATION

2.1 Potentiels

2.1.1 Navigabilité des plans d'eau

2.1.1.1 Lac des Deux Montagnes

Le lac des Deux Montagnes possède une superficie de 154 km^2 dont 118 km^2 sont navigables. La profondeur est en général égale ou supérieure au seuil minimal de la navigabilité (0,9 mètre) et on compte peu de restrictions à la navigation. C'est de fait le plan d'eau le plus important de la région de Montréal; il se prête particulièrement bien aux activités nautiques et il est le préféré des clubs concernés par de telles activités.

2.1.1.2 Lac Saint-Louis

Le lac Saint-Louis offre 106 km^2 de superficie navigable sur un total de 142 km^2. C'est le deuxième plan d'eau en importance pour le nautisme; il convient à tous les types d'embarcations mais il est surtout fréquenté par celles dont le tirant d'eau ne dépasse pas 1,2 mètres à cause de nombreux hauts-fonds; sa profondeur est elle aussi largement égale ou supérieure à 0,9 mètre. Il souffre cependant du désavantage d'être traversé par le chenal de la navigation commerciale du Saint-Laurent, mais son potentiel pour la voile demeure très élevé et les clubs l'utilisent intensivement à cette fin.

2.1.1.3 Rapides de Lachine et bassin de La Prairie

D'une superficie nette de 34 km^2 le grand bassin de La Prairie présente plusieurs contraintes en regard de la navigation : quantité de hauts-fonds, un courant important et des rapides en amont comme en aval qui en limitent l'utilisation aux seules embarcations motorisées à tirant d'eau limité.

Le petit bassin, lui, est sérieusement hypothéqué par son étroitesse, son enclavement dans la Voie Maritime, la proximité de l'autoroute, et surtout par le taux extrêmement élevé de la pollution de ses eaux.

Quant aux Rapides de Lachine, ils se prêtent très bien aux activités en eaux-vives telles le canot-kayak, la descente de plongée ou la descente en pneumatique. Il s'y fait aussi la remontée des rapides sur des embarcations spécialisées.

2.1.1.4 Fleuve Saint-Laurent

La portion du fleuve comprise entre le pont Champlain et Repentigny couvre une distance de 26 km. On y rencontre une vingtaine d'îles et d'îlots. C'est une zone qui présente certaines contraintes pour la navigation de plaisance en raison du courant relativement rapide, à cause des activités de la Voie Maritime, et à cause de celles du port de Montréal. En réalité, les superficies d'évolution sont restreintes pour certaines catégories d'embarcations.

2.1.1.5 Rivière des Prairies

Longue de 50 km et comptant une vingtaine d'îles, la rivière des Prairies serait entièrement navigable sans la présence du barrage d'Hydro-Québec qui empêche le transit par ce cours d'eau.

Les rapides d'amont n'interdisent pas la navigation aux embarcations dont le tirant est inférieur à 0,9 mètre, grâce à un chenal balisé.

2.1.1.6 Rivière des Milles-Îles

C'est un cours d'eau de 60 km parsemé d'environ 100 îles et îlots. Ce bassin enclavé par des rapides entre le lac des Deux Montagnes et Bois-des-Filions peut être parcouru par des embarcations motorisées si leur tirant d'eau est inférieur à 0,9 mètre. Nulle part favorable pour la voile, la rivière des Mille-Îles l'est cependant sur presque tout son cours pour le canot et le canot-camping.

2.1.1.7 Trafic Fluvial

La Voie maritime du Saint-laurent et son réseau d'écluses permet de transiter vers l'Ontario et les États-Unis, et vice-versa, en partageant l'espace avec le trafic commercial lourd.

On peut aussi remonter la rivière des Outaouais via les écluses de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Carillon.

2.1.1.8 Impact d'ouvrages éventuels de régulation des eaux

Les ouvrages de régularisation des eaux suggérés dans le cadre du projet Archipel sont susceptibles de favoriser la navigation. Ils pourraient maintenir un niveau minimal à l'étiage. Il s'ensuivrait aussi une légère augmentation de la superficie navigable.

Cependant, il semble qu'une stabilisation assez importante des niveaux d'étiage pourrait entraîner un impact négatif sur certains habitats fauniques, en particulier sur ceux de la nidification de la sauvagine.Il y a donc lieu de considérer de près les enjeux biologiques de telles interventions.

2.1.2 Accès aux rives

L'accès aux rives constitue la base d'un réseau nautique intégré et un pré-requis au développement optimal des activités nautiques.

Environ 90% des rives utilisées à des fins nautiques relèvent du domaine privé; les usagers en sont donc la plupart du temps les propriétaires riverains qui les occupent. Une faible proportion des possibilités d'accès sont offertes par les dispensateurs de services, tels que les ports de plaisance, les pourvoyeurs, les centres nautiques, etc...

Il existe sur le territoire de l'Archipel, près de quarante-cinq (45) points de mise à l'eau officiels et d'accessibilité publique. Le réseau actuel est complété par les établissements privés qui offrent ce service moyennant un tarif, et par un grand nombre de points non aménagés utilisés spontanément selon les conditions aléatoires du terrain. Parmi les points de mise à l'eau publics plusieurs nécessitent une réfection à court terme.

Par ailleurs, la répartition spatiale des points de mise à l'eau publics d'Archipel n'est pas uniforme; 75% d'entre eux sont en effet situés dans la partie ouest du territoire à l'étude qui inclut notamment les bassins du lac des Deux Montagnes et du lac Saint-Louis. Et malgré qu'en pourcentage ce secteur paraisse assez bien pourvu en infrastructures et en équipements voués au nautisme, le potentiel de ces installations est déjà largement utilisé, en particulier sur la rive de l'île de Montréal en front du lac Saint-Louis.

La partie est de l'Archipel regroupe les bassins de la Prairie, du fleuve Saint-laurent, de la rivière des Prairies et de la rivière des Mille-Îles. Elle est mal desservie en fonction de l'accessibilité publique à l'eau malgré la proximité des populations plus concentrées et des besoins ouvertement exprimés. C'est là qu'on retrouve le plus grand nombre de points d'accès à l'eau primitifs, non aménagés, mais que les nautoniers utilisent tout de même avec les contraintes et les dangers que cela suppose pour accéder aux surfaces navigables.

La multiplication et la répartition équilibrée à l'échelle du territoire des accès aux rives et des points d'accès à l'eau permettraient un développement significatif du nautisme sur une base journalière au profit d'un nombre beaucoup plus considérable d'usagers, et à proximité de leur lieu de résidence.

2.1.3 Désenclavement des plans d'eau

2.1.3.1 Contexte actuel de la circulation

Montréal est située sur le périmètre de deux importants circuits navigables en eaux intérieures. Le "Golden Triangle" permet un

circuit fermé entre Montréal, Ottawa et Kingston (Ont.) par la rivière des Outaouais, le canal Rideau et le fleuve Saint-Laurent.

Le "Big Triangle" relie quant à lui Montréal, Sorel et Troy (É.U.). Dans son tronçon qui passe par le fleuve Saint-Laurent, la navigation de plaisance est assujettie à la priorité de la navigation commerciale et à ses contraintes. Les écluses de la Voie Maritime sont déjà achalandées par le trafic commercial; en moyenne, le temps d'attente pour les plaisanciers est de quatre (4) heures. De plus, seules les embarcations d'un certain tonnage et équipées d'un moteur d'une certaine puissance peuvent y avoir accès.

En plus des inconvénients de circulation relatifs à la position de Montréal comme carrefour de transit inter-provincial et international, le problème reste entier quant à la possibilité d'un circuit régional à travers l'Archipel; il n'existe en effet aucune possibilité que la majorité des embarcations transitent autour de l'Archipel.

2.1.3.2 Alternative de la rivière des Prairies

"Après l'analyse des principaux scénarios destinés à améliorer la circulation des embarcations de plaisance à travers l'Archipel, celui qui favorise l'aménagement d'un passage par la rivière des Prairies paraît être présentement le plus réaliste, certainement le moins dispendieux et probablement le plus efficace. Il décongestionnerait la Voie maritime du Saint-Laurent, permettrait aux visiteurs de mieux transiter et raviverait l'intérêt des résidents en augmentant les itinéraires à travers les îles et en facilitant les croisières vers l'extérieur"*.

Cette solution serait la source du développement d'un nouveau potentiel qui donnerait tout son sens à la notion de nautisme dans l'Archipel. Ce serait ouvrir la voie à un véritable réseau nautique régional qui pourrait rivaliser en termes d'attrait avec les réseaux ontariens et américains.

Le rapport de faisabilité du groupe de travail sur la navigation de plaisance sur la rivière des Prairies recommande l'aménagement d'une écluse au barrage d'Hydro-Québec ainsi que l'amélioration des conditions de navigabilité dans les rapides à franchir**.

---

* Bordeleau, Boisclair, Cournoyer, Laterrière, La navigation de plaisance dans l'Archipel de Montréal, MLCP, 1982.

** Groupe de travail sur la navigation de plaisance sur la rivière des Prairies, Rapport de faisabilité - Phase I, Secrétariat Archipel, Octobre 1983.

L'alternative de la rivière des Prairies permettrait à 99% des bateaux à moteur et à 30% des voiliers d'emprunter cette voie (ceux qui peuvent démâter, en raison du tirant d'air limité des ponts de la rivière). Les autres, qui ne seraient plus qu'une faible proportion du total des embarcations pourraient continuer d'emprunter la Voie Maritime du Saint-Laurent. Cette nouvelle voie s'inscrirait magnifiquement dans un plan global d'aménagement de la rivière avec ses attraits urbains et historiques à Laval et sur l'île de Montréal, ses attraits récréatifs liés aux parcs métropolitains de la Communauté urbaine de Montréal qui sont presque tous situés sur ses rives.

L'aménagement de l'écluse pourrait se faire au coût estimé de 13.5 millions et celui des rapides au coût de 500 000$. Ces coûts sont de beaucoup inférieurs aux autres possibilités qui consisteraient à construire soit des écluses indépendantes dans la Voie Maritime du Saint-Laurent soit à réouvrir le canal de Lachine. De plus, le tirant d'air trop limité du canal de Lachine empêcherait un pourcentage assez important des bateaux d'emprunter cette voie.

2.2 Offre relative au nautisme

2.2.1 Établissements nautiques

Les établissements nautiques sont étiquetés de toutes sortes de façons, au gré souvent d'une terminologie mal comprise. Ils s'identifient parfois à l'infrastructure ou au type d'ouvrage comme "port de plaisance untel" ou "marina unetelle", parfois à l'organisme gestionnaire, comme "club nautique" ou "association" et parfois à la spécificité de l'activité qu'on y privilégie comme "club de voile" ou "école de croisière", etc...

Il existe une soixantaine de ces établissements dans l'Archipel; les deux tiers, soit une quarantaine, sont situés sur le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Louis, et l'autre tiers sur le lac des Deux Montagnes et la rivière des Outaouais. Quelques-uns seulement sont implantés sur la rivière des Prairies et sur la rivière des Mille-Îles.

Environ 90% de ces établissements sont privés, la moitié à but lucratif, l'autre moitié sans but lucratif. Les autres sont de responsabilité municipale.

2.2.2 Installation d'amarrage

La capacité d'accueil instantanée dans les ports de l'Archipel est d'environ 5 000 embarcations, dont 3 600 sont localisées sur le Saint-Laurent et sur le lac Saint-Louis.

La prévision d'accroissement du nombre de postes d'amarrage pour 1984 serait de 500 et se répartirait entre une quinzaine d'établissements. Il s'agit d'une augmentation de l'ordre de 14% sur la capacité de 1981.

Près de 90% des postes d'amarrage sont utilisés d'une année à l'autre par une clientèle saisonnière et le 10% résiduel est accessible aux utilisateurs de courte durée, qu'ils soient de passage par voie d'eau ou qu'ils remorquent leur bateau par voie de terre. La moitié des établissements ne sont accessibles qu'aux locataires saisonniers.

2.2.3 Location d'équipements et écoles de voile

Environ 35% des établissements font la location d'embarcations ou d'équipements nautiques et c'est également dans une proportion de 35% à 40% que certains offrent l'apprentissage de la planche à voile ou du dériveur.

2.2.4 Industrie nautique québécoise

Dans un rapport sur l'état de l'industrie nautique du Québec daté de 1983 le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme fait état de 800 personnes travaillant dans 67 entreprises à la fabrication d'embarcations de plaisance, pour une valeur manufacturière de près de 70 millions de dollars, ce qui représente environ un quart de la production canadienne.

Par ailleurs ce rapport évalue à 8 000 le nombre d'emplois liés au nautisme : vente, distribution, entretien, réparations, services aux plaisanciers.

La caractéristique de l'industrie nautique québécoise est d'être principalement orientée vers la production de petites embarcations à moteur, de petits voiliers, de canots, de chaloupes et de pédalos. Il y a aussi un développement intéressant d'entreprises productrices d'accessoires reliés au nautisme : voiles, vêtements, quais flottants, vestes de sauvetage, etc...

2.2.5 Traversiers et croisières

Actuellement, des bateaux-passeurs font la navette entre les points suivants :

Carillon/Pointe-Fortune
Hudson/Oka
Île Bizard/Laval
Pointe-aux-Trembles/Île Sainte-Thérèse
Varennes/Île Sainte-Thérèse

Des croisières sont aussi offertes à partir du port de Montréal, de l'île Charron et de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Enfin, une entreprise offre la descente des rapides de Lachine en pneumatique, et une autre leur remontée avec des embarcations spécialisées.

2.3 Demande relative au nautisme

2.3.1 Taux d'utilisation selon les plans d'eau

Selon l'étude du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche concernant la demande et datée de 1982*, les activités nautiques sont pratiquées dans la région de Montréal par 400 000 personnes de 15 ans et plus, soit près de 23% de la population totale. Cependant, un peu moins de 100 000 nautoniers ont navigué sur un plan d'eau de l'Archipel.

Tout ça se traduit par 4 500 000 jours-récréatifs, dont 79% ont été effectués en dehors de la zone Archipel.

Au plan du nombre moyen de jours-récréation, les activités nautiques se classent 5ième sur 12 après la marche, la bicyclette, la baignade et l'observation de la nature. Dans le cas où les usagers ont navigué sur un plan d'eau de l'Archipel, le nombre moyen de jours-récréation en chiffres absolus se situe à 12 jours/personne alors qu'il n'est que de 10 jours lorsque l'activité a été pratiquée en dehors du territoire Archipel. La proximité entre le plan d'eau utilisé et le lieu de résidence expliquerait cet écart.

Parmi les types d'embarcations utilisés, les embarcations à moteur le sont par 34% des amateurs, le canot par 23%, les voiliers par 18% et la chaloupe par 11%.

Pris par clubs, associations ou groupements, 80% utilisent de préférence les eaux du territoire d'Archipel parce que, selon les avis émis, les caractéristiques physiques concernant le courant, le vent, la proximité, l'intérêt des parcours, etc... y sont plus favorables. Tous sont cependant unanimes à décrier la malpropreté générale de l'eau et à demander qu'on mette l'accent sur l'assainissement.

---

* Laterrière, Gilles, "Le projet Archipel et la demande pour le nautisme dans la région de Montréal", dans La navigation de plaisance dans l'Archipel de Montréal, MLCP, 1982.

Par ordre d'importance, les plans d'eau les plus fréquentés du territoire sont :

- le lac des Deux Montagnes
- le lac Saint-Louis
- le fleuve Saint-Laurent
- la rivière des Prairies
- la rivière des Mille Îles
- le bassin de La Prairie

2.3.2 Impact économique des activités nautiques et influence de l'aménagement d'ouvrages additionnels

La dépense totale des seuls Montréalais en matière de nautisme en 1981 se chiffrait à 88 millions; 37 millions (42%) sur les plans d'eau d'Archipel et 51 millions (58%) hors de cette zone.

Parmi ceux qui fréquentent les plans d'eau de l'Archipel, 67% affirment qu'ils y pratiqueraient leur activité nautique plus intensément si les aménagements étaient plus nombreux et plus adéquats. Dans le cas de ceux qui ne les fréquentent pas, 73% choisiraient de les utiliser dans cette éventualité.

En conséquence, il semble que des aménagements pertinents feraient tripler le nombre des usagers des plans d'eau d'Archipel, en plus d'intensifier la pratique des activités.

2.3.3 Postes d'amarrage dans les établissements nautiques

En 1981, le nombre d'unités demandées a été de 10 000, soit le double de la capacité d'accueil instantanée qui est de 5 000 postes.

Parmi ces demandes, 33% l'étaient pour une utilisation sur une base saisonnière et 67% pour de la location d'espaces de courte durée.

2.3.4 Trafic de plaisance

On estime à 7 500 les embarcations qui ont utilisé les écluses de l'Archipel en 1980, ce qui constitue une augmentation du trafic de l'ordre de 13% par rapport à 1972.

Pendant la même période, les écluses de la Voie Maritime ont connu une augmentation de 20% du nombre d'embarcations qui y ont transité.

2.3.5 Possession d'embarcations

Environ 94 000 ménages, soit 8% du total de la région de Montréal, possédaient au moins une embarcation en 1981.

De 1971 à 1978 seulement, l'augmentation des propriétaires d'embarcations a été de 41%. Cette augmentation se concentre autour des non-motorisées (canot, plus 164%; voiliers, plus 43%) car il y a eu une diminution des hors-bord (moins 8%).

On évalue à quelques 100 000 embarcations la flotte que possèdent ces 94 000 ménages. C'est-à-dire que plusieurs sont propriétaires de plus d'une embarcation.

De ce total, 43% sont des voiliers et des hors-bord, 57% étant des embarcations plus légères : planches à voile, pédalos, canots, etc...

2.3.6 Profil socio-économique

En 1981, le groupe d'âge qui pratiquait le plus dans les eaux d'Archipel est celui des 25-34 ans (36%), et celui qui pratiquait le plus hors de l'Archipel est celui des 15-24 ans (42%).

Parmi les amateurs d'activités nautiques, 74% ont un revenu personnel inférieur à 30 000$; ils se répartissent comme suit :

33%, 10 000 $ et moins
22%, 10 000 à 20 000 $
19%, 20 000 à 30 000 $

Ces groupes de nautoniers au revenu moyen ou faible ont utilisé les plans d'eau d'Archipel dans une plus forte proportion que ceux des classes à revenu supérieur.

Ces données illustrent que les activités nautiques sont pratiquées par presque toutes les couches de la population.

2.3.7 Projets et demandes du milieu concernant l'aménagement à des fins nautiques

Au printemps de 1983 le groupe d'étude sur le loisir du Service Archipel a procédé à l'inventaire et l'analyse des projets et des demandes proposés par les organismes et les groupes locaux et régionaux*. Les répondants à l'enquête se répartissaient assez

---

* Hubert et Chayer, Projets et demandes, Aménagement récréatif des rives et des plans d'eau, Service Archipel, MLCP, 1983.

également entre représentants des services municipaux de loisir et des associations de plein air, de loisir scientifique et de protection de l'environnement. L'inventaire visait à connaître les initiatives et les attentes des milieux en matière d'aménagement récréatif sur les rives et les plans d'eau de l'Archipel. L'analyse des projets et des demandes s'est faite en catégorisant les données selon une grille de concepts-types d'aménagements récréatifs.

Certains points font relief en ce qui concerne le développement des équipements nautiques. Le concept de "circuit de randonnée nautique" se définit comme un itinéraire nautique supporté par divers aménagements ponctuels et un réseau de location favorisant la pratique de diverses activités nautiques; il se classe au premier rang des demandes dans le cas de quatre bassins sur six, soit ceux des rivières des Mille Îles et des Prairies, du lac des Deux Montagnes et de La Prairie. Il se situe ensuite au deuxième rang pour les bassins du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Louis. Il est à souligner que les projets et les demandes relatives au nautisme proviennent majoritairement des groupes et associations de plein air, plus que des milieux municipaux, et que dans le cas de la rivière des Mille Îles les demandes sont reliées au projet d'aménagement de la rivière pour le canot-camping.

Parmi les concepts-types d'équipements s'intégrant dans le circuit de randonnée nautique, celui du point de mise à l'eau se place au quatrième rang général suivant de près les concepts d'itinéraire riverain et de pêche en rive. Le point de mise à l'eau est surtout en demande dans les trois bassins les plus proches des concentrations urbaines : fleuve Saint-Laurent, rivière des Prairies et rivière des Mille Îles. Enfin le concept de port de plaisance, septième parmi l'ensemble des projets et des demandes, se trouve en plus grand nombre dans les bassins du fleuve Saint-Laurent et de La Prairie regroupés.

3. OBJECTIF D'INTERVENTION

3.1 Régulation des eaux

Dans la mesure où la compatibilité avec la protection des habitats fauniques serait assurée, il serait souhaitable, du strict point de vue nautique, de bénéficier d'éventuels ouvrages de régulation du débit et du niveau des eaux. Dans cette hypothèse, le débit et le niveau souhaités pour optimiser la pratique des activités nautiques serait celui atteint généralement à la fin du mois de juin. Cela aurait comme conséquences favorables d'augmenter la superficie navigable dans certaines zones parfois stratégiques pour la navigation de plaisance et de maintenir la possibilité de passer les rapides actuellement franchissables, et cela jusqu'à l'automne.

3.2 Vocation des plans d'eau

L'usage antérieur des plans d'eau de l'Archipel a déjà consacré une vocation principale à chacun. Il y a lieu de consolider les vocations naturelles des plans d'eau :

- lac des Deux Montagnes et Saint-Louis pour les activités de voile;
- fleuve Saint-laurent, bassin de La Prairie et rivière des Prairies pour les activités motorisées;
- rivière des Mille-Îles pour les activités non motorisées, particulièrement le canotage et le canot-camping.

3.3 Accès public aux rives et amarrage

Il faut privilégier les actions visant à rendre les plans d'eau plus accessibles :

- en répartissant mieux les accès à l'eau sur les rives de l'Archipel, selon les besoins réels des usagers dans chaque zone;
- en augmentant le nombre de postes d'amarrage permanents pour toutes les catégories d'embarcations;
- en faisant la promotion des accès à l'eau et des services offerts aux amateurs de nautisme.

3.4 Circuits et itinéraires

L'intérêt pour l'utilisation récréative des plans d'eau de l'Archipel sera stimulé :

- par la création de circuits nautiques intégrant les attraits naturels, récréatifs et touristiques des milieux riverains et insulaires;
- par le développement des formes de nautisme collectif : traversées inter-rives par bateau-passeur, excursions et croisières locales et régionales.

3.5 Transit

Le nautisme dans l'Archipel de Montréal pourrait prendre un essor considérable s'il y avait désenclavement des plans d'eau par la construction d'une écluse sur la rivière des Prairies et par l'aménagement des rapides de cette rivière.

3.6 Qualité du milieu

Il est important de voir à l'amélioration des conditions environnementales pour la pratique des activités nautiques :

- en participant activement à tout effort consenti dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'eau, de la conservation de portions plus importantes des rives à l'état naturel, de leur nettoyage ou de leur entretien;
- en favorisant la protection future du milieu par des aménagements réfléchis et par la mise en place des services connexes adéquats.

4. PROPOSITION D'INTERVENTION

4.1 Hypothèse du statu quo

L'utilisation actuelle des plans d'eau de l'Archipel à des fins nautiques se fait dans des conditions où les périodes d'étiage réduisent à un minimum les possibilités de navigation dans certaines zones.

De plus, l'enclavement de la rivière des Prairies réduit la possibilité de transit dans l'Archipel pour les usagers de petites embarcations et la complique sérieusement pour les autres.

L'hypothèse d'une mise en valeur des plans d'eau dans l'état du statu quo est vue dans la perspective où aucun ouvrage de régulation ne viendrait supporter un niveau d'eau minimal souhaité en période d'étiage et qu'il n'y aurait pas la construction d'une écluse sur la rivière des Prairies.

4.1.1 Lac des Deux Montagnes

Le bassin du lac des Deux Montagnes présente le meilleur potentiel pour les activités de voile en raison de l'absence de contraintes significatives pour ces activités.

La proposition d'intervention affectant ce bassin vise à favoriser l'implantation d'équipements et de services axés sur une **accessibilité plus grande** en fonction de la voile.

La proposition met en relief l'importance particulière des **deux pôles** qui sont des territoires publics ayant déjà un statut de parc et qui sont les deux principales portes d'accès public du lac des Deux Montagnes. Il s'agit du **parc Paul-Sauvé,** sous la responsabilité du Gouvernement québécois et du **parc du Cap Saint-Jacques** sous la responsabilité de la Communauté urbaine de

Montréal. Ces deux sites doivent répondre adéquatement à la demande populaire pour la pratique des activités de voile. Les deux parcs devraient être dotés chacun d'une station nautique complète offrant les services de mise à l'eau, de stationnement, d'amarrage, de location, d'initiation, de gîte aux amateurs d'embarcations à voile.

D'une manière générale le lac des Deux Montagnes peut être aménagé plus spécialement en fonction de la **voile camping** compte tenu de l'intérêt du potentiel existant.

Dans la proposition d'intervention, la baie de Vaudreuil et la rive sud du lac sont favorisées en raison de leur plus grande accessibilité territoriale par la population de la zone centrale de Montréal. En effet, la ligne de transport en commun du train de banlieue entre le centre-ville de Montréal et Rigaud peut être mise en valeur pour le développement de la récréation nautique sur la rive sud du lac.

Dans l'ensemble le réseau nautique du lac des Deux Montagnes pourrait s'appuyer sur l'implantation des équipements supplémentaires suivants: cinq (5) stations nautiques, deux (2) points de mise à l'eau et onze (11) postes d'amarrage ou d'échouage.

Il est proposé aussi de créer un service de **bateau-passeur** qui offrirait une traversée régulière, en saison de pointe, entre le Cap Saint-Jacques et le parc Paul-Sauvé. De ces deux points, des excursions de découverte et d'observation sur le lac seraient avantageusement offertes au public.

4.1.2 Lac Saint-Louis

Le style de proposition d'intervention affectant le bassin du lac Saint-Louis est similaire à celui du lac des Deux Montagnes, la vocation des deux étant sensiblement comparable. Le nautisme à voile est donc, dans ce cas, largement privilégié par la proposition, quoique les activités d'embarcations motorisées y ont aussi une valeur importante, surtout en relation avec l'intérêt faunique du bassin. Le lac Saint-Louis bénéficie en comparaison avec son voisin, de la proximité de fortes zones de population urbaine sur une proportion importante de ses rives.

L'intervention aux fins du développement nautique se concentre sur **trois pôles** privilégiés et stratégiques.

Celui de **Pointe-des-Cascades,** du strict point de vue nautique, présente le plus haut potentiel et la localisation la plus intéressante dans le bassin. Sa proximité relative de la zone centrale de la population, ses structures déjà existantes (terrain de camping, anciens bâtiments recyclables, piscine) concourent à

valider l'intérêt de faire de ce site un centre majeur de services pour les nautoniers de ce plan d'eau. Postes d'amarrage, station nautique et port de plaisance font partie de la mise en valeur qui revient à cet emplacement.

Le pôle de l'embouchure de la **rivière Châteauguay** et de l'île Saint-Bernard, en plus d'être intégré dans un bassin de population important et d'être un milieu où la tradition des activités nautiques est vive, est particulièrement bien situé pour donner accès au meilleur du potentiel faunique et floristique du lac Saint-Louis : les marais et les îles de la Paix. Les sites de cette zone doivent être dotés d'une station nautique, d'un point de mise à l'eau et de postes d'amarrage-échouage afin de répondre à la pression de la demande existante.

Du côté de **Lachine**, à l'entrée du canal du même nom, devenu canal historique, il existe déjà de nombreux équipements privés et publics en fonction du nautisme. Cependant, bien que moins prioritaire, un effort de consolidation et de développement y est à faire par l'implantation d'un port de plaisance et d'une station nautique en raison d'une proximité très immédiate des populations de la zone centrale dans les municipalités de Lachine, de LaSalle, Verdun et des quartiers du sud-ouest de Montréal.

Le lac Saint-Louis est peut-être le bassin, qui avec le couloir fluvial, présente le plus grand intérêt pour la création de circuits d'excursions nautiques liés à la découverte des valeurs naturelles et touristiques du milieu : la Pointe du Moulin, le barrage et l'écluse de Beauharnois, les îles de la Paix et l'île Saint-Bernard, le vieux Sainte-Anne-de-Bellevue et le vieux Lachine. En bref, la proposition globale d'intervention dans ce bassin regroupe quatre (4) points de mise à l'eau, vingt-trois (23) postes d'amarrage-échouage, deux (2) ports de plaisance et six (6) stations nautiques.

4.1.3 Rapides de Lachine et bassin de La Prairie

Les plans d'eau de la zone des rapides de Lachine et des bassins de La Prairie, le grand et le petit, ont tous une **vocation** nautique limitée autant pour les activités motorisées que non motorisées. De nombreuses contraintes telles que le courant rapide, des hauts-fonds et une végétation aquatique étendue, la mauvaise qualité de l'eau dans le cas du petit bassin, restreignent considérablement les activités et ne permettent d'offrir qu'un potentiel assez faible pour le nautisme.

Malgré cette situation l'intérêt récréatif et éducatif du milieu milite en faveur d'une intervention qui vise à rendre les rapides de Lachine et le bassin La Prairie le plus accessible possible.

L'intervention la plus intéressante serait de relier la rive de Verdun à la rive de Côte Sainte-Catherine par **bateau-passeur.** Ce projet offrirait les avantages suivants : boucler le circuit des itinéraires cyclables de la Voie Maritime, de l'île des Soeurs et de Verdun, permettre l'observation des rapides de Lachine sur le plan d'eau lui-même, avoir accès à l'**île aux Hérons** pour l'interprétation et, par voie d'eau, au camping et à l'aire de baignade de Côte Sainte-Catherine en provenance de Verdun. De plus, les installations nautiques suggérées dans la proposition pour le grand bassin rejoindront surtout l'intérêt des pêcheurs qui y trouveraient largement leur compte.

Le cas du petit bassin est particulier à cause de son enclavement entre la digue et les écluses de la Voie Maritime, et la rive. La mauvaise qualité de l'eau, la prolifération de la végétation aquatique et les odeurs nauséabondes sont des problèmes majeurs à résoudre et ils limitent fortement son accès et son utilisation. Le rapport du "Groupe de travail sur l'aménagement du "petit bassin" de La Prairie"* souligne que des études sont encore à réaliser concernant ce plan d'eau avant d'aboutir à des recommandations finales quant à son aménagement.

Dans la perspective où les contraintes seraient diminuées significativement, toutes les activités nautiques relatives aux embarcations légères y trouveraient une aire de pratique très intéressante. La proposition actuelle retient malgré tout le projet d'implantation d'un port de plaisance, en demande et d'ailleurs déjà en élaboration à La Prairie, afin de répondre aux nautoniers de cette zone de la rive sud et à ceux qui sont en transit par la Voie Maritime.

Sommairement, l'ensemble du bassin des rapides de Lachine et de La Prairie serait doté de quatre (4) points de mise à l'eau, de six (6) postes d'amarrage-échouage, d'un (1) port de plaisance et d'une (1) station nautique.

4.1.4 Fleuve Saint-Laurent (couloir fluvial)

Le fleuve Saint-Laurent en aval du pont Champlain jusqu'à Varennes et Repentigny constitue, malgré certaines limites, un des bassins les plus intéressants pour la navigation récréative. Les activités motorisées de toutes les catégories y sont possibles dans les conditions actuelles tandis que les activités non motorisées rencontrent plus de difficultés. La force du courant, la navigation

---

* Groupe de travail sur l'aménagement du "petit bassin" de La Prairie, Rapport final, Secrétariat Archipel, novembre 1983.

commerciale, l'artificialisation des rives sont les principaux facteurs limitatifs.

La demande en matière de nautisme est très forte dans ce bassin où la tradition et la pratique de la navigation sont très vivantes. Le potentiel faunique de la zone est très important et cela n'est pas étranger à la popularité du nautisme sur les plans d'eau du fleuve.

Les nombreuses îles dont celles de Boucherville, de Varennes, l'île Sainte-Thérèse et la présence du port de Montréal sont des points d'intérêt pleins d'affinités avec la navigation de plaisance. Les excursions et les croisières sont déjà populaires sur le fleuve et mériteraient d'être développées davantage pour satisfaire à la demande. C'est là qu'il serait le plus valable aussi de multiplier les services de transport par bateau-passeur afin de relier les îles entre elles et avec la terre ferme.

La proposition d'intervention vise quatre **pôles** particulièrement stratégiques : d'abord le site de **Terre des Hommes;** il pourrait être équipé de postes d'amarrage destinés à populariser l'accès à cette aire d'activités récréatives et culturelles de réputation. **Puis, la rive de Longueuil,** dans le prolongement du Parc Marie-Victorin, devrait être aménagée dans le but de fournir aux nautoniers une gamme de services plus complète; compte tenu de la densité de population de ce secteur, ports de plaisance et points de mise à l'eau auraient leur place. **L'île Charron** aussi peut répondre à de multiples besoins des plaisanciers, qu'ils habitent la rive sud ou l'est de Montréal; elle est dotée d'un potentiel considérable pour l'aménagement nautique en plus d'être très facile d'accès. Le hâvre voisin de la tour de ventilation EST du tunnel H. Lafontaine conviendrait parfaitement à l'établissement d'un port de plaisance, les terrains vagues de l'extrémité SUD de l'île à un point de mise à l'eau, et on pourrait même prévoir quelques mouillages. Un service de **bateau-passeur** pourrait même relier l'île Charron aux rives du fleuve (promenade Bellerive à Montréal et centre-ville de Boucherville), si tel service n'était pas disponible à l'intérieur même des limites du parc. Enfin, le bout de l'île de Montréal (Pointe-aux-Trembles) est le site en rive par excellence pour accéder à **l'Archipel de l'EST** et à **l'Île Sainte-Thérèse** en particulier. Une partie des terrains autrefois occupés par la piste de course Richelieu servirait à la mise en place des installations d'une station nautique et de postes d'amarrage. L'embarcadère du bateau-passeur qui fait présentement le lien entre la rive et l'Île Sainte-Thérèse pourrait être relocalisé à cet emplacement.

Par ailleurs, sans en faire des pôles prioritaires, le parc Saint-Laurent et l'Île Lebel à Repentigny pourraient être dotés de certains équipements destinés au nautisme afin de desservir une population assez importante répartie dans les municipalités de ce secteur.

En résumé, la proposition d'aménagement du réseau nautique dans le bassin du fleuve Saint-Laurent implique cinq (5) points de mise à l'eau, dix-huit (18) postes d'amarrage-échouage, deux (2) ports de plaisance et trois (3) stations nautiques.

4.1.5 Rivière des Prairies

Dans l'état actuel de la navigabilité, les interventions souhaitables sur les plans d'eau en amont et en aval du barrage d'Hydro-Québec viseraient à favoriser la navigation motorisée locale en fonction de la découverte des attraits du milieu : patrimoine historique des îles et des rives, ainsi que développement du tissu urbain. La rivière se prête en effet surtout aux embarcations motorisées, quoique la voile et le canot soient praticables d'une manière limitée dans certains secteurs.

Les parcs métropolitains de la Communauté urbaine de Montréal situés sur la rive droite, et qui ont front d'eau, devraient être dotés d'équipements favorisant la pratique des activités nautiques.

Trois pôles de développement nautique sont proposés en amont du barrage d'Hydro-Québec. Du côté de Laval, la zone de **Pont-Viau** recevrait un port de plaisance tandis que les **parcs** du Bois de Liesse **et de l'Île de la Visitation** offriraient les services d'une station nautique. En aval du barrage un petit port de plaisance à fonction de relais, sur la rive de Montréal-Nord, concrétiserait un projet dans l'air depuis longtemps, et le pôle du **parc de Rivière des Prairies** à l'embouchure serait équipé d'une station nautique.

Tout le long de la rivière, des postes d'amarrage-échouage pourraient être greffés aux nombreuses îles que le nautonier peut rencontrer sur sa route.

L'offre nouvelle à créer dans le bassin de la rivière des Prairies se compose de douze (12) points de mise à l'eau, vingt-deux (22) postes d'amarrage-échouage, deux (2) ports de plaisance, cinq (5) stations nautiques.

De prime abord, le nombre des équipements proposés peut sembler imposant; mais le facteur de la densité de population sur les rives de la rivière appartenant aux deux villes les plus populeuses du Québec, Montréal et Laval, doit être un élément majeur dans l'évaluation de la demande.

4.1.6 Rivière des Mille Îles

Actuellement les riverains naviguent sur la rivière des Mille Îles avec des embarcations motorisées malgré que son enclavement, ses faibles profondeurs et l'étroitesse de son chenal ne la favorisent guère.

Cependant son fort potentiel pour les embarcations légères et non motorisées, grâce notamment à la qualité des paysages, à ses rives vertes intéressantes et surtout à ses îles, permettrait un développement significatif des activités de rame et d'aviron.

À cet effet, il y a lieu de considérer les propositions de la Fédération québécoise du canot-camping qui, dans son étude du potentiel de la rivière des Mille Îles publiée en 1979, identifie les points d'aménagement axés sur la pratique du canot-camping. Ce serait là une possibilité unique de canotage et de camping dans une région fortement urbanisée.

L'intervention à privilégier porterait sur l'implantation de neuf (9) points de mise à l'eau, vingt-cinq (25) postes d'amarrage-échouage et une (1) station nautique. Ces installations seraient parsemées le long de la rivière, mais deux pôles offriraient davantage de services nautiques. D'abord du côté de Laval, sur le site identifié "Ferme Sainte-Thérèse" dans le quartier Fabreville, une station nautique serait aménagée; ensuite du côté de la rive nord à Lorraine, ce serait un point de mise à l'eau important et des postes d'amarrage.

4.2 Hypothèse du désenclavement

4.2.1 Conséquences de l'option rivière des Prairies sur la navigation de plaisance

L'aménagement d'un passage dans la rivière des Prairies, i.e. la construction d'une écluse au barrage d'Hydro-Québec et le dragage des rapides de la rivière, donnerait au nautisme dans la région de Montréal une toute nouvelle dimension :

- le partage du trafic entre la Voie Maritime et la rivière des Prairies décongestionnerait les écluses de la Voie Maritime du Saint-Laurent et par conséquent, éliminerait pour la majorité des plaisanciers des attentes interminables à ces écluses;

- la possibilité de transit rapide entre la rivière des Outaouais, via le lac des Deux Montagnes, et le fleuve Saint-Laurent en aval de l'Archipel;

- la possibilité de boucler des circuits autour de l'île de Montréal, ce que le barrage d'Hydro-Québec interdit présentement;

- la possibilité de naviguer au coeur même de la région la plus populeuse du Québec à travers une trame urbaine des plus diversifiées.

En outre, grâce au passage de la rivière des Prairies, le désenclavement des principaux bassins de l'Archipel les uns par rapport aux autres aurait l'avantage de transformer radicalement la région de Montréal à l'égard du nautisme; ce secteur que les plaisanciers de l'extérieur tentent au cours de leurs périples de traverser le plus rapidement possible deviendrait une destination de séjour originale et extrêmement riche en points d'intérêts de toutes natures et de tout accabit.

Pour les résidents, ce serait l'occasion de découvrir plusieurs centaines de kilomètres d'itinéraires à l'intérieur même de leur région.

4.2.2 Concept régional de circuits de navigation intégrés

Pour assurer une meilleure distribution des infrastructures et des équipements en regard des concentrations de population à desservir, mais en regard aussi de la nature même de chacune des activités nautiques qui n'ont pas toutes les mêmes exigences en termes d'espaces navigables pour une pratique adéquate, il faudra que le développement se fasse sous forme de circuits. Ils seront parfois liés à une catégorie spécifique d'équipements en fonction d'une répartition spatiale équilibrée (par exemple : des points de mise à l'eau distribués équitablement par tout le territoire), où ils prendront l'allure de véritables routes de navigation dont le parcours sera relatif aux caractéristiques physiques des plans d'eau, en fonction des exigences des embarcations visées (par exemple : un itinéraire de voile et dont les rives sont favorables au camping).

L'élaboration de chacun des circuits devra par ailleurs se faire en tenant compte de leur intégration au réseau, celui-ci étant considéré comme l'ensemble des circuits du territoire.

4.3 Estimation générale des coûts

Le coût global des installations nautiques proposées s'élèverait à environ 29 millions de dollars en incluant le projet d'écluse de la rivière des Prairies. La construction de l'écluse et l'aménagement des rapides de la rivière coûteraient à eux seuls 14 millions de dollars de sorte que le coût du réseau, sans l'écluse, se situerait autour de 15 millions de dollars.

Si l'on ventile le coût global par bassin, nous avons les résultats suivants :

- Lac des Deux Montagnes : 1 473 000 $
- Lac Saint-Louis : 3 220 000 $
- Rapides de Lachines et La Prairie : 1 287 000 $
- Fleuve Saint-Laurent : 3 369 000 $
- Rivière des Prairies : 4 405 000 $ sans l'écluse, 18 405 000 $ avec l'écluse
- Rivière des Mille Îles : 1 361 000 $

Note: En ce qui concerne les propositions de liens inter-rives par bateau-passeur, l'évaluation des coûts ne tient compte que de l'équipement nécessaire afin de permettre à ces bateaux d'amarrer. Les coûts du service lui-même de bateau-passeur doivent être évalués dans le cadre des coûts d'opération des services nautiques du réseau, ou être simplement ignorés si l'entreprise privée se chargeait de ce service.

4.4 Implantation du réseau

L'implantation complète du réseau nautique tel qu'illustré par la proposition d'intervention peut s'étaler sur un grand nombre d'années, une dizaine sans doute. Cependant, l'établissement des priorités d'intervention permet d'entrevoir un programme d'action à court terme à un coût réaliste.

4.4.1 Priorités par bassin

4.4.1.1 Lac des Deux Montagnes

- Cap St-Jacques : station nautique, poste d'amarrage et bateau-passeur

- Parc Paul-Sauvé : station nautique, poste d'amarrage et bateau-passeur

4.4.1.2 Lac Saint-Louis

- Pointe-des-Cascades : station nautique et poste d'amarrage

- Rivière Châteauguay et Île Saint-Bernard : station nautique et poste d'amarrage

- Baie de Valois : station nautique et poste d'amarrage

4.4.1.3 Rapides Lachine et La Prairie

- Verdun : station nautique, poste d'amarrage, bateau-passeur (lien avec Côte Sainte-Catherine)

- Côte Sainte-Catherine : point de mise à l'eau, poste d'amarrage, bateau-passeur (lien avec Verdun)

4.4.1.4 Fleuve Saint-Laurent

- Longueuil : station nautique, poste d'amarrage

- Île Charron : point de mise à l'eau, poste d'amarrage, bateau-passeur (lien avec la promenade Bellerive)

- Pointes-aux-Trembles : station nautique, poste d'amarrage, bateau-passeur (lien avec l'île Sainte-Thérèse)

4.4.1.5 Rivière des Prairies

- Laval (Pont-Viau) : port de plaisance

- Bois de Liesse : station nautique, poste d'amarrage

- Île de la Visitation : station nautique, poste d'amarrage

4.4.1.6 Rivière des Mille Îles

- Parcours canot-camping : postes d'amarrage

- Deux Montagnes : point de mise à l'eau

- Laval (Ferme Sainte-Thérèse) : point de mise à l'eau

- Lorraine : point de mise à l'eau

4.4.2 Projection des coûts à court terme

La réalisation des priorités retenues à brève échéance nécessiterait l'investissement d'une somme d'environ 4 millions de dollars.

Cette somme se répartit ainsi par bassin :

- Lac des Deux Montagnes :	486 000 $
- Lac Saint-Louis :	727 000 $
- Rapides de Lachine et La Prairie :	351 000 $
- Fleuve Saint-Laurent :	612 000 $
- Rivière des Prairies :	1 482 000 $
- Rivière des Mille îles :	386 000 $

5. ÉLÉMENTS DE POLITIQUE

5.1 Rôle des intervenants

L'implantation et la gestion d'un réseau nautique sur le territoire de l'Archipel de Montréal ne pourra être de la responsabilité d'un seul niveau d'intervenants. Les fonctions et les rôles de chaque partenaire devront être définis et harmonisés.

Mais il n'y a pas de doute que le gouvernement du Québec doit être lui-même impliqué dans l'atteinte de certains objectifs puisqu'il n'existe pas de structure publique d'intervention à l'échelle du territoire de l'Archipel.

La responsabilité du Gouvernement s'appliquerait aux fonctions suivantes :

- planification globale du réseau nautique;
- programmation générale de l'implantation des équipements;
- soutien aux intervenants régionaux et locaux susceptibles de participer à l'implantation du réseau;
- aménagement d'équipements sur les sites relevant de sa juridiction et sur ceux où il n'y aurait pas de partenaires participants;
- promotion générale du réseau.

D'autre part, la base d'intervention pour la réalisation des équipements du réseau doit s'établir sur la participation des intervenants locaux et régionaux que sont les municipalités et les associations vouées à la pratique des activités nautiques.

5.2 Programmes

Les principaux programmes que le Gouvernement pourrait créer pour favoriser l'élaboration d'un véritable réseau nautique peuvent s'identifier ainsi :

- création d'un mécanisme de planification et de concertation pour le développement du réseau;
- création d'un programme spécifique de soutien technique et financier aux intervenants locaux et régionaux désireux de participer à l'implantation du réseau;
- établissement d'un plan d'immobilisation d'équipements nautiques sur les sites qui sont sous sa gestion directe;
- établissement d'un plan de promotion du réseau par la création d'un système de signalisation et par la diffusion de publications relatives aux circuits et aux services du réseau.

6. ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À RÉALISER

- Élaboration de circuits nautiques théoriques et de scénarios de réalisation basés sur différents taux de développement;

- validation de chaque site retenu dans les scénarios par une étude de terrain;

- expérimentation par des tests opérationnels;

- élaboration finale et détaillée des circuits;

- élaboration d'un plan de concertation des intervenants en vue de la réalisation des éléments du réseau.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Boisclair J., Aspects physiques de la navigation de plaisance dans l'Archipel de Montréal, MLCP, Direction de l'aménagement, août 1982, 40 p.

Cournoyer S., Certains aspects du nautisme dans la région de l'Archipel de Montréal, MLCP, Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique, juin 1982, 145 p.

Côté, J.-R., La demande en loisirs de plein air dans l'Archipel de Montréal, MLCP, Service Archipel, octobre 1983.

Fédération de Canot-Camping, Étude du potentiel de canot-camping de la rivière des Mille-Îles, 1979.

Groupe de travail sur l'aménagement du "petit bassin" de La Prairie, Rapport final, Secrétariat Archipel, novembre 1983, 21 p.

Groupe de travail sur la navigation de plaisance sur la rivière des Prairies, Navigation de plaisance sur la rivière des Prairies, rapport de faisabilité - Phase I, Secrétariat Archipel, octobre 1983, 27 p.

Hubert, J., Synthèse et analyse de l'inventaire des projets et des demandes d'aménagement des rives et des plans de l'Archipel de Montréal, MLCP, Service Archipel, octobre 1983, 43 p.

Laterrière, G., Le projet Archipel et la demande pour le nautisme dans la région de Montréal, MLCP, Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique, mars 1982, 36 p.

TABLEAU I - **RÉSEAU NAUTIQUE**

VENTILATION DES COÛTS PAR BASSIN ET CONCEPT-TYPE D'AMÉNAGEMENT

BASSINS	Point mise à l'eau		Poste d'amarrage		Port de plaisance		Station nautique		Total(proposition globale)	Total(priorités court terme)
	NB	Milliers $	NB	Milliers $	NB	Milliers $	NB	Milliers $	Milliers $	Milliers $
Lac des Deux Montagnes	2	200	11	98	-	-	5	1 175	1 473	486
Lac Saint-Louis	4	400	23	210	2	1 200	6	1 410	3 220	727
Rapides Lachine et La Prairie	4	400	6	52	1	600	1	235	1 287	351
Fleuve Saint-Laurent	5	500	18	164	2	2 000	3	705	3 369	612
Rivière des Prairies	12	1 200	22	180	2	600	5	1 175	4 405	1 482
Rivière des Mille Îles	9	900	25	226	-	-	1	235	1 361	386
Total	36	3 600	105	930	7	4 400	21	4 935	15 115	4 044

PROPOSITION D'INTERVENTION
Réseau nautique

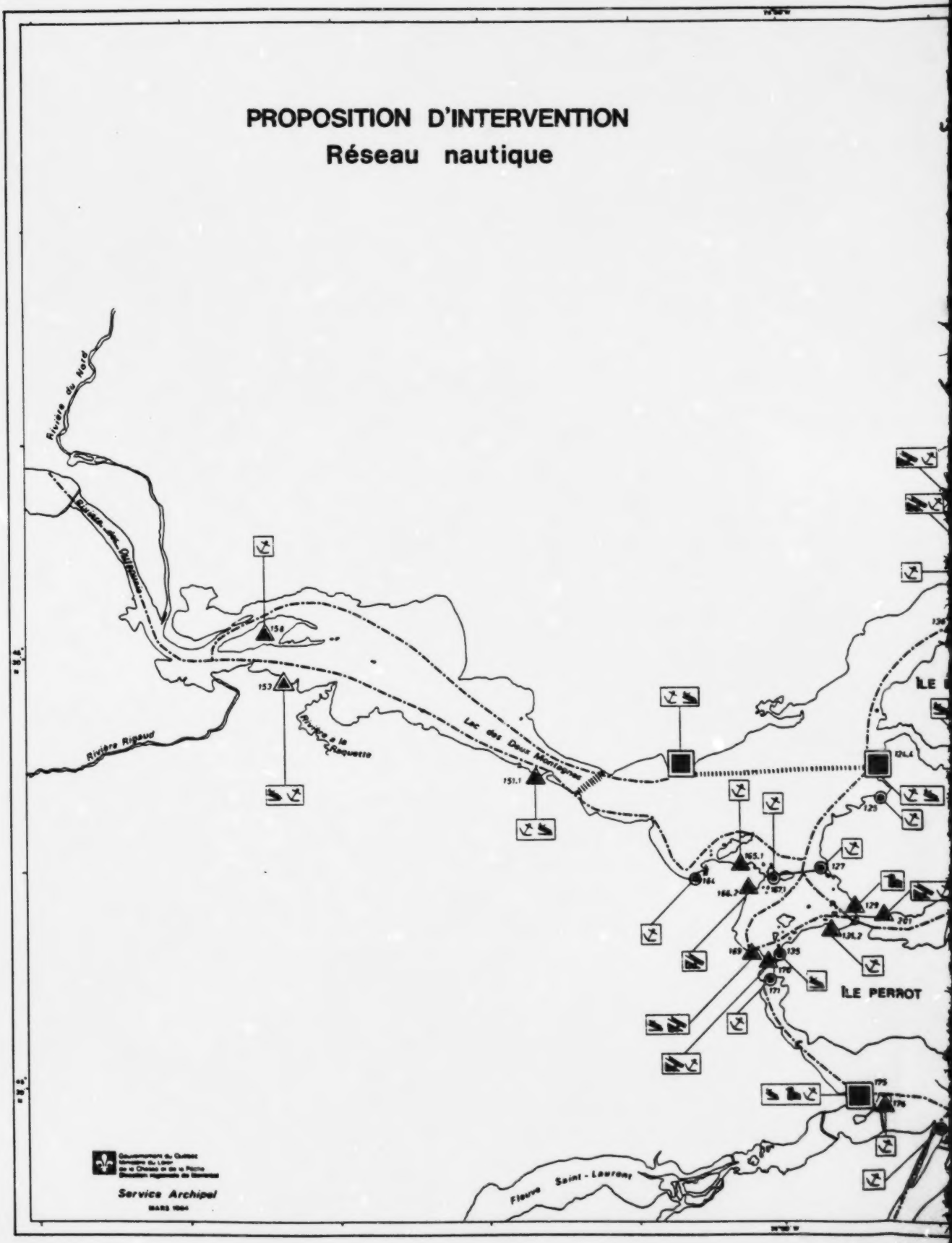

Service Archipel

MARS 1984

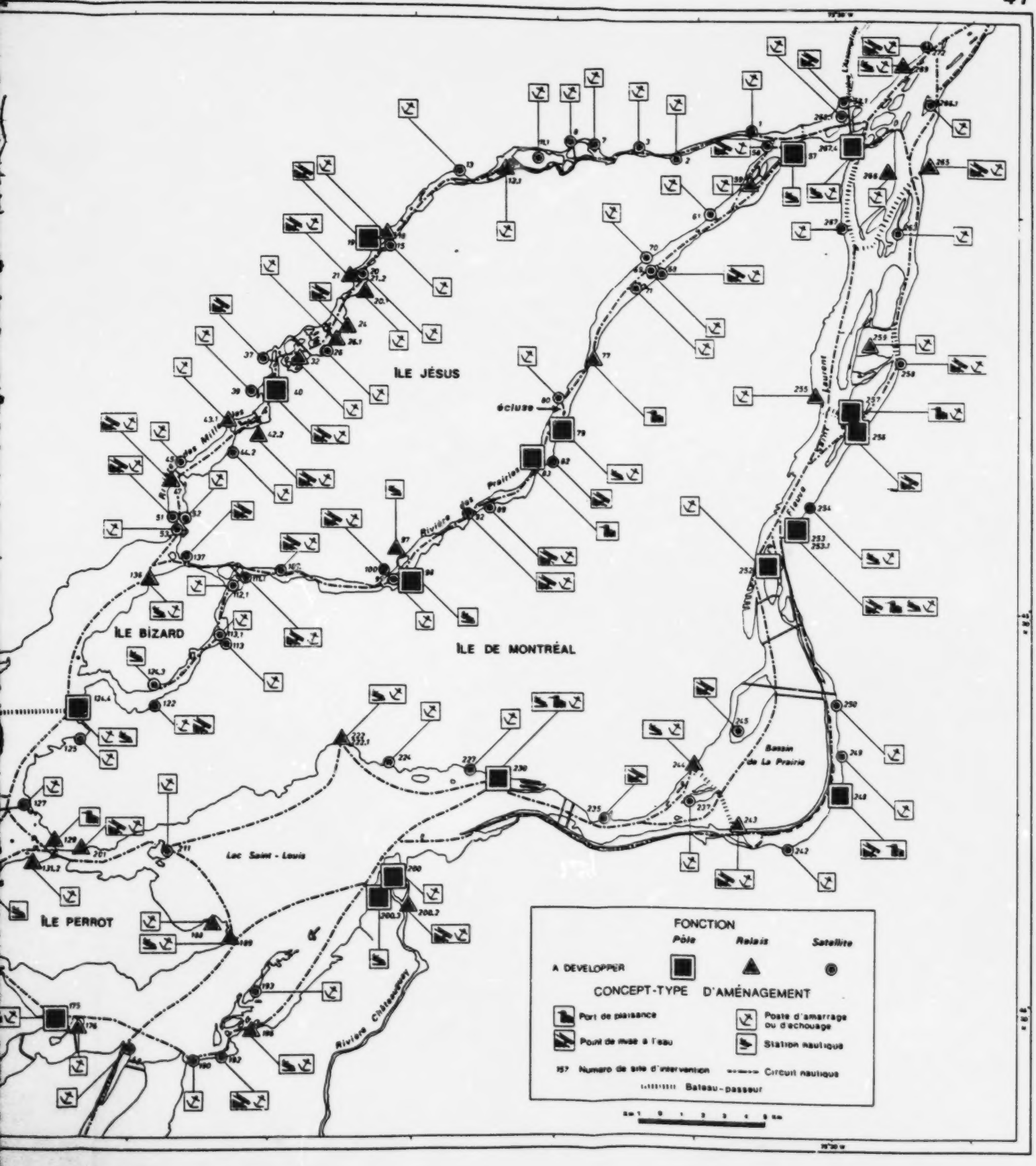
ÎLE JÉSUS
ÎLE DE MONTRÉAL
ÎLE BIZARD
ÎLE PERROT
écluse
Rivière des Prairies
Rivière des Mille Îles
Fleuve Saint-Laurent
Lac Saint-Louis
Rivière Châteauguay
Bassin de La Prairie
FONCTION
Pôle
Relais
Satellite
A DEVELOPPER
CONCEPT-TYPE D'AMÉNAGEMENT
Port de plaisance
Pont de mise à l'eau
Poste d'amarrage ou d'échouage
Station nautique
157 Numéro de site d'intervention
Circuit nautique
Bateau-passeur

III

LE RÉSEAU DES HABITATS FAUNIQUES :

VOLET UTILISATION

(antérieurement intitulé : Le réseau faune et flore)

INTRODUCTION

En milieu fortement urbanisé, la population manque de contact avec la nature et l'importance des activités éducatives et récréatives liées à l'utilisation de la faune et de la flore ne fait plus de doute.

Plusieurs problèmes nuisent au développement de ces activités dans la région métropolitaine. Les espaces naturels sont plus rares et plus détériorés que jamais. La faune et la flore de l'Archipel sont sous-estimées. L'accessibilité aux espaces naturels est presque limitée aux propriétaires riverains et aux propriétaires d'embarcation. Les intervenants sont isolés et ils offrent des activités morcelées et restreintes.

L'analyse de la situation actuelle, de l'offre et de la demande nous incite à proposer une intervention globale et des priorités pour mettre en valeur ce domaine d'activités conjointement avec cinq autres propositions dans les domaines du nautisme, de la baignade, des itinéraires riverains, des parcs et des complexes d'accueil.

Le réseau des habitats fauniques, qui est le nom de l'intervention proposée, comporte trois volets ou composantes principales. Ce sont : le volet **protection des habitats** incluant diverses mesures, dont l'acquisition et la servitude, le volet **amélioration** qui restaure la qualité des milieux et vise souvent une plus grande productivité faunique, le volet **utilisation** qui met l'accent sur l'accès de la population aux ressources. Les deux premiers, soit la protection et l'amélioration, sont exposés et développés dans le rapport intitulé : "LA FAUNE ET SON HABITAT II". Dans le présent ouvrage, centré sur l'utilisation récréative du milieu, seul le volet utilisation est développé.

Le volet utilisation suggère de développer 7 **concepts-types d'aménagement.** L'affectation de ces concepts à des sites d'intervention est cartographiée sur le plan d'utilisation. Une estimation des coûts impliqués est présentée; enfin un programme de subventions pour développer l'utilisation des habitats situés sur des espaces non-gouvernementaux et un programme de relance des pourvoiries sont proposés.

Note au lecteur

Le volet utilisation du réseau des habitats fauniques remplace ce qui antérieurement était appelé : LE RÉSEAU FAUNE ET FLORE.

1. PROBLÉMATIQUE

1.1 Importance des activités éducatives et récréatives liées à l'utilisation de la faune et de la flore

Les conséquences de l'urbanisation pour les montréalais sont multiples et complexes, avantageuses et désavantageuses. Un inconvénient majeur est sans contredit que vivre en ville empêche presque toute forme de contact avec la nature, avec la faune et la flore.

Ce manque de contact est beaucoup plus néfaste qu'on le pense puisque les activités utilisant la faune et la flore remplissent plusieurs fonctions essentielles :

Une fonction récréative par l'observation, la photographie, le dessin, la pêche, la chasse, la cueillette et le piégeage; une fonction esthétique par les vols et les chants des oiseaux, les sons, les formes et les parfums des plantes et des animaux; une fonction éducative par l'observation et l'identification de la faune et de la flore, par l'interprétation de leurs comportements et de leur interdépendance, parce que la nature stimule les sens et l'imagination; une fonction informative parce que la présence de plantes et d'animaux indigènes nous indique que le milieu où ils vivent nous convient aussi; une fonction psychologique parce qu'elle détend et distrait de nos soucis et tracas courants; une fonction physiologique parce que c'est une forme populaire de conditionnement physique; une fonction économique par le nombre de ses adeptes, par leurs dépenses pour acheter ou louer des vêtements et des équipements de plein air, de pêche, de chasse, de photographie ou d'observation à distance.

Jusqu'à récemment, les citadins comblaient ce manque de contact en fuyant la ville, en habitant la banlieue, en louant un chalet, en faisant du camping, en allant "dans le nord" ou en s'installant définitivement à la campagne. Cette fuite s'est passablement généralisée, on parlait de retour à la terre.

Les citoyens et les gouvernants se sont finalement rendu à l'évidence: l'urbanisation est inévitable, elle s'accélère, elle doit être assumée et planifiée; l'expansion des banlieues coûte trop cher à la société, le retour à la terre est une solution individuelle et non sociale, la prolifération des plantes et des animaux d'appartement ne suffit plus, il faut offrir, en ville, un contact accru avec la nature, avec sa faune et sa flore.

Par chance, la faune et la flore de l'Archipel sont là, presqu'à portée de métro et les biologistes affirment qu'elles sont très riches, diversifiées et qu'elles peuvent supporter une utilisation accrue.

1.2 Principaux problèmes nuisant au développement des activités d'utilisation dans l'Archipel

Qu'est-ce-qui empêche les montréalais d'utiliser davantage la faune et la flore du fleuve, des rivières, des lacs, des marécages et des îles de l'Archipel ?

On peut identifier quatre problèmes majeurs qui nuisent à ce développement :

En premier lieu, il faut admettre que les habitats fauniques et les milieux naturels de l'Archipel ne sont plus aussi nombreux et attirants qu'au XIXe siècle. Les espaces naturels sont maintenant menacés et pollués, en particulier ceux qui sont les plus rapprochés de la population. Cette situation est cependant réversible si les habitats fauniques urbains sont protégés et dépollués énergiquement. À ce propos, le développement rationnel des activités d'utilisation représente une excellente façon de les protéger et de les mettre en valeur.

En deuxième lieu, la majorité de la population urbaine régionale n'a pas d'accès au milieux naturels les plus intéressants pour la faune et la flore comme les rives, les îles, les marécages et les plans d'eau. Les services et les équipements d'accès qu'ils soient privés ou publics sont très insuffisants.En particulier, il n'y a pas assez d'espaces publics riverains, la location d'embarcations n'est pas assez répandue et elle n'est pas à la portée de tous.

Troisièmement, les plantes et les animaux de l'Archipel sont souvent ignorés et méprisés. Ils sont malheureusement associés aux pissenlits et aux pigeons plutôt qu'aux violettes et aux cols verts.

Les possibilités récréatives de la faune et de la flore sont donc sous-estimées. La pêche et l'observation de la nature dans la région métropolitaine sont maintenant associées à des activités de seconde classe pour les personnes qui n'ont pas d'autres alternatives. Cette attitude est contextuelle. Elle changera avec la mise en valeur de l'Archipel.

Enfin, le fait que les multiples intervenants impliqués dans l'utilisation de la faune et de la flore de l'Archipel soient isolés et qu'ils offrent des activités morcellées et restreintes nuit au développement de cette forme de loisir.

La concertation et la polyvalence ne se développeront pas de leur propre initiative ou capacité. Nous proposons que le MLCP les réunisse dans un ensemble régional organisé et motivé pour les aider à solutionner collectivement l'ensemble de leurs problèmes tout en respectant leurs acquis et leur diversité.

2. ÉTAT DE LA SITUATION

2.1 L'offre

2.1.1 Le potentiel biologique

2.1.1.1 Potentiel riche et diversifié

La faune et la flore des eaux de l'Archipel ont toujours été reconnues comme les plus productives et les plus diversifiées du Québec. Cette richesse est due à leur situation géographique, à leur position au carrefour de 2 types d'eau différents et à l'abondance exceptionnelle de milieux riverains. Malgré l'urbanisation et la pollution intensives auxquelles ils sont soumis, plusieurs milieux naturels subsistent sur l'ensemble du territoire.

2.1.1.2 Potentiel qui peut facilement supporter une utilisation accrue

Aucun indice ne permet de croire que la récolte faite par les chasseurs de canards menace les populations qui nichent dans la région.

À part la pêche commerciale à l'esturgeon, la pression de pêche exercée sur les autres espèces ne semble pas faire décliner les populations. Compte tenu d'une protection adéquate des frayères, les espèces pourraient subir une pression de pêche accrue.

L'exploitation actuelle du rat musqué ne met pas la population en danger et cette récolte pourrait être accrue.

L'observation et l'interprétation de la nature, bien dirigées, n'ont pas de conséquence significatives sur le potentiel. L'opinion générale des organismes d'observation de la nature est que les potentiels sont peu exploités.

Une augmentation contrôlée des activités de cueillette de champignons et de végétaux (à part l'ail des bois et les plantes rares) ne représenterait pas une menace significative.

2.1.1.3 Potentiel suffisamment proche des citadins

Rares sont les métropoles de 3 millions d'habitants qui peuvent se vanter d'avoir à leurs portes un potentiel biologique de la qualité de celui de l'Archipel.

2.1.1.4 Potentiel discontinu

Le potentiel ne se distribue pas de manière uniforme, il est discontinu. Globalement on peut identifier six concentrations majeures : la grande baie d'Oka, la région de Carillon, la baiede Vaudreuil, la rive sud du lac Saint-Louis, les rapides de Lachine et l'Archipel de l'est. D'autres milieux plus réduits et la masse d'eau en général ajoutent à ses concentrations, mais c'est ce patron discontinu qui fournit les grands pôles d'attraction du réseau faune et flore. (pour plus de détails, voir la synthèse des études biologiques de l'Archipel).

2.1.1.5 Potentiel à protéger

Vu la disparition accélérée de plusieurs habitats riverains, marécageux et d'eau vive causée par l'urbanisation, on prévoit adopter une politique et un plan de protection des habitats fauniques de l'Archipel.

Les activités reliées à la faune et à la flore dépendent entièrement des habitats et de ce plan de protection. L'intégration des objectifs apparemment contradictoires de protection et d'utilisation est essentielle, elle ne limitera pas le dévelop pement du réseau, au contraire elle le bonifiera et en assurera la pérennité.

2.1.1.6 Potentiel doublement pollué

Les eaux de l'archipel souffrent autant de pollution organique que de pollution chimique. La pollution organique empêche entre autres les utilisateurs de se baigner et de boire de l'eau. La pollution chimique empêche les pêcheurs de manger leurs poissons.

Dans la région de Montréal, les concentrations de mercure et de PCB trouvées dans la chair des poissons dépassent souvent les normes gouvernementales. Le grand brochet et le doré jaune s'avèrent les plus contaminés par le mercure, tandis que toutes les espèces sont contaminées par les PCB sauf le crapet-soleil et la perchaude.

La dépollution chimique et organique de l'eau et des sédiments est une condition essentielle au développement du réseau faune et flore.

2.1.2 Les activités offertes

2.1.2.1 Diversité des activités

Pêche en rive et au large (truite arc-en-ciel, truite brune, grand brochet, achigan à petite bouche, achigan à grande bouche, doré jaune, maskinongé, barbue de rivière, barbotte brune, perchaude, etc...). Pêche sous la glace. Piégeage (rat musqué). Pourvoiries. Chasse aux canards (barboteurs et plongeurs). Cueillette de plantes, de champignons, de fruits. Observation (grand héron, bihoreau, oiseaux aquatiques, oiseaux forestiers, oiseaux de rivage, oiseaux de proie, oiseaux de marais, sauvagine, poissons en plongée). Photographie, dessin, peinture, naturaliste-interprètes sur les parcs, excursions scolaires ou municipales, loisirs scientifiques, etc...

2.1.2.2 Absence d'intégration

À part l'intégration relative des activités offertes sur les parcs, la plupart des activités du réseau ne sont ni intégrées, ni interreliées. Elles se sont développées une par une, par spécialité, en différents endroits isolés les uns des autres. Par exemple :

- Un pourvoyeur isolé se spécialise dans la pêche sur la glace uniquement.
- Les pourvoyeurs s'intéressent à la pêche, à la chasse et à la location d'embarcations mais non à l'interprétation.
- Le cercle des mycologues se spécialise dans la cueillette de champignons.
- Il y a peu d'effort pour synchroniser l'utilisation des installations en toutes saisons.
- À certains endroits, les chasseurs sont en conflit avec les observateurs d'oiseaux à l'automne. À d'autres endroits, ils sont en conflit avec les nautonniers ou avec les résidants riverains.
- Les règlements des parcs interdisent la récolte de champignons et la cueillette.
- On sépare souvent les activités de plein air des activités liées à la faune et à la flore quant elles auraient avantage à être réunies.
- Le cyclisme, la randonnée, la plongée, la raquette et le ski de fond ne sont pas suffisamment intégrés à l'observation de la nature. Le nautisme pourrait être davantage intégré à la pêche.

2.1.2.3 Carence d'activités non-consommatrices hors-parc

À l'extérieur des parcs, les milieux naturels sont surtout utilisés par les pêcheurs, les chasseurs, les pourvoiries, les particuliers munis d'une automobile et d'une embarcation ou encore par les résidents en rive. Il y a très peu d'observation et d'interprétation organisées à l'extérieur des parcs.

2.1.3 Localisation des activités

Les pêcheurs se répartissent à peu près uniformément sur l'ensemble de l'Archipel à l'exception de la partie amont de la rivière des Prairies.

Les chasseurs se répartissent surtout sur les lacs. Les chasseurs de canards barboteurs sur les marécages, les chasseurs de canards plongeurs plus au large, en eau profonde.

Le piégeage se pratique sur les milieux riverains ou marécageux de l'Archipel de l'est, de la rivière des Mille Îles, sur la partie aval de la rivière des Prairies, dans la région de Carillon, sur la rive nord du lac des Deux Montagnes, sur la rive sud du lac Saint-Louis et de l'Île Perrot.

Les organismes participant à l'observation de la nature utilisent actuellement 55 sites. Les plus utilisés sont, par ordre d'importance,: Côte Sainte-Catherine, île des Soeurs, bassin La Prairie, îles de Boucherville. Les sites de seconde importance sont : Île de la Visitation, pointe du Moulin, parc Paul-Sauvé et baie d'Oka, îles de Varennes, îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, la Voie maritime, barrage Beauharnois. Viennent ensuite: l'île Sainte-Thérèse, l'île aux Hérons, la pointe de Kanawake, l'île Saint-Bernard. À l'extérieur des parcs, l'observation de la nature se pratique surtout sur le corridor fluvial.

2.1.4 Les aménagements offerts

2.1.4.1 Les équipements des pourvoiries sont souvent désuets et limités

Les installations de plusieurs pourvoiries sont vétustes et peu attrayantes. Elles n'intègrent ni les équipements de plein air, ni les équipements d'observation et d'interprétation de la nature.

Les parcs rapprochés de Montréal comme l'île Sainte-Thérèse, les îles de Boucherville et le bois de Saraguay sont récents et encore très peu aménagés.

Insuffisance des services d'accès aux rives, aux îles, aux marécages et aux plans d'eau :

L'accès aux milieux naturels les plus intéressants de l'Archipel est presque impossible pour le public, vu la privatisation des rives et le manque de terrains publics riverains, de sentiers riverains, de quais flottants, de rampes de mise à l'eau, d'embarcations de location, de services de transport nautique, de passerelles d'accès aux marécages, d'affûts, de tours d'observation et de structures d'accueil hors-parc.

2.1.4.2 Les rives sont en mauvais état

Environ 38% des berges de l'archipel sont artificielles. Des murs rigides de béton ou en bois, des amas de blocs et des remblais remplacent la végétation originale. Ces rives dénudées sont souvent jonchées de débris et plusieurs d'entre elles s'érodent graduellement. Elles ne sont pas attirantes, ni pour la faune, ni pour la population.

Les plus affectées sont celles situées à proximité des grandes concentrations de population. Le bassin de La Prairie est artificialisé à 67%, le lac Saint-Louis à 48% (sa rive nord est la plus endommagée), la rivière des Prairies à 45% et le fleuve à 42%. La rivière des Mille-Îles et le lac des Deux Montagnes sont en meilleur état, leur degré d'artificialisation est respectivement de 26% et 18%.

2.1.4.3 Insuffisance des transports publics

Le réseau de la CTCUM n'est pas adapté pour faciliterl'accès aux rives. Par exemple, le transport entre la station de métro Radisson et les îles de Boucherville est ralenti en fin de semaine, le transport de bicyclettes y est impossible et il laisse les passagers, handicapés compris, à la barrière du parc.

Le réseau de pistes cyclables en rive est loin d'être complet.

2.1.4.4 Insuffisance de l'information

Les citoyens ignorent les potentiels biologiques de l'Archipel, les activités qu'ils permettent, la localisation des rares rampes de mise à l'eau publiques et les rares services de location d'embarcations. Il n'y a pas d'indications routières pour trouver ces endroits et même les organismes intéressés ne connaissent pas tous les potentiels de l'Archipel.

Il faut déjà être initié pour observer la nature, pêcher ou chasser sur l'Archipel.

2.1.5 Évolution de l'offre

2.1.5.1 Les parcs améliorent leurs équipements et leurs activités :

Le parc Paul-Sauvé, le camping de la Côte Sainte-Catherine, l'île Sainte-Thérèse, le canal Lachine et l'Arboretum Morgan prévoient augmenter et diversifier leurs activités, leurs équipements et leur personnel à l'été 1984.

2.1.5.2 Réduction du potentiel biologique :

Les remblayages et l'artificialisation des rives se poursuivent et continuent de réduire le potentiel de l'Archipel tandis que des organismes privés ou publics essaient de compenser les pertes par quelques interventions ponctuelles de plus en plus vigoureuses.

2.2 La demande

Mise en garde : la description sommaire de la demande qui suit est tirée de six études énumérées dans la bibliographie. Une interprétation approfondie de leurs résultats nécessite un retour aux textes originaux.

2.2.1 Participation aux activités

Très forte participation aux activités de plein air:

- En 1981, 82% de la population montréalaise de 15 ans et plus a participé à au moins une activité de plein air.

Plus forte participation à l'observation de la faune et à la pêche qu'à la chasse et au piégeage: (voir tableau 1)

- Au Québec, on a mesuré les taux de participation suivants : observation de la faune (48,6 %), photographie de la faune (24,9%), visite de sites d'observation de la faune (21,3%), pêche (23,2% et 16,3%), chasse (9,8% et 8,1%), piégeage (0,3% et 1,2%).

- À Montréal, on a mesuré les taux suivants : observation de la faune (50,1% et 42,3%), photographie de la faune (28,2%), visite de sites d'observation de la faune (20,1%), pêche (18%, 11,4% et 23,6%), chasse (5%, 3,5% et 4,4%), piégeage (0,1%).

Opposition à la chasse et au piégeage:

- La pêche provoque très peu d'opposition parmi la population (2% au Québec). Cependant, 18,5% des québécois et 25,8% des

TABLEAU 1. Taux de participation de la population québécoise et montréalaise aux activités d'utilisation de la faune.

	Pelletier, Lacasse, Lamontagne, Ducharme 1981		Lacasse, Ducharme, Pelletier 1982		MLCP Archipel 1982
	Au Québec	Montréal Région 06	Au Québec	Montréal Région 06	Montréal Archipel
Observation de la faune			48,6	50,1	42,3
Photographie de la faune			24,9	28,2	
Visite de sites d'observation			21,3	20,1	
Pêche	23,2	18	16,3	11,4	23,6
Chasse	9,8	5	8,1	3,5	4,4
Piégeage	0,3	0,1	1,2		

montréalais s'opposent à la chasse et 33,9% des québécois et 48,1% des montréalais s'opposent au piégeage.

Les pêcheurs pratiquent plusieurs activités

Les pêcheurs semblent plus attirés par les activités non-consommatrices que les chasseurs et les personnes n'ayant pratiqué aucune activité consommatrice. Par contre, sept chasseurs sur dix s'adonnent aussi à la pêche.

La pêche et la chasse, activités quotidiennes

La pêche et la chasse sont surtout des activités quotidiennes, sans séjour, pratiquées sur des territoires n'offrant pas de service d'accueil.

Le piégeage du rat musqué

Le piégeage du rat musqué est une activité de plein air assez marginale qui fournit un revenu d'appoint.

La participation est surtout dirigée vers l'extérieur de l'Archipel

Même si la proportion des personnes qui sont restées sur le territoire Archipel durant la période des vacances annuelles atteint 40% en 1970 et 1980, globalement les participants à au moins une activité de plein air ont été plus actifs à l'extérieur que sur l'Archipel.

L'offre conjointe d'activités éducatives et récréatives est un pré-requis à la participation aux activités éducatives comme l'observation et l'interprétation de la nature.

Plus faible participation relative de Montréal-Centre:

Sur l'Archipel, c'est à Montréal-Centre (avec 1 million de population) que l'on retrouve le plus faible taux de participation pour toutes les activités de plein air, pour l'observation de la nature (taux 3% inférieur à la moyenne), pour la pêche (taux 6% inférieur à la moyenne), et pour la chasse (taux 4% inférieur à la moyenne).

Lorsque la demande est analysée en fonction des concepts faune et flore souhaités par les zones géo-communautaires de l'Archipel, le résultat est identique : avec 53% de la population de l'Archipel, Montréal-Centre (zones 1.11 à 1.20) ne représente que 26% de la demande pour des itinéraires verts, 11% de la demande pour des habitats naturels, 20% de la demande pour des boisés naturels, 11% pour des points d'observation, 9% pour des points de mise à l'eau et aucune demande pour la pêche en rive et les communes de glace.

Soulignons enfin que, vue sa forte population, la participation absolue de Montréal-Centre demeure quand même la plus imposante de l'Archipel.

2.2.2 Caractéristiques des participants

Règle générale, la participation aux activités consommatrices et non-consommatrices diminue lorsque l'âge des participants augmente, lorsque leur revenu diminue et lorsque leur degré de scolarisation diminue.

Au Québec, la participation aux activités non-consommatrices augmente avec la taille des villes où habitent les participants.

Caractéristiques socio-économiques des participants aux activités non-consommatrices:

- Les 2 sexes sont également représentés.
- Réduction de la participation chez les personnes moins scolarisées à faible revenu.
- Meilleure participation des non-francophones.
- La participation n'est pas influencée par la motorisation des participants.
- Activité de nature familiale.

Caractéristiques socio-économiques des pêcheurs:

- 2 à 3 fois plus de participants masculins.
- 75% des pêcheurs ont moins de 45 ans.
- 2 fois plus de participants motorisés que non-motorisés.
- Pas de différence selon la langue.
- Les pêcheurs sont plus scolarisés que l'ensemble de la population.
- La plus forte participation se retrouve chez les personnes à revenu moyen.

Caractéristiques socio-économiques des chasseurs:

- Au Québec cinq fois plus d'hommes que de femmes chassent. À Montréal le rapport est de 14 hommes pour une femme.

- La chasse est liée à la motorisation. Il y a 20 fois plus de chasseurs motorisés que non-motorisés.

- Les chasseurs se recrutent davantage en milieu rural qu'urbain.

- 96,6% des chasseurs sont francophones.

- Les chasseurs sont plus jeunes que les pêcheurs, 80% des chasseurs ont entre 15 et 44 ans.

- La chasse intéresse surtout les personnes à revenu moyen et les ouvriers spécialisés, semi-spécialisés et non-spécialisés.

2.2.3 Demande générale

Forte demande pour les concepts : itinéraire vert, pêche en rive, point de mise à l'eau, habitat naturel

- Parmi les propositions présentées des associations locales de loisir, des services municipaux de loisir, des clubs et des fédérations de plein air et à des associations de protection de l'environnement, les concepts les plus populaires après la randonnée nautique étaient ceux mentionnés plus haut (Tiré de: Hubert, J. 1983).

La protection des habitats fauniques est souhaitée:

- "Les rencontres que nous avons faites nous ont permis de savoir que partout où il y a des habitats connus les gens du milieu sont largement préoccupés de leur protection", (Hubert, J. 1983).

- "La majorité des entrevues a révélé qu'il y a une inquiétude généralisée provoquée par l'absence d'une mise en place, à court terme, de programmes d'acquisition, de protection et de préservation des sites pour favoriser le développement d'activités", (Auger, D.; Bond, M. 1983).

Accroître la promotion:

- Les organismes veulent rejoindre la plus grande partie de la population urbaine, ils souhaitent que la promotion soit intensifiée.

Les organismes souhaitent la mise en place d'un mécanisme de **planification intégrée** puisque:

- On déplore l'absence de concertation pour unifier et mettre en commun les ressources.

- On suggère un Comité Régional de Coordination.

- On déplore l'absence de réseaux intégrés de pistes cyclables.

- On déplore l'impossibilité d'utiliser la réserve de Kanawake.

- On insiste sur la nécessité d'offrir conjointement des activités récréatives diverses avec les activités d'observation et d'interprétation de la nature, puisque la participation est meilleure dans ces conditions.

- On souhaite participer à la planification des projets.

- On déplore la rigidité de la règlementation des parcs (ex. : ajuster les heures d'ouverture, permettre la cueillette de champignons).

- On souhaite intégrer l'interprétation historique et géologique à l'interprétation écologique.

- On souhaite intégrer l'aménagement faunique à l'aménagement paysager des sites.

- On souhaite intégrer les personnes agées et handicapées à la clientèle régulière.

- On souhaite intégrer la plongée sous-marine à l'observation de la nature.

- On souhaite que la pêche sportive ait toujours priorité sur la pêche commerciale dans l'Archipel.

- On souhaite régler les conflits entre les chasseurs et les observateurs à l'automne.

- On souhaite que les conflits liés à la présence de chasseurs à proximité des habitations soient solutionnés.

- On souhaite que les conflits entre chasseurs et navigateurs de plaisance soient réglés.

- On souhaite prévenir le vol des pièges sur les sites de piégeage.

Améliorer l'information:

- Les organismes veulent être informés des potentiels biologiques intéressants et des milieux fragiles où certaines précautions sont nécessaires. Ils souhaitent que la population soit davantage sensibilisée à la protection des habitats.

- Des biologistes souhaitent que les pêcheurs soient informés des avantages culinaires et sportifs de plusieurs espèces de poissons peu recherchés pour mieux distribuer la pression de pêche (ex.: crapets non pollués).

Davantage d'équipements et d'aménagements:

Les organismes et associations déplorent les carences suivantes :

- insuffisance générale des moyens d'accès à l'ensemble des sites intéressants;
- manque de circuits de transports en commun;
- faible fréquence du transport en commun;
- manque de rampes de mise à l'eau;
- manque d'accès faciles aux rives;
- manque de sentiers riverains;
- manque de plateformes flottantes;
- manque de services de location d'embarcations;
- difficulté d'accès aux îles et d'une île à l'autre;
- manque de structure d'accueil;
- manque de rives publiques;
- absence d'équipements d'accès adaptés aux personnes agées ou handicapées;
- absence de supports à bicyclettes installés sur certains autobus;
- absence d'un grand centre d'interprétation soit à l'île Sainte-Thérèse, à Terre des hommes où à Lachine.

2.2.4 Demande locale pour six concepts populaires

N.B.: Dans cette analyse, la demande est mesurée en termes de demandes et souhaits, projets d'aménagement et projets en voie de réalisation signalés par des associations locales de loisir, des services municipaux de loisir, des clubs et fédérations de plein air et de loisir scientifique et des associations de protection de l'environnement (voir : Hubert, J., 1983).

Les tendances générales sont visibles sur le tableau 2 de la page suivante.

- La demande pour les itinéraires verts se concentre d'abord sur le corridor fluvial (rapides de Lachine, Laprairie, fleuve), ensuite sur la rivière des Mille-Îles.

- La demande pour les points de mise à l'eau se concentre d'abord sur le corridor fluvial et la rivière des Mille-Îles, ensuite sur la rivière des Prairies.

- La demande pour la pêche en rive va d'abord à la rivière des Mille-Îles, ensuite au lac Saint-Louis et enfin aux rapides de Lachine.

- Partout où il y a des habitats naturels, les gens du milieu souhaitent leur protection et leur mise en valeur.

- Les concepts d'aménagement souhaités pour la rivière des Mille-Îles sont d'abord la randonnée nautique et ensuite, dans l'ordre, la pêche en rive, les habitats naturels, les points de mise à l'eau et les itinéraires verts.

- Les concepts d'aménagement souhaités pour la rivière des Prairies se limitent presqu'à ceux de randonnée nautique et de points de mise à l'eau.

- Les aménagements souhaités pour le lac des Deux Montagnes concernent d'abord la randonnée nautique. Il y a une très faible demande pour les points de mise à l'eau et les autres concepts.

- La demande pour le lac Saint-Louis est très diversifiée, ce qui correspond à son potentiel. Aucune vocation ne peut être démarquée mais la pêche semble rejoindre le mieux les utilisateurs.

- La demande pour les rapides de Lachine et le bassin La Prairie va d'abord au concept de randonnée nautique et ensuite aux concepts : itinéraire vert, pêche en rive, point d'observation, point de mise à l'eau, commune de glace et habitat naturel.

- La demande pour le fleuve va d'abord au concept itinéraire vert (c'est la demande la plus forte du territoire), ensuite à : point de mise à l'eau, habitat naturel, commune de glace, pêche en rive et centre d'interprétation.

2.2.5 Demande locale pour l'observation et l'interprétation de la nature

N.B.: Dans cette analyse, la demande est exprimée en termes d'intérêts manifestés pour un site et d'aménagements suggérés pour

TABLEAU 2. Répartition de six concepts populaires par bassin

	CENTRE D'INTERPRÉTATION	COMMUNE DE GLACE	HABITAT NATUREL	ITINÉRAIRE VERT	PÊCHE EN RIVE	POINT MISE À L'EAU	TOTAL
Rivière des Mille-Îles	0	0	10	6	16	8	40
Rivière des Prairies	1	0	1	3	1	5	11
Lac des Deux Montagnes	1	1	3	2	1	2	10
Lac Saint-Louis	1	0	4	4	6	3	18
Rapides Lachine/La Prairie	0	1	1	8	4	2	16
Fleuve Saint-Laurent	0	0	3	9	1	5	18
TOTAL	3	2	22	32	29	25	113

Tiré de : Hubert, J. 1983.

un site par des organismes participant à l'observation et à l'interprétation de la nature (voir : Auger, D., Bond, M., 1983). Les tendances générales sont visibles sur le tableau 3.

TABLEAU 3. Localisation de la demande exprimée par des organismes participants à l'observation et à l'interprétation de la nature.

	Nombre d'organismes manifestant de l'intérêt	Nombre d'aménagements ou équipements suggérés	Sites du corridor fluvial
P. Paul-Sauvé et Grande Baie d'Oka	11	3	
Île Sainte-Thérèse	9	0	X
Îles de Boucherville	8	1	X
C. Côte Sainte-Catherine	7	0	X
Île des Soeurs	5	1	X
Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame	4	0	X
Île de la Visitation	4	0	
Île aux Hérons	3	2	X
Maple Grove	3	1	
Bassin de La Prairie	3	0	X
Pointe de Kanawake	3	0	
Pointe du Moulin	3	0	
Îles de la Paix	3	1	
Estacade du pont Champlain	2	0	X
Îles des rapides de Lachine	2	0	X
Île Saint-Bernard	2	1	
Beauharnois	2	1	
Pointe à la Raquette	2	0	
Île de Carillon	2	0	
Cap Saint-Jacques	2	0	
Île Bizard	2	0	
Île Rochon	2	0	

Tiré de : Auger, D.; Bond, M. 1983.

- Le corridor fluvial renferme le plus de sites en demande pour l'observation et l'interprétation de la nature.

- Les sites les plus en demande sur l'Archipel sont : le parc Paul-Sauvé et la grande baie d'Oka, l'île Sainte-Thérèse, les îles de Boucherville, le camping de la Côte Sainte-Catherine, l'île des Soeurs, les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et l'île de la Visitation.

- L'importance de la demande sur le corridor fluvial est confirmée par l'utilisation actuelle intensive de cette zone et par la très forte demande pour le concept itinéraire vert déjà mentionnée.

2.2.6 Évolution de la demande

La demande pour les activités d'observation et d'interprétation est en croissance :

- Les organismes participant à ces activités et les parcs recrutent de plus en plus d'adeptes. Les organismes souhaitent que la diversité des programmes d'activités soit améliorée, ils pensent que l'augmentation de la demande prévue le justifie et qu'elle justifie également une augmentation de la capacité d'accueil des parcs.

- À cela s'ajoute l'éventualité d'une clientèle locale et touristique accrue par la promotion et l'information sur les potentiels biologiques.

2.3 Les intervenants

Multiplicité des intervenants:

- Beaucoup de citoyens, d'associations et d'organismes sont impliqués dans l'utilisation de la faune et de la flore, mentionnons : Parcs Canada, les parcs du MLCP, du MAC et du MENVIQ, les parcs de la CUM, les parcs municipaux, les commissions scolaires, les CEGEP, les Universités, les pourvoiries, le Service Canadien de la faune, le MLCP, les associations de pêcheurs, de chasseurs et d'observateurs de la nature, les chroniqueurs de plein air, les amérindiens de Kanawake et d'Oka, etc...

Absence d'orientation générale

- Les intervenants sont apparus et se sont impliqués chacun à leur manière selon leurs propres objectifs. Ils ne se rencontrent pas, travaillent exceptionnellement ensemble et n'ont pas établi de consensus sur des objectifs communs.

Isolement et morcellement des activités

- Chaque intervenant développe en vase clos ses programmes d'aménagement et d'activités. Il s'informe rarement des projets des intervenants voisins ou de ceux avec qui il partage une même clientèle. On ne cherche pas des ententes mutuellement profitables. Chaque parc se limite à l'administration de son territoire.

Absence d'un porte-parole unique pour l'ensemble des intervenants

- Les intervenants ne sont pas réunis dans un organisme ou une association habilité à les représenter par bassin ou pour l'ensemble de l'archipel.

3. PROPOSITION D'INTERVENTION : LE VOLET UTILISATION

Le schéma de mise en valeur du potentiel récréatif des habitats proposé veut solutionner les problèmes qui nuisent au développement des activités liées à l'utilisation de la faune et de son habitat sur l'Archipel.

En résumé, dans la région métropolitaine les espaces naturels sont plus rares et plus détériorés que jamais; la faune et la flore de l'Archipel sont sous-estimées; l'accessibilité aux habitats fauniques et aux espaces naturels est presque limitée aux propriétaires riverains et aux propriétaires d'embarcations; les intervenants sont isolés et ils offrent des activités morcelées et restreintes.

Le plan d'utilisation suggéré a été élaboré conjointement avec les autres réseaux-loisir d'après les résultats des études biologiques du Service Archipel (MLCP, 1984).

3.1 Concepts d'aménagement proposés

Sept (7) concepts-types d'aménagement pour développer l'utilisation récréative et éducative de la faune et de son habitat sur l'Archipel sont proposés. Ces concepts concernent **la pêche et les activités non consommatrices.** Il n'y a pas d'aménagement spécifiquement prévu pour développer la chasse ou le piégeage sauf une accessibilité accrue et un soutien à la ressource fourni par les volets protection et utilisation.

Les concepts sont : le bois, la commune de glace, la pêche en rive, le jardin communautaire, l'aire d'observation et d'interprétation, les jardins écologiques (Faune-Plus et jardin indigène) et le marais. Le lecteur attentif remarquera que sur le plan d'utilisation (page 29) 5 autres concepts apparaissent. Ces concepts n'occasionnent pas de coûts d'aménagement. Il s'agit de l'étang de pêche dont les frais d'ensemencement de poissons sont inclus

dans le plan d'amélioration, des pourvoiries urbaines qui indiquent simplement les pourvoiries pouvant participer au programme de relance des pourvoiries, des aires de recherche scientifique et des zones d'utilisation restreinte qui représentent des normes d'utilisation et enfin des zones de cueillette auxquelles aucun coût d'aménagement n'a été rattaché.

Bois

Le bois est une aire d'observation et d'interprétation située sur un boisé naturel représentatif de la région métropolitaine. Un centre d'accueil, des sentiers et des panneaux d'interprétation y sont aménagés.

Le coût moyen d'un bois de 5 hectares ainsi aménagé est estimé à 228 000 $.

Commune de glace

La commune de glace est constituée de la surface d'un bassin, utilisée et aménagée en hiver pour divers programmes récréatifs communautaires ou individuels. Un programme d'animation est prévu, incluant carnavals de glace polyvalents là où on pêche sur la glace (château, sculptures, patinoire, courses, musique, éclairage, location de patins et de skis, etc...).

Le coût moyen de l'équipement mobile nécessaire pour animer 10 communes de glace est évalué à 24 000 $.

Pêche en rive

Les sites de pêche en rive offrent un aménagement qui consolide ou développe la pêche à gué ou riveraine à l'aide d'équipements légers comme un quai de bois et à l'aide d'aménagements paysagers des berges publiques (N.B.: tous les aménagements paysagers proposés sont conçus d'une part, pour satisfaire aux contraintes économiques, techniques et environnementales modernes et d'autre part, pour optimiser la valeur faunique du site).

Le coût moyen d'un site de pêche en rive accommodant 8 à 10 pêcheurs est de 13 000 $.

Jardin communautaire

Des jardins communautaires sont proposés sur des espaces déjà cultivés.

Le coût moyen d'un tel jardin traditionnel est de 36 000 $ l'hectare.

Aire d'observation et d'interprétation

Ces aires sont des habitats fauniques ou des espaces naturels aménagés pour l'observation et l'interprétation de la nature. Les aménagements comprennent un centre d'accueil, des passerelles, des sentiers, des plateformes flottantes, des tours d'observation, des affûts et des panneaux d'interprétation.

Les coûts de ce concept ont été estimés de la manière suivante:

A- Mini-centre d'interprétation: l'accueil y est réduit au minimum et les aménagements consistent presqu'uniquement en panneaux d'interprétation.

Coût estimé: 48 000 $.

B- Aire d'observation sur un milieu sec: son aménagement est similaire à celui d'un bois.

Son coût de réalisation est estimé au même montant, soit 228 000$.

C- Aire d'observation sur un milieu humide: l'aménagement d'un milieu humide pour l'observation est beaucoup plus dispendieux que celui d'un milieu sec.

Coût estimé: 429 000 $ pour 6 hectares.

Jardins écologiques

Sur des espaces déjà cultivés nous proposons d'aménager de nouvelles formules de jardins écologiques où la culture des plantes indigènes et l'amélioration du potentiel faunique par l'horticulture seront à l'honneur.

Le coût moyen d'un jardin écologique ou indigène d'un hectare, comprenant une partie démonstrative et une partie pratique est évalué à 48 000 $.

Marais

Il consiste à aménager un marais pour y pratiquer l'observation et l'interprétation de la nature.

Son coût d'aménagement est estimé à 429 000 $ pour 6 hectares.

3.2 Plan d'utilisation des habitats

Le plan d'utilisation présenté à la page 79 offre au citadin qui redécouvre ses rives, ses îles et ses plans d'eau un contact plus

étroit et plus fréquent avec la faune de l'Archipel et son habitat. Ce plan ne retient que les aménagements jugés prioritaires (0-5 ans).

La méthode utilisée pour affecter les concepts à des sites d'intervention est la même que celle qui a été utilisée dans les autres réseaux. Une proposition globale mais réaliste a été élaborée dans un premier temps, puis les priorités ont été choisies en confrontant la proposition globale aux 4 critères de priorisation mentionnés dans le volet amélioration.

3.2.1 Estimation des coûts pour la proposition globale

Les coûts générés par la réalisation de la proposition globale et le nombre d'aménagements proposés sont mentionnés au tableau 4. L'aménagement global des habitats fauniques de l'Archipel pour l'utilisation est estimé à environ 18,8 millions $ pour 191 aménagements, soit 5,4 millions pour le lac Saint-Louis avec 39 aménagements, 3,2 millions $ pour le lac des Deux Montagnes avec 27 aménagements, 2,4 millions $ pour la rivière des Mille Îles avec 27 aménagements, 2,9 millions $ pour la rivière des Prairies avec 36 aménagements, 3,1 millions $ pour le fleuve Saint-Laurent avec 40 aménagements, et 1,9 millions $ pour les rapides de Lachine et le bassin de La Prairie avec 22 aménagements.

3.2.2 Localisation des aménagements prioritaires

Les aménagements retenus en priorité (0-5 ans) sont localisés sur le plan d'utilisation des habitats.

A. Ensemble du territoire : pour desservir les 26 communes de glace les plus importantes nous proposons de créer 2 équipes mobiles d'animation tandis que pour consolider l'ensemble des activités de pêche nous proposons d'intensifier les programmes d'ensemencement de truites brunes et de truites arc-en-ciel et les programmes de transfert de maskinongés, de perchaudes et de dorés.

B. Lac Saint-Louis : le développement de pointe des Cascades est prioritaire. Il est proposé de l'aménager pour pêcher sur sa rive et d'aménager les Îles Joubert et des Cascades pour observer la faune et la flore.

L'aménagement des îles de la Paix pour l'observation s'impose également, le MLCP pourrait en partager les frais avec le service Canadien de la faune, propriétaire des lieux. Maple Grove est la porte d'entrée privilégiée de ces îles. Un site y sera immédiatement aménagé pour la pêche riveraine.

L'aménagement de l'île Saint-Bernard et du ruisseau Saint-Jean pour la pêche et l'observation complètent les priorités pour la rive sud du lac. Sur la rive nord des aménagements à Sainte-Anne de Bellevue et à Lachine sont suggérés pour la pêche.

TABLEAU 4. Réseau des habitats fauniques
Volet utilisation (proposition globale)
Coûts en milliers
(Nombre d'aménagements)

ENDROIT	Bois	Communes de glace	Pêche en rive	Jardins commun.	Aires d'observ. et d'interp.	Jardins écologiques	Marais	T O T A L
Lac Saint-Louis	190 $ (1)	247,2 $ (8)	601 $ (16)	-	2 986 $ (10)	48 $ (1)	1 287 $ (3)	5 359,2 $ (39)
Lac des Deux Montagnes	-	92 $ (7)	208 $ (9)	36 $ (1)	2 393 $ (9)	-	429 $ (1)	3 158 $ (27)
Rivière des Mille Îles	-	7,2 $ (3)	196 $ (11)	-	2 119 $ (12)	48 $ (1)	-	2 370,2 $ (27)
Rivière des Prairies	-	87,2 $ (6)	388 $ (19)	36 $ (1)	2 337 $ (9)	48 $ (1)	-	2 896,2 $ (36)
Fleuve Saint-Laurent	-	270 $ (6)	638 $ (16)	-	2 052 $ (15)	144 $ (3)	-	3 104 $ (40)
Lachine et La Prairie	-	2,4 $ (1)	502 $ (11)	-	1 366 $ (10)	-	-	1 870,4 $ (22)
T O T A L	190 $ (1)	706 $ (31)	2 533 $ (82)	72 $ (2)	13 253 $ (65)	288 $ (6)	1 716 $ (4)	18 758 $ (191)

C. Lac des Deux Montagnes : il est suggéré, d'une part, d'aménager à frais partagés avec la C.U.M. le cap Saint-Jacques pour la pêche et l'observation et d'autre part, d'aménager la baie de Vaudreuil, l'île aux Tourtes et l'Archipel des îles aux Plaines, Cousineau et aux Chèvres pour l'observation.

D. Rivière des Mille Îles : l'aménagement de l'île aux Vaches pour la pêche en rive et celui des 5 potentiels les plus riches pour l'observation : bois de Rosemère, Domaine Garth, rive d'Auteuil, Ferme Sainte-Thérèse, Orée du Bois.

E. Rivière des Prairies : le peu de milieux naturels qui y subsistent devraient être immédiatement aménagés pour l'observation et la pêche, le plus souvent sous forme de frais partagés avec la municipalité ou la C.U.M. Il s'agit de l'Archipel des îles Rochon, Coco, Gagné, de l'île de la Visitation, des bois de Saraguay et de Liesse et du marécage de pointe Théôret.

F. Fleuve Saint-Laurent : il est proposé d'aménager en partageant les frais avec les municipalités l'île Notre-Dame (étang de pêche, pêche en rive, aire d'observation, jardin écologique), le prolongement du parc Marie-Victorin et la promenade Bellerive (pêche en rive). Il est aussi proposé de consolider l'aménagement pour la pêche et l'observation sur les îles de Boucherville et sur l'île Sainte-Thérèse, d'y aménager une tour d'observation et un jardin écologique et d'aménager la berge derrière l'hippodrome Richelieu (pêche en rive) et l'Archipel des îles à l'Aigle, aux Canards, aux Asperges et aux Cerfeuils (pêche, aire d'observation).

G. Rapides de Lachine et bassin de La Prairie : des aménagements doivent faciliter l'observation et la pêche dans les rapides et autour de leurs îles à partir du bateau-passeur proposé par le réseau nautique. Le bois de l'île des Soeurs doit être aménagé pour l'observation, la digue de la Voie maritime pour la pêche et la rive de Verdun pour la pêche et l'observation.

3.2.3 Estimation des coûts des aménagements prioritaires

L'ensemble des 181 aménagements prioritaires (0-5 ans) proposés par le volet utilisation est évalué à 13,3 millions $ pour l'Archipel. Ces coûts sont répartis par bassins hydrographiques et par concepts au tableau 5.

L'aménagement du lac Saint-Louis est évalué à 3,5 millions $ pour 35 aménagements, celui du lac des Deux Montagnes à 2,7 millions $ pour 27 aménagements, celui de la rivière des Mille Îles à 1,8 millions $ pour 26 aménagements, celui de la rivière des Prairies à 1,9 millions $ pour 36 aménagements, celui du fleuve Saint-Laurent à 2,3 millions $ pour 38 aménagements, et celui des rapides de Lachine et du bassin de La Prairie à 1 million $ pour réaliser 19 aménagements.

TABLEAU 5. Réseau des habitats fauniques
Volet utilisation (priorités d'action)
Coûts en milliers
(Nombre d'aménagements)

ENDROIT	Communes de glace	Pêche en rive	Jardins commun.	Aires d'observ. et d'interp.	Jardins écologiques	Marais	T O T A L
Lac Saint-Louis	21,6 $ (8)	546 $ (16)	-	1 627 $ (7)	48 $ (1)	1 287 $ (3)	3 529,6 $ (35)
Lac des Deux Montagnes	16,0 $ (7)	208 $ (9)	36 $ (1)	1 963 $ (9)	-	429 $ (1)	2 652,0 $ (27)
Rivière des Mille Îles	7,2 $ (3)	182 $ (11)	-	1 594 $ (11)	48 $ (1)	-	1 831,2 $ (26)
Rivière des Prairies	14,4 $ (6)	299 $ (19)	36 $ (1)	1 515 $ (9)	48 $ (1)	-	1 912,4 $ (36)
Fleuve Saint-Laurent	24 $ (6)	559 $ (16)	-	1 563 $ (13)	144 $ (3)	-	2 290 $ (38)
Lachine et La Prairie	2,4 $ (1)	455 $ (9)	-	613 $ (9)	-	-	1 070,4 $ (19)
T O T A L	85,6 $ (31)	2 249 $ (80)	72 $ (2)	8 875 $ (58)	288 $ (6)	1 716 $ (4)	13 285,6 $ (181)

3.3 Programme de subventions à l'utilisation

Les aménagements proposés par le volet utilisation, qu'il s'agisse de la proposition globale ou des priorités, peuvent être regroupés en deux budgets différents, soit d'une part, les coûts des aménagements prévus sur les parcs actuels et futurs du gouvernement du Québec et d'autre part, les montants des subventions aux aménagements devant être réalisés sur les autres parcs et espaces de loisir.

Cette répartition est détaillée sur le tableau 6.

Il est donc proposé qu'un programme de subventions aux municipalités et aux autres intervenants visés par le plan d'utilisation soit créé. Ce programme de 6,3 millions $ verrait à inciter les gestionnaires des parcs non gouvernementaux à réaliser les aménagements prioritaires.

Le gouvernement du Québec, quant à lui, aménagerait directement ses parcs actuels et futurs pour un montant de 6,9 millions $.

3.4 Programme de relance des pourvoiries

Il est suggéré que le MLCP mette en branle un programme de relance des pourvoiries de l'Archipel.

Les objectifs de ce programme seraient d'améliorer en quantité et en qualité les services d'accessibilité aux milieux naturels et aux activités de plein air; de moderniser et développer les pourvoiries en milieu urbain, de développer l'observation et l'interprétation de la nature hors-parc.

Le MLCP fournira une assistance technique, promotionnelle et possiblement financière aux pourvoiries et aux entrepreneurs privés intéressés à offrir des activités d'observation et d'interprétation à l'extérieur des parcs et à offrir un ensemble diversifié d'activités de plein air en plus de la chasse et de la pêche.

Les excursions nautiques accompagnées d'un guide-interprète et les stages d'initiation à la chasse photographique illustrent cette orientation.

Tableau 6. Les aménagements proposés sur les parcs gouvernementaux et les subventions à l'aménagement proposées pour les parcs non-gouvernementaux
Volet utilisation
(Coûts en milliers)

	Lac Saint-Louis		Lac des Deux Montagnes		Rivière des Mille Îles		Rivière des Prairies		Fleuve Saint-Laurent		Bassin de La Prairie		TOTAL	
	Prop. globale	Priorité	Prop. globale	Priorité	Prop. globale	Priorité	Prop. globale	Priorité	Prop. globale	Priorité	Prop. globale	Priorité	Prop. globale	Priorité
Aménagements des parcs gouvernementaux	2 884,4 $	2 018 $	1 373,8 $	1 284,2$	1 599,4 $	1 543,4$	267 $	241 $	1 947 $	1 453,8$	741 $	402 $	8 812,6$	6 942,4$
Subventions à l'aménagement des parcs non-gouvernementaux	2 474,8 $	1 511,6$	1 784,2 $	1 367,8$	770,8 $	287,8$	2 629,2 $	1 671,4$	1 157 $	836,2$	1 129,4 $	668,4$	9 945,4$	6 343,2$
TOTAL	5 359,2 $	3 529,6$	3 158 $	2 652 $	2 370,2 $	1 831,2$	2 896,2 $	1 912,4$	3 104 $	2 290 $	1 870,4 $	1 070,4$	18 758 $	13 285,6$

3.5 Objectifs et principes du volet utilisation

Le MLCP doit prendre le leadership dans le domaine de l'utilisation de la faune et de la flore en milieu urbain et sur l'Archipel. Il doit en planifier le développement et assurer la coordination entre ses intervenants.

Le volet utilisation du réseau des habitats lui permet de le faire parce qu'il offre l'avantage indéniable d'orienter les efforts et d'encadrer l'action sur l'ensemble du territoire Archipel. Sa clientèle déborde les limites municipales, c'est la population de la région métropolitaine.

Si le MLCP veut s'attaquer aux problèmes exposés, le volet utilisation est un instrument assez puissant et articulé pour les résoudre puisque c'est un système de gestion qui planifie, coordonne et développe l'ensemble des activités de loisir reliées à la faune et à la flore comme la pêche, l'observation de la nature, la chasse et le piégeage. Il réunit donc des activités trop souvent opposées comme les activités consommatrices et non-consommatrices et il s'intègre aux autres réseaux-loisir et aux autres volets du réseau des habitats.

À la lumière de la problématique exposée, les objectifs et les principes suivants sont suggérés pour orienter la gestion du volet utilisation et pour fournir des éléments à une politique d'utilisation de la faune et de la flore en milieu urbain.

3.5.1 Objectifs du volet utilisation

- Offrir un contact plus étroit et plus fréquent avec la faune et la flore de l'Archipel à la population métropolitaine.

- Développer, en quantité et en qualité, l'ensemble des activités éducatives et récréatives utilisant la faune et la flore de l'Archipel tout en assurant leur protection et leur mise en valeur.

- Planifier et coordonner, de manière intégrée, l'ensemble des activités éducatives et récréatives liées à l'utilisation de la faune et de la flore de l'Archipel.

- Participer activement, via l'utilisation, à la protection et à l'amélioration des habitats fauniques de l'Archipel.

- Assurer, dans la mesure du possible, l'accès universel aux activités du réseau.

3.5.2 Principes de gestion du volet utilisation

Concernant la planification intégrée

- Le MLCP est responsable de la planification intégrée, de l'harmonisation des concepts d'aménagement et d'utilisation, et de l'établissement des priorités du volet.

- Il développe et diversifie l'utilisation éducative et récréative de la faune et de la flore puis en contrôle l'expansion et mesure les impacts sur la ressource et les habitats à l'aide d'inventaires périodiques et de programmes de surveillance.

- Il intègre les objectifs du volet utilisation aux objectifs du volet protection et du volet amélioration des habitats en s'y conformant à la lettre, en en faisant la promotion auprès des utilisateurs et en y participant activement via l'utilisation.

- Il s'assure que l'aménagement de la faune urbaine soit effectué en fonction des besoins des utilisateurs.

- Il assure l'accès universel au réseau en particulier en l'adaptant aux personnes agées et aux handicapés.

- Il veille à la sécurité des utilisateurs.

- Il soutient la qualité de l'accueil, de l'interprétation, de l'information et de tous les services du volet.

- Il soutient les interventions publiques et privées qui partagent ses objectifs ou qui visent à améliorer la qualité des eaux et des rives, sans oublier la dépollution chimique (PCB et mercure).

- Il soutient l'intégration des activités et des services du volet entre eux :

  - les parcs voisins entre eux;

  - les activités consommatrices aux activités non-consommatrices;

  - les activités non-consommatrices aux pourvoiries;

  - il solutionne les conflits d'utilisation et partage équitablement l'utilisation des ressources;

  - il suggère des adaptations aux administrateurs des parcs.

- Il intègre ses aménagements aux autres réseaux de loisir et aux parcs urbains pour offrir le maximum d'activités de plein air conjointement afin d'augmenter la participation, de réduire les coûts d'aménagement et de fournir un attrait faunique aux autres réseaux.

- Il intègre la dimension faunique à tous les aménagements paysagers et à toutes les constructions ou équipements pour en améliorer le potentiel faunique.

- Il intègre l'utilisation aux réseaux de transport en commun en proposant des adaptations pertinentes aux commissions de transport visées et en axant le développement de l'utilisation sur les systèmes de transport.

- Il oriente le développement général de l'utilisation sur l'ensemble de l'archipel en vue de satisfaire la demande générale :

  - il poursuit les études sur la demande;

  - il priorise la consolidation des éléments existants;

  - il priorise l'évaluation de la faisabilité et de la pertinence des souhaits exprimés;

    - il consacre la prédominance des activités non consommatrices sur les activités consommatrices, la prédominance de la pêche sur la chasse et le piégeage, la prédominance de la pêche sportive sur la pêche commerciale;

    - l'intégration au réseau des complexes d'accueil sera axée sur les observateurs et les pêcheurs plutôt que sur les chasseurs et trappeurs;

    - enfin, il semble qu'actuellement le corridor fluvial est la priorité no 1, la rivière des Mille Îles est la priorité no 2, le lac des Deux Montagnes et le lac Saint-Louis sont la priorité no 3, la rivière des Prairies semble être le bassin le moins prioritaire.

- Il oriente le développement local (i.e.: par bassin) de l'utilisation en vue de satisfaire la demande locale des utilisateurs et des intervenants locaux, tout en optimisant l'exploitation des potentiels humains et biologiques de chaque bassin, par exemple :

  - le développement du corridor fluvial serait axé en priorité sur l'observation et l'interprétation de la nature, sur les itinéraires verts, sur les points de mise à l'eau et sur la pêche;

- le développement de la rivière des Mille Îles sera axé en priorité sur la pêche en rive, sur l'observation et l'interprétation, sur les points de mise à l'eau et les itinéraires verts et sur le canotage;

- le développement du lac des Deux Montagnes serait axé surtout sur la randonnée nautique sans toutefois mettre l'accent sur les points de mise à l'eau. Il aurait une vocation multiple non spécialisée.

- le développement du lac Saint-Louis serait diversifié mais laisserait une bonne place à la pêche.

- le développement de la rivière des Prairies serait d'abord axé sur le nautisme;

- les sites de pêche en rive seraient surtout développés sur la rivière des Mille Îles, sur le lac Saint-Louis et dans les rapides de Lachine;

- les activités non-consommatrices hors-parc seraient d'abord développées sur le corridor fluvial.

N.B.: Ces orientations régionales ne sont que des lignes directrices préliminaires, elles ne veulent absolument pas restreindre le développement de l'utilisation. Les études à venir les corrigeront ou les nuanceront.

Concernant la consultation et la participation

- Différentes formules souples de consultation et de participation seront développées pour que les principaux intervenants impliqués soient consultés et pour que tous les intéressés puissent y participer dans la mesure de leurs goûts et de leurs moyens.

- Le MLCP tentera d'établir des consensus parmi les intervenants sur les points litigieux.

- Les utilisateurs éventuels seront consultés méthodiquement et régulièrement.

Concernant l'information et la promotion

- Le MLCP est responsable de la conception et de la production du matériel, tous les intervenants intéressés seront invités à participer à sa distribution.

- La campagne d'information générale et de promotion touchera les points suivants :

  - plan de protection et d'amélioration des habitats;

  - les itinéraires du volet utilisation, leurs durées, leurs degrés de difficulté, leurs intérêts fauniques et floristiques pour satisfaire tous les utilisateurs des moins initiés jusqu'aux experts;

  - les risques reliés à la consommation de poissons;

  - les avantages culinaires et sportifs des poissons peu recherchés, des plantes et des champignons;

  - l'implantation de nouvelles pourvoiries urbaines offrant des activités de plein air et d'observation de la nature en plus de la chasse et de la pêche;

  - l'intérêt de mettre en valeur le potentiel faunique des propriétés privées et publiques comme les golfs, les parcs industriels, les parcs urbains, les terrains des institutions, les cimetières et les cours privées;

  - l'importance de la faune et de la flore en milieu urbain.

- La campagne d'information technique pour les intervenants intéressés touchera les points suivants :

  - l'intégration des activités de plein air et d'observation d la nature aux pourvoiries urbaines;

  - les programmes d'interprétation adaptés aux sites aménagés;

  - le profil des clientèles par bassin;

  - le schéma d'intervention proposé;

  - les potentiels biologiques détaillés;

  - les techniques d'aménagement faunique applicables sur les terrains privés en milieux riverains, humides et terrestres.

- La campagne de signalisation sur le terrain touchera les points suivants :

  - indications routières des complexes d'accueil, des rampes de mise à l'eau, des pourvoiries urbaines, etc...;

  - signalisation faunique des précautions à prendre sur les habitats fragiles et des accès interdits;

  - mini-centres et panneaux d'interprétation.

Concernant l'exécution et l'opération

- Le MLCP assure l'acquisition, l'aménagement et l'exploitation d'une bonne partie des propositions d'intervention suggérées sur le plan d'utilisation.

- Les intervenants privés ou publics intéressés défraient les coûts d'acquisition, d'aménagement et d'exploitation en totalité ou en partie pour certains sites non-gouvernementaux.

- Aux intervenants participant, le MLCP fournit l'expertise nécessaire pour atteindre certains standards et intégrer les aménagements, pour déterminer une vocation aux sites, pour concevoir et aménager les terrains et les constructions, pour identifier les activités et les équipements pertinents, pour la mise en marché et la promotion de leur participation.

- Le MLCP évalue les impacts liés à l'éxécution des travaux et à l'opération des activités. Il est responsable de la surveillance écologique des travaux sur les chantiers. Il exigera, non seulement des normes environnementales modernes, mais aussi ses propres normes en matière d'optimisation de la valeur faunique pour tous les travaux effectués.

OUVRAGES CITÉS

Auger, D., Bond, M. 1983. Enquête sur l'utilisation de la faune autre que chasse, pêche et piégeage, dans l'archipel de Montréal. Service Archipel, MLCP.

Côté, J.-R., 1983. Profil de la population et des clientèles en loisir de plein air de l'Archipel de Montréal. Service Archipel, MLCP.

Côté, J.-R., 1983. La demande en loisirs de plein air dans l'Archipel de Montréal. Service Archipel, MLCP.

Hubert, J., 1983. Synthèse et analyse de l'inventaire des projets et des demandes d'aménagement des rives et des plans d'eau de l'Archipel de Montréal. Service Archipel, MLCP.

Lacasse, M., Ducharme, J.-L., Pelletier, J., 1982. Le loisir relié à l'utilisation de la faune au Québec. Étude auprès de la population. Dir. Générale de la faune, MLCP.

Pelletier, J., Lacasse, M., Lamontagne, G., Ducharme, J.L., 1981. Aménagement et utilisation de la faune au Québec. MLCP, Dir. de la planification.

PROPOSITION D'INTERVENTION

Réseau des habitats fauniques

VOLET : UTILISATION

Plan d'utilisation des habitats

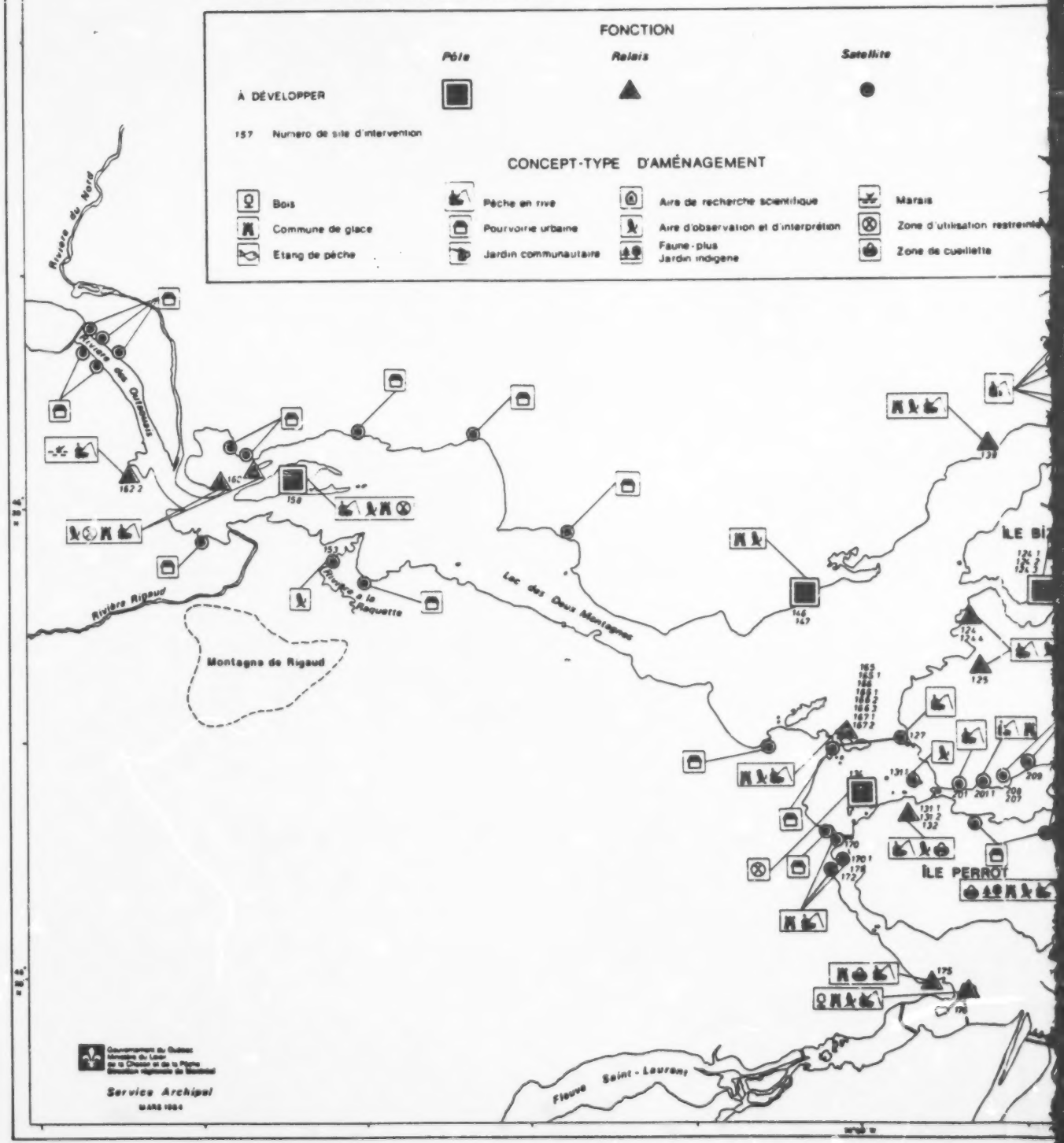

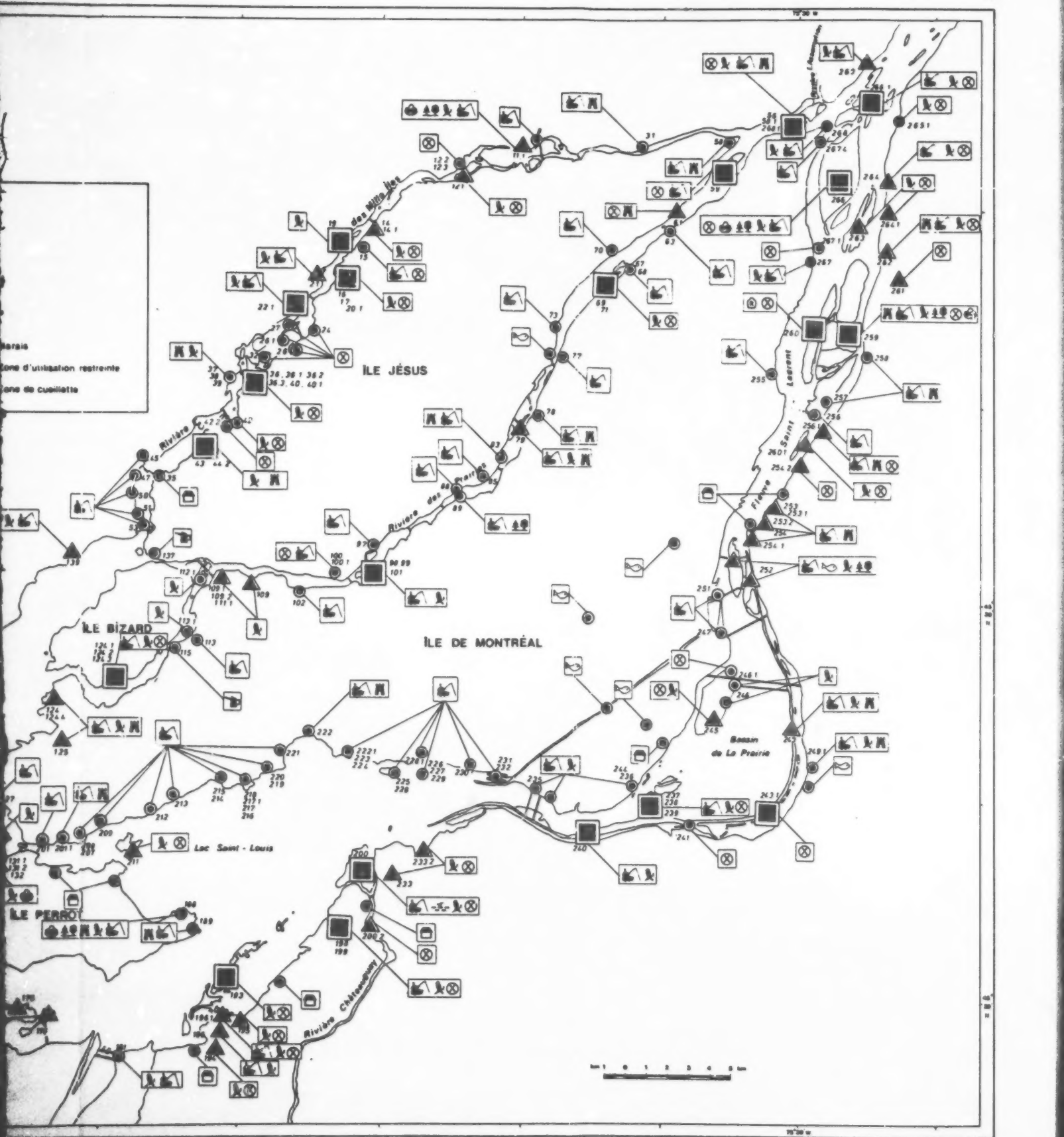
ÎLE JÉSUS
ÎLE DE MONTRÉAL
ÎLE BIZARD
ÎLE PERROT
Rivière des Milles Iles
Rivière des Prairies
Fleuve Saint Laurent
Bassin de La Prairie
Lac Saint - Louis
Rivière Châteauguay

IV

LE RÉSEAU DES PLAGES ET DE LA BAIGNADE EN RIVE

1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Entre 1969 et 1978, les Montréalais ont eu accès jusqu'à 49 plages dispersées dans les plans d'eau de la région métropolitaine([1]). En 1983, seulement trois plages sont ouvertes et accessibles aux adeptes de la baignade qui souhaitent occasionnellement s'ébattre dans un décor moins austère que les enceintes fermées des piscines en milieu urbain. De plus, ces rares sites sont rapidement envahis et risquent très souvent d'être fermés quand les conditions de salubrité des rives et surtout la qualité de l'eau ne répondent plus aux normes minimales. Cette situation pour le moins déplorable prive quelques centaines de milliers de personnes d'un accès à l'eau via une activité reconnue comme très populaire et ce, malgré une période relativement courte pour sa pratique en milieu naturel.

Cette vision d'une cinquantaine de plages autour de l'Archipel est-elle à tout jamais devenue une image perdue dont seuls quelques privilégiés pourront bientôt nous parler? Sans exagérer, on peut même avancer que plusieurs ont tout simplement oublié qu'il pouvait exister des plages sur les rives de l'archipel de Montréal. Il faut dire que l'urbanisation croissante, y compris sur les rives, et leur utilisation à des fins de remblayage et d'élimination des déchets, ont donné une "vocation de dépotoirs" à plusieurs sites dont la protection et la mise en valeur auraient été beaucoup plus revalorisante. Au rythme de leur disparition, et compte tenu surtout de la dégradation de l'eau, une intervention rapide et concertée peut être avancée comme hypothèse de solution visant à éviter une situation irréversible plus tôt qu'on le croit.

Dans un objectif global de récupération des rives susceptibles de constituer un éventail de sites appropriés pour aménager des plages, le Service Archipel du MLCP a entrepris et a utilisé quelques études afin d'évaluer la pertinence de la mise en valeur d'un tel réseau. Les lignes qui suivent font état des principaux résultats obtenus sur ce que nous convenons d'appeler "le réseau des plages et de la baignade en rive". Nous brosserons donc un tableau sur l'état de la situation pour en arriver à une proposition d'intervention suivie de quelques éléments de politique pour la mise en place de ce réseau.

2. ÉTAT DE LA SITUATION

2.1 La demande

Le reflet de la demande est tiré de trois sources principales. Premièrement, le profil de participation aux activités liées à la

---

[1] Inventaire effectué par le ministère de l'Environnement en 1978.

plage, deuxièmement la demande exprimée par des organismes publics et privés représentatifs du milieu, et enfin, quelques données de fréquentation des plages ouvertes et situées sur les rives du territoire étudié.

Comme premier constat, soulignons qu'il existe très peu de données concernant la demande spécifique liée à la baignade sur les plages. Par contre, en récupérant les informations sur la baignade et le profil des participants en général, il est possible d'établir une demande minimale surtout si on tient compte de certaines caractéristiques propres à la pratique de la baignade en milieu naturel dans la région montréalaise.

Au Québec, la **natation** (baignade) et le **pique-nique** figurent parmi les trois activités les plus pratiquées. Pour ce qui est du territoire de l'Archipel, cette popularité est confirmée puisque respectivement **56%** (1 210 000 personnes) et **40%** (865 000 personnes) de la population âgée de 15 ans et plus sont des fervents qui s'adonnent au moins une fois par année à ces deux activités. La baignade est effectivement l'activité la plus populaire, mais il faut retenir qu'au moins 90% de ces adeptes doivent recourir à des plans d'eau artificiels ou extérieurs au territoire de l'Archipel. Pour compléter ce tableau, il est important de retenir que:

- la baignade se pratique sur une base quotidienne, ou les fins de semaine et souvent en **famille** (51% des répondants);
- la plus forte proportion de pratique se retrouve chez ceux qui ont un accès physique ou visuel à l'eau;
- les populations financièrement défavorisées, les personnes âgées et seules, ainsi que les individus les moins scolarisés sont ceux qui pratiquent le moins ou pas du tout cette activité récréative.

Parmi les projets et les demandes du milieu, les demandes d'aménagement de plages approchent la quinzaine, dont la plupart se situent au niveau de "souhaits d'aménagement". Ceci se comprend, puisque la majorité des commentaires soulignent la nécessité et l'urgence d'entreprendre la dépollution des eaux. Ce problème a pour effet de réduire considérablement les préoccupations et les projets en vue d'implanter et d'exploiter éventuellement un réseau de plages et de baignade en rive.

Enfin, en considérant le niveau de fréquentation des plages et des bassins d'eau situés en rives, et sur lesquels existent des données sommaires, on constate que les sites existants(*) attirent **plus de 275 000 baigneurs** pendant la période estivale. La capacité d'accueil de ces sites est d'ailleurs atteinte rapidement.

---

* Parc Paul-Sauvé, camping de la Côte Sainte-Catherine et la plage municipale de Beaconsfield.

Les bassins artificiels et les piscines sont saturés et malgré les fermetures sporadiques dues aux conditions impropres de l'eau, au parc Paul-Sauvé on doit régulièrement bloquer l'accès à la plage.

Autre fait à noter, la baignade et le pique-nique représentent en moyenne près de 75% de la fréquentation annuelle à toutes les activités offertes sur ces sites et ce, malgré la période relativement courte de l'été.

Pour illustrer la demande minimale sous une forme prospective, quelques traitements secondaires révèlent les tendances suivantes lorsqu'elles sont associées à l'hypothèse en vertu de laquelle un réseau de plages et de baignade en rive dans l'Archipel serait progressivement implanté:

- d'une part, la participation potentielle des "non-participants absolus" s'élèverait entre 30 et 45% pour la région métropolitaine de Montréal;

- et d'autre part, les participants actifs, et plus important encore, les participants qui vont ailleurs que sur les rives de l'Archipel, affirment qu'ils fréquenteraient le réseau de plages en rives plus souvent, dans une proportion variant de 65 à 87%.

Ces deux projections, exprimées par la population, viennent compléter l'état d'un besoin réel et minimal. Elles incitent d'ailleurs à croire que plusieurs Montréalais, voire même plusieurs Québécois, profiteront plus souvent d'un réseau de plages dans l'Archipel. Ceci aura sans doute pour effet de réduire l'obligation pour plusieurs d'entre eux de chercher ailleurs (Plattsburg par exemple), une opportunité satisfaisante pour la baignade en milieu naturel et ce qu'elle offre comme divertissement.

2.2 L'offre et les potentiels

Les études effectuées jusqu'à maintenant permettent aussi de donner un aperçu du potentiel sous l'angle morphologique pour chacun des sites retenus. Suite aux observations sur le terrain, la majorité des sites répondent aux critères d'une plage (site bien drainé, rive sablonneuse, pente douce et moyenne, présence d'une beine). Les accès aux rives depuis le plan d'eau sont présents dans la plupart des cas tandis que l'accès à l'eau est à aménager pour plusieurs sites.

Un récent inventaire des potentiels a démontré qu'il y avait au moins **40 sites riverains** qui pourraient encore servir à constituer un réseau de plages. Cet inventaire par bassins est limité aux espaces qui répondent actuellement à des normes minimales pour fins de baignade ainsi qu'aux plages qui opèrent actuellement.

Pour refléter une certaine structure d'offre, ces sites sont identifiés comme "réhabilitables", "potentiels" ou "en opération" (ouvertes en 1983). Les résultats disponibles permettent de traiter ces potentiels selon une distribution par bassins et selon une capacité d'accueil normalisée.

Répartition par bassins

Actuellement, on dénombre un total de 40 plages dont 25 sont qualifiées de "réhabilitables", 12 de "potentielles" et 3 qui offrent encore des possibilités de baignade en rives dans un cadre de plein air (voir tableau I: Répartition et capacité d'accueil des potentiels de plages par bassins page suivante).

Les principaux constats qui émergent de ces potentiels actuels et latents permettent de souligner un certain déséquilibre sur l'ensemble du territoire de l'Archipel. Ainsi, le lac des Deux Montagnes et la Rivière des Mille Îles sont à tout point de vue les plans d'eau où on retrouve les potentiels de mise en valeur les plus élevés. Pour le bassin du Lac Saint-Louis, on remarque un potentiel moyen avec une concentration autour des rives de Châteauguay. Quant à la Rivière-des-Prairies (à l'exception de la partie en amont), au bassin de La Prairie et au fleuve Saint-Laurent, ils font piètre figure au chapitre des potentiels actuels.

Capacité d'accueil

L'ensemble des sites inventoriés atteint jusqu'à maintenant 8 kilomètres de long et fournit une superficie totale d'environ 160 000 m^2. Ce qui équivaut à une capacité d'accueil de **35 500 baigneurs par jour** selon les normes généralement acceptées. Actuellement, cette capacité est réduite **à moins de 33%** (10 000 baigneurs par jour). Présentement, 70% de la capacité d'accueil est concentrée dans le bassin des Deux-Montagnes grâce au parc Paul-Sauvé. Ce même bassin répondrait d'ailleurs à plus de la moitié de la demande si le réseau potentiel était implanté de façon intégrale.

Ce portrait d'ensemble du potentiel se limite donc à des sites ayant des qualités intrinsèques pour devenir de véritables plages sises sur les rives de l'Archipel. Pour l'instant, étant donné l'état de la qualité de l'eau et des rives qui devront faire l'objet d'un assainissement urgent, ce potentiel fait face à plusieurs contraintes. C'est pourquoi, un élargissement du concept pourra éventuellement nous amener à considérer des potentiels à proximité des rives qui rempliront les mêmes fonctions qu'une plage. À titre d'exemple, des bassins artificiels tels qu'à Côte Sainte-Catherine pourraient être aménagés sur certaines îles; ou encore certaines rives artificielles comme la digue de la voie maritime pourraient servir de formules compensatoires.

TABLEAU 1: RÉPARTITION ET CAPACITÉ D'ACCUEIL DES POTENTIELS DE PLAGES PAR BASSINS[1]

(Capacité d'accueil par bassins en personnes/jour)

Bassins / Inventaire		N[2]	Deux Montagnes	Mille Îles	Rivière des Prairies	Lac Saint-Louis	La Prairie	Fleuve Saint-Laurent	TOTAUX
A	Plages en opération ('83)	3	7 000	-	-	- 3000 -		-	10,000
B	Plages "réhabilitables"	25	5 000	3 000	- 2 000 -			-	10,000
C	Plages "potentielles"	12	7 000	3 500	- 5 000 -			-	15,500
	TOTAUX	40	19 000	6 500	- 10 000 -			-	35,500
Longueur des rives (m)			4 000	1 700	690	1 400		-	8 000
Superficie (m^2)			87 700	29 300	10 000	32 700		-	160 000

A: comprend le parc Paul-Sauvé, le parc de la Côte Sainte-Catherine et la plage municipale de Beaconsfield.
B: sites ayant déjà servi de plages et présentant un potentiel de réhabilitation à court terme.
C: sites ayant des caractéristiques conformes et minimales pour un aménagement éventuel.

1 Cet inventaire et les projections incluent uniquement les plages et par conséquent excluent les propositions relatives à de futurs bassins artificiels pour la baignade en rive.

2 N: nombre de plages

2.3 Autres dimensions importantes

Le programme d'assainissement des eaux

Sans aucun doute, la qualité de l'eau apparaît comme une condition importante à la mise en place d'un réseau de plages. L'existence d'un programme d'assainissement des eaux, sous la responsabilité du MENVIQ, apporte une lueur d'espoir d'autant plus qu'une récente intervention gouvernementale vise à accélérer les récents échéanciers de mise en service des usines d'épuration qui variaient de 1983 à 1991.

Le tourisme et les vacances

Il est reconnu que 50% des touristes canadiens et américains choisissent Montréal comme destination principale à leur entrée au Québec. Et sur 56% des vacanciers québécois, 52% d'entre eux visitent prioritairement les régions de Québec et de Montréal. Ceci implique une demande importante si on considère que les préférences en été vont aux activités nautiques et aquatiques. Certaines plages ajouteront des éléments au patrimoine touristique de Montréal en plus de devenir des composantes nouvelles de la promotion touristique tout en entraînant un impact économique intéressant.

2.4 Bilan de la situation

Une structure comparée entre la demande et l'offre relatives à un réseau de plages en rives permet d'avancer que:

1° la demande minimale actuelle souffre d'un **écart de l'ordre de 70%** par rapport à la capacité d'accueil présentement offerte;

2° la réalisation éventuelle du réseau proposé réussirait tout au plus à satisfaire le taux actuel de participation à la baignade.

En effet, si on traduit la demande pour la baignade en capacité d'accueil nécessaire pour y répondre, il faudrait que celle-ci atteigne au moins 34 500 personnes par jour, pour la population de l'Archipel, alors que l'on dispose d'une offre de 10 000 présentement. Le futur réseau atteindrait tout près de 35 500. Autrement dit, la réalisation d'un tel réseau ne saurait être vu comme un luxe puisqu'il permettrait tout au plus, de **desservir une fois durant l'été chacun des 1 210 000 adeptes de la baignade.** Et ceci ne tient pas encore compte d'une certaine augmentation de cette demande due au fait de l'attrait et de l'effet d'attirance provoqués par l'existence d'un tel réseau.

Quant à une répartition spatiale des plages, le portrait d'ensemble démontre qu'il faudra un plan de compensation valable pour au moins deux plans d'eau, soit ceux de La Prairie et du fleuve Saint-Laurent. Dans ce dernier cas, l'absence de sites potentiels sur les rives est encore plus significatif du fait qu'il correspond à la plus grande concentration urbaine et à la demande sociale la plus élevée. Cette situation commande que l'on élargisse l'accessibilité à des activités de baignade, de bronzage et de pique-nique au moyen d'aménagements artificiels qui rejoignent la vocation d'une plage naturelle le plus près possible. Et la récupération des rives sud et nord du fleuve et celles des îles de ce bassin apparaissent comme solutions possibles. Sans quoi, le développement d'un réseau de transport en commun devient un facteur majeur pour desservir adéquatement la clientèle des baigneurs du centre-ville et de la rive-sud vers les hauts potentiels d'accueil comme le lac des Deux Montagnes et la Rivière des Mille Îles.

2.5 Les options

Comme nous l'avons déjà mentionné, le programme d'assainissement des eaux de l'Archipel mené par le MENVIQ conditionne énormément tout plan de mise en place d'un réseau de plages. Selon les résultats obtenus suite aux mesures incitatives pour amener les municipalités à accélérer leurs échéanciers, il sera alors possible d'articuler un plan de récupération des rives susceptibles de constituer le réseau des plages de l'Archipel. D'autant plus que le ministère concerné n'est pas encore en mesure de garantir que ce programme créera des conditions minimales pour la pratique de la baignade. En conséquence, cette situation tend à entraîner une "option-zéro", c'est-à-dire ne rien faire jusqu'à ce que les conditions de l'eau soient redevenues normales. Ceci est évidemment un point de vue général et qui ne tient pas compte de la forte demande et des ouvertures actuelles telles qu'elles se présentent dans certains plans d'eau comme nous le verrons ci-après.

Actuellement, trois sites connaissent des conditions favorables à la baignade, soit la plage du parc Paul-Sauvé, celle de la municipalité de Beaconsfield et le bassin de plage Côte Sainte-Catherine, qui s'alimente à même les eaux du fleuve. Ainsi, un programme serré d'analyses et de vérifications de la qualité de l'eau, associé aux interventions accélérées d'épuration des eaux, pourraient à brève échéance rendre possible la baignade dans les eaux **du lac Saint-Louis jusqu'au bassin de La Prairie.** La réouverture des plages réhabilitables ainsi que la possibilité d'utiliser les rives extérieures à la digue de la voie maritime apparaissent comme un projet réalisable à moyen terme. Cette réalisation s'avère essentielle pour établir un premier pas vers un équilibre nord-sud dans le réseau des plages (lac des Deux Montagnes vs lac Saint-Louis/La Prairie). Il pourrait s'agir d'une "**première option prioritaire**".

Une "**seconde option prioritaire**" est fort souhaitable pour répondre à la concentration de la demande issue du centre-ville et de la région sud-est de l'Archipel. Étant donnée la faiblesse du potentiel des rives pour fins d'aménagements de plages, cette option oblige à considérer un élargissement du concept vers la mise en place de formules artificielles apparentées au contexte d'une plage (ex.: bassin artificiel reproduisant un environnement similaire à la plage et en milieu naturel). Ce sont surtout les espaces insulaires qui pourraient servir adéquatement de paliatifs à l'offre actuelle très déficiente. Ainsi, ces possibilités de lieux de baignade sont envisageables sur **les îles faisant face à Montréal** (plus particulièrement à l'Île Notre-Dame), sur l'Île Sainte-Thérèse pour la région la plus à l'est du territoire, et enfin sur les Îles-de-Boucherville où un tel projet est actuellement planifié. Ailleurs aussi, il peut advenir que les aménagements artificiels pour la baignade soient retenus comme solution (par exemple dans la rivière des Mille Îles où il peut s'avérer impossible à certains endroits de reconstituer une plage naturelle).

En résumé, considérant que la demande est très élevée, que le programme d'assainissement des eaux apporte un espoir de voir la qualité des eaux s'améliorer, et tenant compte qu'en plusieurs endroits, il est encore possible de s'adonner à la baignade, les deux options prioritaires sont à retenir. De plus, il faudrait souligner que l'aménagement d'une plage crée un accès à l'eau, offre des activités récréatives variées et constitue une attraction favorisant la mise en valeur des sites majeurs où d'autres richesses liées aux rives sont à découvrir. Citons comme exemple le bassin artificiel de Côte Sainte-Catherine et la plage du Parc Paul-Sauvé où la baignade comme source principale de loisirs a entraîné plusieurs participants à découvrir ces milieux (héronnières, aquarium, pistes d'interprétation, frayères, observation de la nature, etc.).

3. PROPOSITION D'INTERVENTION

3.1 Le plan d'ensemble du réseau

L'état de la situation nous a permis de mieux connaître les besoins, l'offre et les potentiels concernant un réseau de plages et de baignade en rive. À la lumière de ces données, il est apparu comme très souhaitable d'envisager la mise en place d'un tel réseau. Voici donc une proposition d'intervention qui rappelle les grandes lignes sur l'état de la situation, pour ensuite exposer les principales caractéristiques et composantes du réseau proposé. Puis, le réseau est présenté selon une répartition par bassins, suivie d'un estimé global en vue de sa réalisation complète.

3.1.1 La raison d'être du réseau (en résumé)

Dans les années soixante-dix, on dénombrait une cinquantaine de plages dans la région métropolitaine de Montréal. En 1983, trois d'entre elles seulement sont encore ouvertes. Cette situation prive quelques centaines de milliers de personnes d'avoir accès à l'eau via une activité reconnue comme très populaire. Au rythme de leur disparition, une **intervention rapide et concertée** est nécessaire pour éviter que la situation devienne irréversible plus tôt qu'on ne le croit.

Dans l'Archipel, plus d'un million de personnes de quinze ans et plus s'adonnent à cette activité. Cependant, 90% d'entre elles doivent recourir aux piscines municipales ou à des plans d'eau extérieurs au territoire de l'Archipel. Sachant aussi qu'on la pratique fréquemment en famille et que la plus forte proportion d'adeptes se retrouve chez ceux qui ont un accès physique ou visuel à l'eau, la reconstitution d'un réseau de baignade en rive répondra définitivement à une demande latente clairement exprimée par la population. L'élimination de plusieurs contraintes qu'on retrouve dans d'autres plans d'eau (chlore, horaires rigides et limités, bruits, espaces réduits dans et hors de l'eau, confrontation des intérêts ludiques et compétitifs, etc.), fait que la plage génère une demande insatisfaite compte tenu d'une offre inadéquate actuellement.

L'offre actuelle répond à moins de 30% de la demande. De plus, elle se retrouve exclusivement dans la partie ouest du territoire (parc Paul-Sauvé, Côte Sainte-Catherine et Beaconsfield), donc relativement éloignée des concentrations majeures de populations.

Associée au programme accéléré d'assainissement des eaux, la réalisation du réseau est un moyen de récupérer les rives potentielles et de redonner aux citoyens une occasion de pratiquer cette activité récréative recherchée en milieu naturel tout en lui permettant de découvrir l'existence d'une ressource à mettre en valeur.

3.1.2 Principales caractéristiques et composantes du réseau

L'aménagement d'une plage est conçu non seulement en fonction de la baignade et du bronzage, mais aussi en tenant compte d'activités secondaires (pique-nique, variété d'activités ludiques, observations de phénomènes naturels, etc.). En plus d'être propice aux activités aquatiques, la plage place l'individu en contact avec des éléments naturels et procure un cadre qui favorise l'évasion du cloisonnement urbain (sable, gazon, variété des morphologies et des plans d'eau, espaces ouverts sur la découverte du milieu, etc.). À tout ceci, on doit ajouter l'attrait particulier du lien entre les dimensions aquatiques et nautiques que peut

offrir la plage. De façon réciproque, elles permettront à plusieurs estivants de découvrir l'existence d'un potentiel récréatif beaucoup plus large qu'en milieu urbain. Sans être en opposition totale aux piscines publiques de béton ou privées d'arrière-cours, la plage élargit de façon presqu'illimitée l'éventail des occasions récréatives, sociales, éducatives, etc.

Globalement, ce réseau propose un usage récréatif des rives pour fins de détente sur une base quotidienne et de fin de semaine. Ce qui entraîne une échelle de desserte pour les populations locales et régionales en priorité. Et compte tenu des pôles d'attraction actuels (Paul-Sauvé et Côte Sainte-Catherine), d'autres pôles majeurs viendront progressivement à court ou moyen terme compléter un équilibre d'offres en fonction des populations immédiates à desservir (sites récupérables sur la Rivière des Mille Îles, de Rivière-des-Prairies et du Cap Saint-Jacques en particulier, et enfin des aménagements artificiels pour La Prairie et le fleuve Saint-Laurent).

3.1.3 Le réseau par bassins

Afin d'illustrer géographiquement le réseau des plages et de la baignade en rive dans l'Archipel, voici de quelle façon se répartissent les sites proposés selon les principaux plans et cours d'eau.

Rivière des Mille Îles

Cette rivière compterait un pôle majeur pour la baignade, soit sur l'Île aux Vaches ou l'Île Saint-Joseph (sites n° 11.1 et 12.1). Cette zone de récréation intensive serait complétée par trois autres sites localisés dans les parties centrale et amont de la rivière. C'est-à-dire les plages Idéale et Jacques-Cartier (site n° 15.0) et la plage de l'est (site n° 46.3) qui sont d'anciennes plages à réouvrir. Enfin, un dernier site (n° 36.1) retenu comme plage potentielle à l'intérieur d'un parc constitué de plusieurs espaces à vocation récréative (Ferme Sainte-Thérèse).

Il est à noter que les deux premiers sites mentionnés devront faire l'objet d'aménagements artificiels à moins qu'il soit possible de procéder à une récupération suffisante des rives sablonneuses, compte tenu de la demande à satisfaire dans ce pôle d'attraction.

Lac des Deux Montagnes

Ce bassin est appelé à se qualifier comme le meilleur pôle de baignade en milieu naturel de l'Archipel, du moins à court terme. D'abord parce qu'il couvre la majorité de l'offre actuelle grâce au Parc Paul-Sauvé (site n° 147) et que le Parc du Cap Saint-Jacques aura bientôt une plage aménagée (site n° 124.4). En plus,

compte tenu de son étendue et des conditions des rives, la répartition des autres sites récupérables permettra progressivement d'implanter une série de petites plages qui viendront desservir les populations immédiates tout en équilibrant l'offre autour de ce lac: le territoire de Pointe-Calumet avec ses sites ayant déjà servi de plages, soit Catalina (site n° 144.0) et Roger (sites n° 139 et 139.1); Pointe Parsons à Hudson (site n° 151.1); Pointe-aux-Moutons à Senneville (site n° 128); Pointe aux Carrières à l'Île Bizard (site n° 136) et le parc de l'Anse à l'Orme (site n° 125) en spécifiant que ce dernier site requérra des mesures spéciales pour créer des conditions acceptables.

Lac Saint-Louis

À brève échéance, l'Île Saint-Bernard (site n° 200) apparaît comme un centre d'attraction des plus intéressants pour ce réseau au niveau de ce bassin. Advenant un développement important du Parc de Pointe-des-Cascades (site n° 176.0), ce dernier pourra aussi servir de pôle majeur pour la baignade. Mais pour l'instant, seul un aménagement léger en rive est faisable compte tenu de l'état du site et qu'une piscine existe déjà à l'entrée du parc. Le troisième site retenu est la Pointe-du-Moulin sur l'Île Perrot où deux sites pourraient servir de plages (sites n° 188 et 189). Finalement, la plage municipale de Beaconsfield, actuellement ouverte au public, complète le réseau pour ce plan d'eau du Lac Saint-Louis.

Bassin de La Prairie

Ce bassin, caractérisé par la présence des rapides de Lachine et de la digue de la voie maritime, comprend déjà un élément du réseau au camping de Côte Sainte-Catherine (site n° 240.0). Étant données les conditions générales des rives et aussi sa situation stratégique par rapport aux concentrations de populations immédiates, ce plan d'eau offre deux autres sites susceptibles de répondre à une demande importante pour la baignade en rive. Il s'agit de la digue elle-même sur son versant nord (site n° 243.0) et de l'Île des Soeurs (site n° 245.0). Ces deux sites, comme le premier d'ailleurs, sont des potentiels restreints en ce sens qu'ils nécessiteraient des aménagements artificiels.

Le fleuve Saint-Laurent

Tout comme le bassin précédent, le fleuve oblige à procéder dans une logique d'aménagements artificiels caractérisée par des emplacements insulaires. D'abord, l'Île Notre-Dame (site n° 252.0), où est envisagée une utilisation du Lac des Régates ou du bassin olympique. Puis les Îles de Boucherville, relevant du MLCP et faisant l'objet d'un projet d'aménagement planifié pour une réalisation à court terme (site n° 259.0). Enfin, à plus long terme, l'Île Sainte-Thérèse est appelée à devenir un centre majeur pour des activités récréatives en milieu naturel y compris la baignade (site n° 266.0).

Rivière des Prairies

Avec son caractère typique de parc linéaire en milieu urbain, ce couloir riverain ne présente malheureusement aucun potentiel dans sa partie aval et centrale. Par contre, le réseau propose de récupérer d'anciens sites de plages en amont, qui pourront tout au moins desservir les populations environnantes sur une base quotidienne, en plus d'aider à absorber les surplus de demande en périodes de pointe. Ces éléments complémentaires au réseau sont la Pointe Théorêt sur l'Île Bizard (site n° 124.3); les plages Crystal et Riviera (sites n° 122.0 et 116.1); et finalement un espace sis près des rapides du Cheval Blanc (site n° 111.1).

Il est donc souhaitable que le bassin des Deux-Montagnes et deux de ses exutoires (Mille Îles et des Prairies) connaissent progressivement une amélioration sensible de la qualité de l'eau afin de garder et consolider éventuellement leur haut potentiel pour la baignade. Il en est de même pour les bassins du lac Saint-Louis et de La Prairie où il faudrait cependant envisager des aménagements supplémentaires via la récupération d'espaces tels la digue de la voie maritime et de l'Île des Soeurs. Enfin, le bassin du fleuve Saint-Laurent et l'Archipel de l'est ont nettement besoin d'une formule compensatoire par le biais d'aménagements artificiels, notamment localisés sur des sites insulaires.

3.1.4 Estimé des coûts généraux

La mise en place intégrale du réseau des plages et de la baignade en rive ne peut évidemment être évaluée de façon exhaustive pour plusieurs raisons. Citons comme exemples que chacun des sites ne nécessitent pas obligatoirement des travaux de même nature, ni de même envergure; les projets d'aménagements artificiels n'impliquent pas non plus des travaux similaires selon la capacité d'accueil à atteindre, les aménagements paysagers et les services correspondants; les expertises à compléter sur la qualité de l'eau, les effets de débits d'eau insuffisants ou l'érosion provoquée par les glaces sont aussi d'autres facteurs qui viendront faire varier les coûts, cas par cas.

En dépit de ces contraintes, l'implantation intégrale du réseau peut être évaluée de façon globale en fonction des surfaces à aménager ainsi que d'études de coûts pour des projets de bassins de baignade déjà réalisés ailleurs.

Ainsi, le réseau proposé est évalué à 41 millions de dollars. Cette estimation, notons-le, comprend les projets qui font déjà partie de plans quinquennaux d'investissements (par exemple, les Îles de Boucherville) ou encore de certains plans municipaux qui sont à évaluer de façon plus précise. Précisons que ce plan de mise en valeur se compose de seize sites situés sur les rives et de sept sites qui offriraient des bassins de baignade à proximité des rives, en milieu naturel et rejoignant le plus près possible le contexte d'une plage (voir tableau II page suivante).

TABLEAU II **Réseau des plages et de la baignade en rives**
Synthèse de la proposition par bassin

PROPOSITION GLOBALE			PROPOSITION À COURT TERME		
Territoires et sites	Aménagements	Estimés	Priorités	Estimés	Remarques
Mille Îles					
Plage de l'est	plage	1,1	*	0.3	travaux - 1re phase
Ferme Sainte-Thérèse	"	1,1	*	0.3	" "
Idéale et J. Cartier	"	1,3	*	0.3	" "
Île aux Vaches	artificiels	3,0	*	3.0	" "
Sous-total ($)		6,5		3,9	
Lac Saint-Louis					
Pointe des Cascades	plage	0,3	*	0,3	Reconditionnement
Pointe du Moulin	plage	1,1			
Île Saint-Bernard	plage	1,7	*	0,3	travaux - 1re phase
Beaconsfield	nil				
Sous-total ($)		3,1		0,6	
Deux Montagnes					
Pointe Parsons	plage	1,0	*	0,3	travaux - 1re phase
Catalina	"	1,0			
Roger	"	2,2	*	0,5	" "
Pointe aux Carrières	"	1,0			
Anse à l'Orme	"	1,1			
Pointe aux moutons	"	1,0			
Paul-Sauvé	nil				
Sous-total ($)		7,3		0,8	
Rivière des Prairies					
Rapides du Cheval blanc	plage	1,1	*	0,3	travaux - 1re phase
Riviera	"	1,0			
Chrystal	"	1,1	*	0,3	travaux - 1re phase
Pointe Théorêt	"	1,1	*	0,3	" "
Sous-total ($)		4,3		0,9	
Laprairie					
Côte Sainte-Catherine	artificiels	2,0			consolidation
Île des Soeurs	artificiels	3,6	*	3,6	
Digue-Voie maritime	artificiels	5,0			
Sous-total ($)		10,6		3,6	
Fleuve Saint-Laurent					
Île Notre-Dame	artificiels	2,0	*	2,0	
Îles de Boucherville	artificiels	3,6	*	3,6	
Île Sainte-Thérèse	artificiels	3,6			
Sous-total ($)		9,2		5,6	
GRAND TOTAL		41,0 millions		15,4 millions	

3.2 L'implantation du réseau

3.2.1 Les priorités d'implantation

Afin de déterminer les priorités à court terme, quatre **critères** généraux ont servi, soit: la nécessité et **l'urgence de protéger** des sites riverains encore disponibles pour les fins du réseau; la présence, à proximité des sites, de **concentrations de populations;** l'existence d'un **écart critique** entre l'offre et la demande; et les **potentiels** d'aménagements.

En ce qui a trait au réseau des plages et de la baignade en rive, les priorités à court terme se situent au niveau de trois secteurs, et ce, sans distinction quant au rang. Il s'agit du bassin de la **Rivière des Mille Îles** où le potentiel est élevé mais l'offre pratiquement nulle, ainsi que du **couloir fluvial** partant du canal de Lachine jusqu'aux Îles de Boucherville où il est urgent à la fois de profiter des sites encore disponibles et de répondre à une demande prioritaire.

Cette mise en valeur partielle du réseau diminuera sensiblement l'écart entre l'offre et la demande en proposant des sites stratégiques par rapport aux clientèles à desservir. En effet, cette première phase d'implantation propose de disposer des centres majeurs d'attraction pour la baignade en milieu naturel aux quatre coins de l'Archipel, considérant que le lac des Deux Montagnes est assez bien desservi pour l'instant.

3.2.2 Plan d'investissement à court terme

Les priorités d'implantation avancées ci-haut devront être appuyées à court terme par des investissements importants. Dans l'optique d'une politique d'intervention concertée, il s'avère précoce d'identifier de façon exhaustive les sites à privilégier par bassins, du moins dans certains cas. C'est pourquoi, le plan d'investissements à court terme ci-après doit être vu comme un indicateur des priorités où certains choix devront être faits en fonction des applications de la politique et de la participation des différents autres intervenants intéressés (voir tableau II, page précédente).

4. POLITIQUE D'INTERVENTION

4.1 Les objectifs

Quant au rôle du gouvernement, il se traduirait par une série d'objectifs, lesquels devront être concrétisés par des interventions précises provenant de lui et de partenaires intéressés. Voici quels pourraient être ces objectifs.

- Assumer le **leadership** pour la mise en place du réseau et amener les différents intervenants à s'impliquer et à participer à cette mise en valeur des plages à développer.

- Enclencher les mécanismes nécessaires pour **protéger les sites actuels et potentiels** pour fins de plages et appliquer des mesures de réappropriation et d'acquisition des sites potentiels en concertation avec des partenaires.

- Viser un équilibre à court terme (3 ans) en augmentant la **capacité d'accueil à au moins 60%** en fonction des priorités.

- Développer des programmes de **subventions** pour fins d'acquisitions, d'aménagements et d'opérations avec les promoteurs privés et publics.

L'état de la situation exige que le gouvernement prenne les commandes et que les premières interventions reflètent un objectif de rattrapage qui s'impose. Seule une position claire et nette à cet effet permettra d'implanter ce réseau pour satisfaire la demande.

4.2 Les programmes d'intervention

L'atteinte des objectifs visés pourait être entreprise au moyen de différents programmes d'intervention qui viendront confirmer la volonté gouvernementale d'implanter un réseau de plages et de baignade en milieu naturel. Ces programmes se situeraient d'abord au plan ministériel à travers les structures administratives existantes qui s'occupent des priorités publiques (MLCP et sa direction des parcs). Ensuite, d'autres programmes seraient mis en place dans le but d'assiter et de collaborer avec différents autres intervenants publics et privés. Dans le cas du présent réseau, voici quelques propositions de programmes:

programmes d'intervention au niveau interne:

- **consolidation et développement:** par exemple, consolidation des sites relevant du ministère, entre autres, en améliorant les conditions d'exploitation à Côte Sainte-Catherine et développement des Îles de Boucherville à très court terme;

- **acquisition d'espaces para-publics et privés:** un certain nombre de sites stratégiques sont à acquérir à court terme; à défaut d'ententes d'utilisation pour fins de plage, un programme d'acquisition permettra de réserver à court terme une banque de terrains à cet effet.

programmes d'intervention au niveau externe:

- **assistance à l'acquisition et à l'aménagement:** plusieurs sites potentiels sous juridiction municipale sont susceptibles de faire l'objet d'acquisition et/ou d'aménagement selon une formule à frais partagés; ce programme pourrait même être appliqué en collaboration avec des intérêts privés à but lucratif ou non;

- **support à l'animation et à la gestion:** qu'il s'agisse d'intervenants publics ou privés, ce programme inviterait des organismes variés à développer des projets pour rendre dynamiques et mettre en valeur les sites aménagés.

Cette série de programmes d'intervention s'inscrirait dans l'intention gouvernementale de favoriser l'implication des milieux sous différentes formes tout en faisant preuve de leadership et d'initiative en procédant lui-même à des réalisations concrètes sur son propre terrain.

PROPOSITION D'INTERVENTION

Réseau des plages et de la baignade en rive

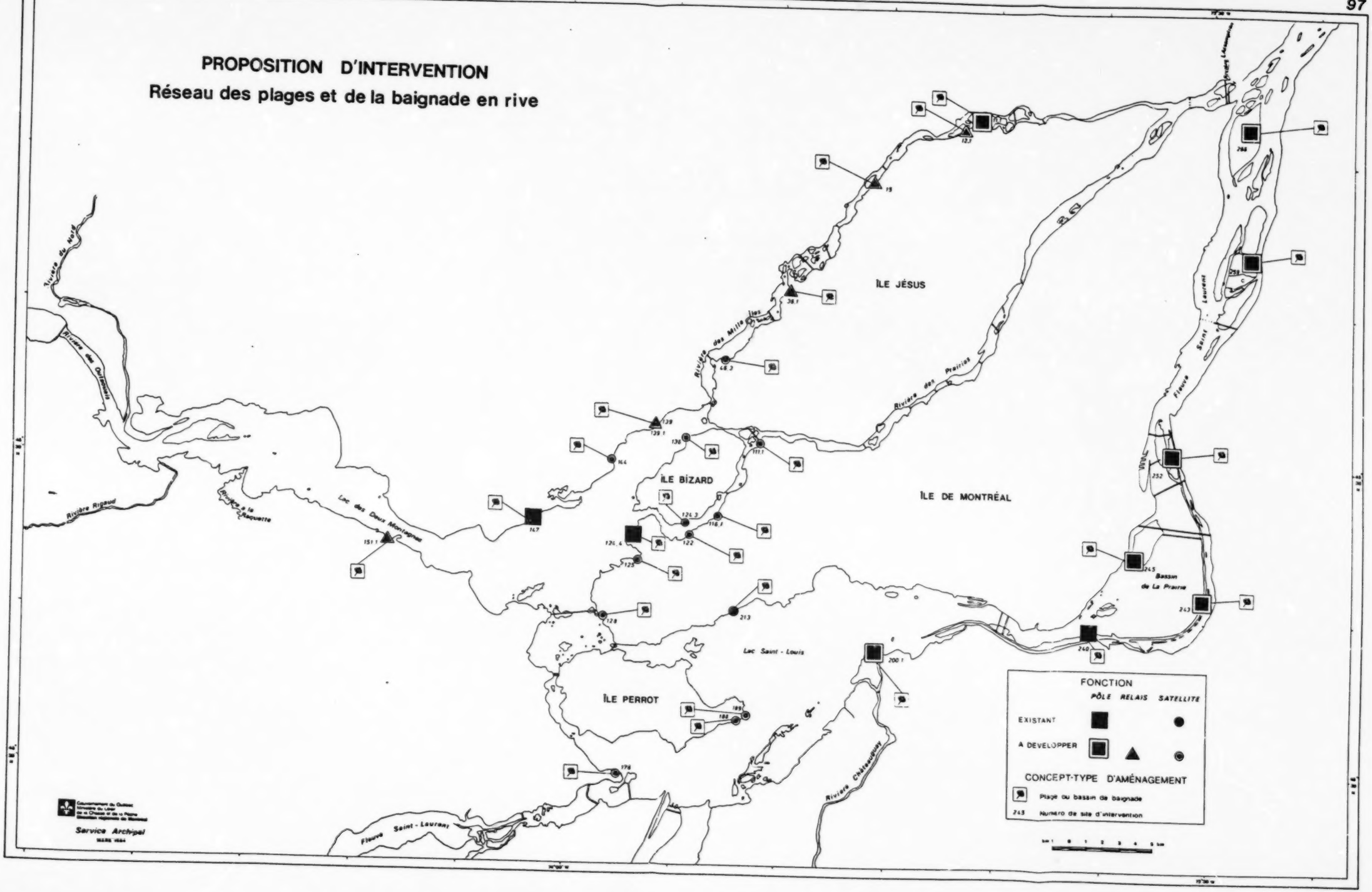

V

LE RÉSEAU DES ITINÉRAIRES RIVERAINS

1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Depuis une vingtaine d'années, la privatisation, l'industrialisation et l'urbanisation des rives de l'Archipel de Montréal ont en quelque sorte privé la population métropolitaine d'une composante fondamentale de leur patrimoine. Historiquement, les bassins hydriques et leurs rives ont toujours joué un rôle primordial dans le développement économique et social de la région. Peu importe les intérêts et les motivations individuels, les Montréalais avaient, il n'y a pas si longtemps, la possibilité d'accéder à la majeure partie des rives pour pratiquer leurs passe-temps favoris ou tout simplement pour observer les diverses activités se déroulant sur les eaux et sur les rives de l'Archipel. Ainsi, et plus particulièrement, le loisir sous différentes formes praticables en rives a perdu son caractère quotidien et populaire.

Pourtant, autant qu'autrefois, ces ressources demeurent importantes. Mais aujourd'hui, très peu de gens sont conscients que ces éléments ont marqué leur origine et qu'ils font encore partie de leur devenir collectif. Instinctivement, la population doit maintenant s'éloigner de plus en plus de son cadre de vie habituel et immédiat de la ville pour accéder à des plans d'eau en milieu naturel. Ainsi, bien que très peu d'habitants résident à plus de dix kilomètres du réseau hydrique de l'Archipel, la plupart ne l'aperçoivent que rarement. Et malgré un certain effort pour ouvrir l'accès aux rives au cours des dernières années, l'offre immédiate de projets le plus souvent isolés pose d'abord un problème au niveau de la satisfaction des besoins, et ensuite celui d'une accessibilité équilibrée et adéquate en fonction de la provenance de ces mêmes besoins.

Ainsi, une politique d'ensemble qui incluerait une ouverture des rives au profit du public à des fins récréatives devra considérer non seulement le potentiel "loisir" des rives mais aussi leur capacité à faire partie d'un réseau continu, c'est-à-dire un couloir d'accès reliant les plans d'eau et les sites riverains, tout en respectant la préservation des milieux naturels. Et cette mise en valeur des rives doit servir aussi à mettre l'accent sur la découverte du rôle de l'eau dans le développement de l'environnement physique de l'Archipel. L'existence d'un réseau linéaire à vocation récréative et formant une boucle autour de l'Archipel est un moyen original de redonner pleinement l'accès à l'eau aux Montréalais.

2. ÉTAT DE LA SITUATION

2.1 La demande

Comme nous l'avons souligné dans les lignes précédentes, le caractère polyvalent des itinéraires riverains vient potentiellement répondre à un large éventail de besoins. Par conséquent, ceux-ci peuvent varier énormément selon les caractéristiques des populations. Cette situation complique toute mesure d'évaluation de la demande. Les études actuellement disponibles font état des niveaux de participation en regard d'activités spécifiques, ce qui limitent passablement une interprétation d'ensemble de la demande. Le reflet de la demande sera donc limité, pour l'instant, à une vision globale tirée d'un certain nombre d'activités sur lesquelles existent des données et qui sont généralement pratiquées sur des espaces linéaires (surtout la marche, le "jogging", la randonnée cycliste, le ski de randonnée, l'observation de la nature, le pique-nique, la pêche, etc.).

Statistiquement, un premier coup d'oeil révèle que l'équivalent de 80% de la population de l'Archipel s'adonnent à une activité récréative susceptible de se dérouler sur un itinéraire terrestre en rive. Par exemple, la marche est une des activités les plus populaires avec 50% des plus de 15 ans, dont 61% "marchent" plus d'une fois pour le plaisir et la détente au cours d'une année; une personne sur trois dans la région montréalaise emprunte au moins une fois par année un des circuits disponibles, et ceci n'inclut pas les moins de 15 ans. Comme pour plusieurs autres activités, celle-ci se déroule le plus souvent en famille, quotidiennement ou pendant les fins de semaine. Pour l'ensemble des activités retenues, pratiquées selon les saisons, il y a toujours entre 20% et 50% de la population qui est adepte de ces formes de loisir. Plusieurs autres données dans le même sens pourraient être étalées. Elles permettent toutes d'ailleurs d'affirmer sans réserve **qu'il y a nettement une progression de la participation à mesure que les conditions d'offres s'améliorent.** Les pistes cyclables du canal Lachine et des îles de Boucherville et Sainte-Thérèse, ainsi que celle des rives de la rivière des Prairies révèlent une croissance de participants d'année en année.

En ce qui à trait à la demande sociale, il est significatif de faire un rapprochement avec les espaces à vocation multiple qui sont souhaités avec la plus forte proportion, soit 39%. Or, les itinéraires riverains correspondent largement à ces attentes, soit de façon directe ou indirecte, du fait qu'ils donnent accès à tous genres d'espaces et qu'ils sont eux-mêmes ouverts à la polyvalence d'activités. Et de façon spécifique, ils représentent 13% de la demande en termes d'itinéraires terrestres ou riverains. Pour l'ensemble des rives de l'Archipel, 124 projets ont été identifiés. Même si plusieurs d'entre eux ne longent pas nécessairement les rives, ils visent tout au moins à rejoindre celles-ci

lorsque c'est possible. Présentement, seulement 25% de ces projets sont au stade de la planification (21% sont prévus et 4% en voie de réalisation). Et à la lumière des résultats de cette étude, il ressort ce qui suit par bassins pour l'état de la demande (1) :

Rivière des Mille Îles : la moitié des propositions d'itinéraires verts sont en prévision d'aménagements.

Rivière des Prairies : quatre parcs de la CUM situés en rives sont ou seront bientôt dotés d'itinéraires donnant accès à la rivière du côté sud.

Deux Montagnes : deux itinéraires sont en voie de réalisation et un autre est prévu.

Lac Saint-Louis : bassin où on demande et souhaite au moins quatre itinéraires.

La Prairie : bassin où la demande est la plus élevée avec le fleuve Saint-Laurent. Un seul projet sur sept est en voie de réalisation.

Fleuve Saint-Laurent : très forte demande d'accès aux rives via des parcs ou des itinéraires riverains contournant les nombreux obstacles présents (9 projets - 1 seul prévu).

En complément au profil de participation et à la demande sociale, un certain nombre d'indicateurs sont révélateurs quant à l'évolution de la demande. Ainsi, le système des valeurs rattaché à la pratique du plein air, à l'interprétation des milieux naturels, à l'observation de la faune et de la flore est de moins en moins l'apanage de quelques-uns. La détente, le plaisir, l'esthétisme attirent les randonneurs. Les attraits résident dans le contact avec la nature, la socialisation, et dans l'évasion temporaire de l'environnement artificiel urbain et ses pressions sociales. La popularité croissante de la marche en est un bon exemple. Elle est physiquement très accessible, peu coûteuse et fortement encouragée pour tous les groupes d'âges. Les personnes âgées vieillissent dans une nouvelle société et s'ouvrent nostalgiquement à ces horizons perdus que représentent pour eux les rives d'autrefois. Et les jeunes auront une sensibilisation acquise pour le futur. Sur un autre plan, l'augmentation des organismes qui se préoccupent des intérêts des adeptes empruntant des circuits linéaires, ainsi que les ventes d'équipements pour leur pratique (bicyclette et ski de randonnée, par exemple) démontrent assez clairement la

---

(1) Ce tableau est complété sur le plan de l'offre dans la partie qui suit.

popularité générale acquise d'année en année. Cette évolution annonce un certain effet d'entraînement qui est loin de s'estomper malgré le handicap de "la mode" pour certaines d'entre elles (une mode fait toujours place à une autre).

2.2 L'offre et les potentiels

Le portrait de l'offre actuelle et des potentiels futurs des rives de l'Archipel souffre encore d'un manque de données précises. A date, l'ombre du tableau se situe au chapitre de la quantification des trajets aménagés et prévus à court terme. Cette mesure, même si elle ne constitue pas un indicateur absolu pour évaluer les écarts à combler, demeure quand même souhaitable et utile dans une optique comparative avec les normes généralement acceptées pour les itinéraires terrestres en ville et en rives. Cependant, l'état actuel de l'offre et des potentiels est assez bien connu sous l'angle de leur localisation et permet de brosser un tableau relativement près de la réalité.

Les normes

La norme américaine appliquée dans le cas des différents types d'aménagements linéaires pour fins de "circulation douce" est de 25 milles (ou 40 km) par 50 000 habitants. Pour une population de 2 700 000, ceci équivaut à plus de **2 000 km d'itinéraires.** Évidemment, ceci englobe tout circuit offrant une capacité d'accueil pour les fins mentionnées ci-haut. Une première évaluation rapide du réseau actuel, autant urbaine que riveraine, ne dépasse pas 20% de cette norme. Et un estimé des projets en cours ne suffirait pas à rejoindre le premier 1 000 km (50%). Quant aux potentiels que représentent les rives et les espaces insulaires, ils aideront sûrement à tendre vers un niveau de normalisation plus acceptable.

Mais plusieurs relevés techniques restent à faire pour obtenir une quantification et une qualification (itinéraires urbains et en rives) valables dans un avenir rapproché.

Un aperçu par bassin

Le relevé exhaustif des itinéraires riverains actuels, projetés ou en voie de réalisation, demeure donc à compléter. De plus, il serait fastidieux et trop long d'énumérer tout ce qui existe et ce qui devrait ou pourrait être aménagé compte tenu de l'ampleur d'un réseau d'itinéraires riverains sur tout le territoire de l'Archipel. Pour l'instant, un survol sur les offres et les potentiels suffira à démontrer le chemin parcouru par rapport à un potentiel latent et relativement peu exploité, et à faire ressortir les principaux vides à combler.

Le Saint-Laurent (aval)

Le potentiel d'exploitation des rives de ce secteur est considéré comme étant le plus élevé de l'Archipel. L'environnement bâti est très représentatif de l'importance de l'eau dans le développement de Montréal (Vieux-Montréal, Vieux-Port, voie maritime et écluse Saint-Lambert, vieux villages de Longueuil et de Boucherville, etc.). Malgré la forte urbanisation des rives, le potentiel demeure très élevé surtout si l'on considère une récupération des espaces désaffectés ou la capacité de certains autres à se voir côtoyés par des voies de circulation douce (le réaménagement en cours du Vieux-Port, un lieu cyclable empruntant le réseau ferroviaire, en est un exemple). Ces lieux d'animation urbaine pourraient être éventuellement reliés au chapelet d'îles qui offrent encore une forte possibilité de récupération au niveau des rives. Plusieurs îles sont actuellement dotées de pistes cyclables (Sainte-Thérèse, de Boucherville, Ste-Thérèse et Notre-Dame), mais une exploitation consolidée de celles-ci viendra compenser la déficience de verdure qui marque les itinéraires en rives urbanisées.

Au plan de l'organisation d'une continuité physique entre les nombreux attraits, les obstacles sont cependant de taille. Le port, l'autoroute en rive sud, l'absence de liaisons inter-rives limitent l'accès public à l'eau. Sur la rive sud, l'excellente perception visuelle donnant sur l'eau et la ville de Montréal est sans conteste un potentiel à actualiser en éliminant ou en contournant les obstacles. Signalons finalement que dans l'est, la rive nord profite d'une piste cyclable appelée à relier l'île Sainte-Thérèse au centre-ville de Montréal. Quant à l'ouest du secteur, l'ouverture vers le bassin de La Prairie est caractérisée par un réseau d'itinéraires assez bien développé, comme nous le verrons ci-après.

La Prairie et les rapides de Lachine

Le potentiel de ce secteur repose aussi sur des attraits illustrant le rôle de l'eau et son environnement historique (le canal de Lachine, les rapides de Lachine, la voie maritime et l'écluse de Côte Sainte-Catherine, le Vieux Lachine, Kahnawake et l'arrondissement historique de La Prairie). En termes d'activités de plein air, on retrouve notamment, sur les deux rives, un excellent réseau de pistes cyclables et d'itinéraires polyvalents. La diversité des paysages (fleuve, rapides, vaste plan d'eau, canaux, écluses) est un atout mis présentement en valeur par une boucle quasi continue de pistes cyclables.

En fait, ces deux secteurs sont sans doute les mieux nantis au niveau d'itinéraires riverains. La poursuite d'aménagements similaires, surtout pour contourner les obstacles (liens inter-rives via les ponts et plateaux de transition au-dessus des autoroutes), en ferait à court terme une première réalisation complète de circuits intégrés.

Lac Saint-Louis

Pour le moins très démuni au chapitre des aménagements linéaires en bordure de l'eau, ce bassin présente pourtant un potentiel intéressant malgré la dispersion des sites attrayants, les contraintes de liens inter-rives vu l'ampleur du plan d'eau, et une très faible accessibilité aux rives. Le barrage de Beauharnois, les canaux de Beauharnois et de Soulanges, le parc historique de Pointe du Moulin et de Pointe du Buisson, l'île Saint-Bernard composent les attraits majeurs de ce secteur. Mais pour confirmer ce potentiel intéressant en fonction d'un accès maximum aux rives et de la réalisation de circuits reliant ces sites, un rattrapage imposant devra être amorcé. Les infrastructures coûteuses qu'impliquent plusieurs obstacles, les grandes distances à couvrir, et la récupération des rives du Lakeshore sont autant de problèmes à surmonter. Des études subséquentes seront nécessaires pour établir un plan de priorités dans ce secteur.

Pour l'instant, seulement quelques courts circuits longent la rive nord du bassin, lesquels forment un réseau continu en empruntant des chaussées partagées avec les véhicules-moteurs. À noter aussi qu'un récent projet prévoit d'élargir les ponts Galipeault et Taschereau pour y faire traverser une voie cyclable, ce qui ouvre une voie vers Pointe-des-Cascades et la rive sud du lac des Deux Montagnes.

La rivière des Prairies

Ce bassin est déjà bien exploité sur la rive sud grâce à la présence d'un bel ensemble de parcs riverains. Les caractéristiques de cette rivière sont efficacement utilisées (rives rapprochées, parcours sinueux, vues et aménagements naturels esthétiques, etc.). Par contre, la mise en valeur du côté lavallois est nettement moins avancée et la propriété privée de plusieurs rives urbanisées risque de causer certains problèmes de développement.

Dans l'optique d'une vocation de parc linéaire pour ce bassin, les nombreuses îles constituent aussi un potentiel attirant. Malgré le problème d'accessibilité de plusieurs d'entre elles, il demeure que certains groupes d'îles pourraient servir à implanter des mini-réseaux, eux-mêmes reliés à une boucle couvrant tout ce territoire. Quant aux obstacles, tels que les ponts, des expériences vécues ailleurs devront servir à évaluer la mise en place de liens inter-rives par ce moyen.

Enfin, il faut souligner dans ce cas-ci, la **fonction carrefour** que constitue la partie centrale de ce bassin. Par sa situation centrale dans l'Archipel, sa liaison existante avec le centre-ville par la voie du transport en commun, ses ouvertures possibles tout azimut vers les autres bassins, voilà autant de facteurs positifs qui situeraient dans le futur le coeur même de l'accessibilité au réseau intégré d'itinéraires riverains de l'Archipel pour la majeure partie de la population.

La rivière des Mille Îles

Avec le bassin du lac Saint-Louis, la rivière des Mille Îles fait vraiment très piètre figure. En effet, il n'y existe pratiquement aucune piste de randonnée de quelque nature que ce soit qui puisse constituer une amorce de réseau. Et cette situation prévaut sur les deux rives.

En termes de potentiel, il faut souligner que la rive lavalloise dans toute son étendue est beaucoup plus apte à recevoir des aménagements dans le cadre de ce réseau. Sur la rive nord de cette rivière, seule la partie en aval présente à court et moyen terme un intérêt.

Le lac des Deux Montagnes

De par son étendue et sa situation, le bassin des Deux-Montagnes restreint passablement la possibilité d'atteindre un objectif d'encerclement complet par un réseau d'itinéraires riverains. Son éloignement des concentrations majeures de population porte à croire qu'un circuit riverain à vocation locale suffirait à répondre aux besoins immédiats. Ceci n'empêcherait aucunement de mettre en valeur les deux principaux pôles d'attraction (parc Paul-Sauvé et le parc du Cap Saint-Jacques), puisqu'une ouverture est possible dans le prolongement des réseaux des deux bassins en aval (Mille Îles et des Prairies). Par exemple, une liaison entre ces deux parcs s'avérerait intéressante dans la mesure où on pourra composer avec les circuits routiers au moyen de chaussées partagées. L'île Bizard est encore un potentiel à développer en ce sens, compte tenu des liens inter-rives qu'elle possède (pont et bateau-passeur).

Présentement, l'offre réelle se situe principalement sur les rives nord du lac (Deux Montagnes à Oka) et dans la partie extrême ouest de l'île de Montréal (rives faisant face à l'île Bizard), où on retrouve des voies cyclables à même les routes. Les zones déficientes se situent autour de la baie de Vaudreuil et de la rive sud-ouest du lac, où il serait d'ailleurs possible de couronner les circuits d'itinéraires riverains de ce bassin avec celui du lac Saint-Louis.

2.3 Autres dimensions importantes

Les intervenants et leurs interventions

La réalisation d'un réseau d'itinéraires riverains commande que l'offre et l'exploitation des potentiels soient concrétisées avec le maximum de concertation. Les aménagements en rives pour fins de circulation douce relèvent d'autorités gouvernementales à différents paliers. Que ce soit au niveau fédéral, provincial ou local, chacun - via plusieurs divisions internes - peut réaliser

des circuits isolés sur les sites dont il est propriétaire. Jusqu'à maintenant, l'offre de trajets s'est développée progressivement et l'ensemble du territoire est parsemé d'itinéraires variés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une intégration totale. Dans le sens d'une complémentarité géographique maximale, cette évolution exige dès maintenant que l'on confirme la nécessité d'une planification globale de l'ensemble des circuits prévus par chacun. À mesure que l'offre augmente, le problème de la rationalisation des interventions suit le mouvement.

Un relevé exhaustif des intervenants et de leurs projets de réalisations est donc urgent pour entamer un processus de coordination et de concertation pour éviter un développement échevelé.

Les obstacles

Toujours dans l'optique d'une intégration totale du réseau d'itinéraires riverains, on constate que les contraintes majeures à la formation d'une boucle autour de l'Archipel se situent au niveau des liaisons inter-rives, des interdits de passage, et de l'absence d'accès aux rives sous diverses formes (propriétés privées, routes et autoroutes, conditions des sols, etc.). Quelques efforts sont présentement déployés par le ministère des Transports pour ajouter des infrastructures aux ponts qui sont stratégiquement situés entre deux trajets de pistes cyclables. Mais à d'autres endroits, il faudrait prévoir des plateaux de transition différents et originaux pour combler les interrelations souhaitables (liaisons inter-rives par bateaux-passeurs, plate-formes flottantes, passerelles, ponceaux, etc.)

Le tourisme

Selon une étude de l'INRS-Urbanisation, les attraits touristiques riverains sont très mal exploités dans l'Archipel. L'existence d'un réseau d'itinéraires riverains aura un impact sur la diversification de l'expérience récréative des visiteurs. De plus, ce réseau permettra d'accroître le rayonnement à l'extérieur des zones touristiques centrales en diminuant la dispersion des attraits actuels et potentiels sur des centaines de kilomètres. Un élargissement de l'échelle de desserte de certains circuits (surtout ceux qui gravitent autour du centre-ville) à saveur touristique nationale et internationale apparaît d'ores et déjà comme un facteur important d'investissement et de rendement économique qui viendrait amortir le coût d'une mise en valeur, autant pour la population locale que visiteuse.

2.4 Bilan de la situation

On a vu que le concept d'itinéraire riverain a la propriété d'englober à la fois des dimensions de complémentarité fonctionnelle et géographique. La confrontation entre la demande et l'offre

doit tenir compte de ces deux rôles puisque le réseau d'itinéraires riverains remplira en plus une fonction intégratrice, non seulement entre les nombreux circuits terrestres et riverains, mais aussi en reliant les éléments des autres réseaux thématiques (faune et flore, nautisme, plages, complexes d'accueil et parcs en rives).

Au plan de la complémentarité fonctionnelle, c'est-à-dire de la **polyvalence récréative** que génèrent les différents types d'itinéraires (variété d'activités en toutes saisons), la demande confirme de telles attentes. Ce besoin se traduit de plus à travers l'accès quotidien pour les concentrations urbaines qui ne bénéficient pas ou peu d'accès aux rives. Actuellement, l'accent est mis surtout sur les voies et pistes cyclables. Mais l'aménagement de celles-ci pour une utilisation permanente n'est pas encore une préoccupation clairement avouée (par exemple, transformation des voies cyclables pour le ski de randonnée l'hiver). Étant donné que ces changements sont difficilement réalisables sur les chaussées partagées, il faudra allier la récupération des rives pour un meilleur accès à l'eau à la nécessité d'offrir des itinéraires à vocation polyvalente élevée en milieux naturels. En ce sens, les trajets urbains sont inaptes à répondre à la demande et les circuits en rives sont encore très rares. Il faudra donc combler ces vides en multipliant des aménagements linéaires en rives conçus pour respecter des objectifs de conservation, de loisir et de découverte.

Sur un second plan, on ne peut pas présentement parler de l'existence d'un réseau intégré, étant donné la faiblesse de certains bassins (lac Saint-Louis, Mille Îles et fleuve Saint-Laurent). Selon le développement que connaîtront chacun des bassins, il sera alors possible de suivre la progression de façon à finaliser une ceinture verte sur les rives de l'Archipel.

Enfin, pour combler les écarts, il est nécessaire aussi de mieux connaître l'expression des besoins liés à l'utilisation de ces aménagements. Étant donné leur polyvalence, il faudra développer un système apte à récupérer et à compiler les données sur les multiples activités concernées et les confronter à un inventaire, lui aussi très diversifié, des sites riverains. Cette connaissance de la demande et de l'offre a nettement besoin de subir un traitement systématique pour réaliser un développement équilibré entre les réseaux d'itinéraires riverains et terrestres.

3. PROPOSITION D'INTERVENTION

3.1 Vue d'ensemble du réseau

3.1.1 Raisons d'être du réseau

Bien que très peu de gens résident à plus de dix kilomètres du réseau hydrique de l'Archipel, la plupart d'entre eux ne l'aperçoivent que rarement. L'existence d'un réseau d'itinéraires riverains à vocation récréative formant une boucle autour des principaux bassins de l'Archipel représente un moyen original de redonner pleinement l'accès à l'eau aux habitants de la métropole.

Statistiquement, on a établi que plus de 80% des Montréalais s'adonnent à une activité récréative susceptible de se dérouler sur un itinéraire riverain (marche, ski de randonnée, course à pied, raquette, etc.). Il est même permis d'affirmer que la participation progresse à mesure que les conditions d'offres s'améliorent dans ce secteur. Les pistes cyclables du canal Lachine et de la rive sud de Rivière des Prairies témoignent d'une telle croissance d'année en année. Et les recherches sur la demande sociale démontrent que les espaces à vocation multiple, tels les itinéraires en rives, sont souhaités avec la plus forte proportion. La revitalité de la marche, l'augmentation des pressions exercées par des organismes d'intérêts, les ventes d'équipements pour les activités pratiquées sur des circuits linéaires démontrent assez clairement la popularité générale acquise.

En réponse à cette demande croissante, et en fonction de normes généralement reconnues, les circuits d'itinéraires terrestres existants dans l'Archipel ne représentent que 20% du réseau à développer. Et un estimé des projets en cours révèle qu'ils ne suffiront pas à rejoindre 50% de la demande. Il y a donc lieu d'intervenir prestement pour réduire les écarts. À cet effet, les rives en général ainsi que les espaces insulaires constituent des potentiels géographiquement stratégiques pour tendre progressivement vers un niveau de normalisation acceptable.

Les potentiels d'aménagement des rives sont encore à un niveau de sous-exploitation. Les souhaits d'aménagement cohérent des rives à des fins récréatives jaillissent de tous les coins de l'Archipel. La polyvalence offerte par un réseau d'itinéraires riverains, ses facilités d'accès créées près des concentrations de population, et l'envergure qu'il peut prendre en reliant les plans d'eau, la trame urbaine et l'ensemble des espaces récréatifs en milieu naturel en font un moyen à privilégier pour faire découvrir aux citoyens que Montréal est l'île et plus encore...

3.1.2 Principales caractéristiques et composantes du réseau

Le réseau des itinéraires riverains comprend deux dimensions majeures. La première concerne la vocation récréative qui est généralement attribuée à un réseau linéaire dont l'avantage est d'offrir un très large éventail d'activités de loisir associées à une mise en valeur des ressources riveraines. La seconde est liée au rôle intégrateur que peut jouer un tel réseau de par la complémentarité géographique qu'il permet en reliant plusieurs sites dans un continuum d'accès entre eux. Ces deux dimensions sont brièvement décrites ci-après de façon à illustrer ce qu'elles impliquent. Il sera ensuite question des concepts-types qui serviront à constituer ce réseau des itinéraires riverains.

D'une part, un réseau d'itinéraires constitue l'une des infrastructures les plus fonctionnelles en termes d'offre de loisirs. La liste des activités qui peuvent s'y pratiquer est quasiment illimitée (randonnée à bicyclette, ski de randonnée, marche et course, raquette, observation, pêche en rives ou sur glace, etc.). Il élargit donc le concept actuel de piste cyclable en celui d'itinéraire polyvalent, autant par la variété d'activités possibles que par son accessibilité à l'année longue. En exploitant cette polyvalence, on propose aussi la découverte des rives, l'observation des plans d'eau et leur dynamique, tout en éliminant plusieurs contraintes occasionnées par la plupart des autres espaces de loisirs. En effet, l'existence d'itinéraires riverains, en plus d'être attrayants, équivaut pour la population en général à des activités peu coûteuses, praticables presqu'en tout temps et à proximité de leur résidence, avec une ouverture sur des trajets longs ou courts, et dans un contexte de liberté et de spontanéité.

D'autre part, les itinéraires riverains représentent en quelque sorte le moyen ultime de maximiser l'indice de complémentarité géographique en créant un espace linéaire et conducteur entre les plans d'eau, les rives, et les autres espaces urbains. En formant une boucle autour de l'Archipel, les itinéraires riverains augmentent les périmètres d'attractions, décongestionnent les sites et favorisent la curiosité d'aller plus loin. Ainsi, ces corridors verts associés à la trame urbaine de circulation douce et d'espaces récréatifs deviennent le prolongement pour des temps libres quotidiens, de week-end et même de courtes vacances, autant pour la population immédiate qu'extérieure.

En somme, ce réseau continu, caractérisé par une complémentarité fonctionnelle et géographique, génère une nouvelle texture urbaine capable de servir de tampon dans la mise en place des secteurs urbanisés. Il élimine grandement la monotonie engendrée par l'homogénéité du développement urbain en procurant une accessibilité rapide et d'envergure métropolitaine pour une meilleure utilisation des ressources riveraines.

Au plan normatif, deux concepts-types ont servi jusqu'à maintenant pour identifier des contenus spécifiques. D'abord celui d'itinéraires riverains (*), défini comme étant un ensemble d'aménagements linéaires situés en bordure des plans d'eau et possédant un caractère naturel. Ensuite, celui de plateau de transition (*) dont l'aménagement relie deux ou plusieurs pôles d'activités et sert principalement au déplacement d'itinérants (exemple : passerelle au-dessus d'une autoroute). Ce dernier concept-type est essentiel à la mise en valeur totale des différents itinéraires. Il soulève le problème des obstacles majeurs qui s'interposent à la liaison physique d'au moins deux itinéraires. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des sites insulaires qui représentent des potentiels élevés. Ici, un lien inter-rives par bateau ou via un pont est nécessaire mais plusieurs autres types d'obstacles exigeront aussi l'aménagement de plateau de transition (emprises d'autoroutes, clôtures, chemins de fer, etc.). Enfin, étant donné la polyvalence qui caractérise tout itinéraire, une panoplie d'autres concepts-types devra être appliquée selon les potentiels rencontres sur l'ensemble des rives. À cet égard, il ne faudra pas oublier que les itinéraires riverains devront uniquement favoriser la circulation douce et que, par conséquent, l'incompatibilité entre certains moyens de locomotion sera à respecter (ski de randonnée versus motoneige, par exemple).

3.1.3 Le réseau par bassins

Au stade d'un premier plan d'ensemble pour l'implantation d'un réseau d'itinéraires riverains intégré à l'échelle de l'Archipel, l'objectif global est de couronner le territoire en reliant les différents sites d'interventions récréatives sur toutes les rives.

Globalement, la proposition suggère de former une boucle autour de l'île de Montréal et de l'île Jésus. De cette façon, tous les bassins auront au moins une rive offrant un réseau de circulation douce. Les autres rives ainsi que les sites insulaires pouvant accueillir ce réseau sont à compléter progressivement. Autres éléments d'importance: la réalisation et l'opérationalisation du réseau impliquent l'élimination d'un certain nombre d'obstacles ainsi que la mise en place et l'organisation de liens inter-rives.

Rivière des Mille Îles

Cette partie de l'Archipel ne présente pratiquement aucune offre actuellement. La rive sud de la rivière (Laval) est propice à l'implantation d'un circuit d'itinéraires sur toute sa longueur et irait rejoindre celui de Rivière des Prairies et du lac des Deux Montagnes. Quant à la rive nord, le potentiel immédiat se situe

---

(*) Pour plus de détails sur les concepts-types, voir Les concepts d'intervention, Service Archipel, MLCP, 1984.

dans la partie aval où une zone de récréation intensive, ayant comme points d'appui l'île St-Joseph et l'île aux Vaches, incluera un circuit d'itinéraires riverains à la hauteur des villes de Terrebonne et de St-Louis de Terrebonne.

Rivière des Prairies

C'est d'abord du côté de Laval que le présent réseau doit connaître un développement marqué, surtout dans la partie centrale de ce cours d'eau où se trouvent les concentrations de population. A plus ou moins longue échéance, l'implantation sera complétée en rejoignant le réseau de la rivière des Milles-Îles et aura comme effet d'encercler l'île Jésus.

Quant à la rive sud de ce cours d'eau, quelques tronçons complémentaires aux itinéraires existants sont à ajouter pour créer un parcours sur toute la longueur des rives (partie aval jusqu'au parc de Rivière des Prairies; tracés autour du Bois de Saraguay et du Boisé de Liesse; et circuit fermé à l'intérieur d'un parc à aménager à la hauteur des rapides du Cheval Blanc).

L'île Bizard représente aussi un potentiel très intéressant pour développer un circuit fermé tout en demeurant accessible via le réseau de l'île de Montréal (pont de l'île Bizard) et celui de l'île Jésus (traversier).

Enfin, il faut souligner l'importance stratégique des liens inter-rives qui viendront maximiser le potentiel d'utilisation des rives et des autres espaces récréatifs. Nous avons ici un exemple typique d'intégration totale à l'échelle d'un bassin pour les itinéraires riverains. Ainsi, ce plan d'eau linéaire favorise des liens inter-rives au moyen de bateaux-passeurs (hauteur du Bois de Saraguay, des îles Boivin, Rochon, Coco et Gagné, et à l'île Bonfoin) et à même le barrage via l'île de la Visitation. Notons que les nombreux ponts desservant le transport par automobile pourraient éventuellement être utilisés à des fins de liaisons inter-rives en autant que les infrastructures nécessaires soient mises en place.

Lac des Deux Montagnes

Essentiellement, la réalisation d'un circuit autour de ce bassin s'appuie sur les deux grands pôles d'attraction qui se font face, soit le parc Paul-Sauvé et le parc du Cap Saint-Jacques. Mais considérant l'envergure des rives à couvrir, il est d'abord proposé de relier ces deux grands parcs par un lien nautique pour mettre en valeur et rendre plus accessibles à court terme ces deux sites, de part et d'autre des rives. À plus long terme, cette liaison inter-rives créera deux circuits complets avec l'aménagement d'itinéraires dans la partie sud-ouest du lac.

Lac Saint-Louis

D'une part, il est surtout proposé d'aménager les rives du Lakeshore pour fermer la boucle sur l'île de Montréal. Plusieurs petits parcs locaux auraient avantage à être reliés entre eux pour multiplier les offres d'accès aux rives.

D'autre part, une ouverture vers le parc de Pointe-des-Cascades, un circuit fermé sur l'île Perrot (parc de Pointe-du-Moulin) et un court corridor le long de la rivière Châteauguay et sur l'île Saint-Bernard viennent compléter la proposition. Pour l'instant, l'absence de parcs sur la rive sud, ainsi que le potentiel limité des sites riverains et les obstacles empêchent tout projet à plus ou moins long terme de ceinturer ce plan d'eau. Par contre, l'existence de circuits nautiques viendra pallier à cette faiblesse pour relier les principaux points d'attractions aux autres éléments du réseau.

Le bassin de La Prairie

Déjà bien doté au plan de pistes cyclables, le bassin de La Prairie constitue un autre exemple d'intégration à réaliser. Etant donné la présence de plusieurs tronçons existants et la proximité entre eux et les deux autres bassins adjacents, ce bassin prendra toute sa signification en éliminant les quelques obstacles qui gênent les liaisons.

Avec la partie sud-ouest du fleuve Saint-Laurent (Vieux-Port et les îles de l'Expo), on y retrouvera une des parties vitales du réseau d'itinéraires riverains de l'Archipel. En effet, appelés à desservir la plus importante concentration de population, ces éléments du réseau d'itinéraires riverains auront pour effet d'élargir les possibilités d'amarrage avec les circuits urbains en plus de consolider les opportunités d'accès à l'eau. Ceci est d'autant plus important que ce bassin possède un caractère unique vu son rôle et ses aménagements particuliers.

Le fleuve Saint-Laurent et l'archipel de l'est

Dans la même optique que les autres bassins, il est proposé de poursuivre l'utilisation des rives pour relier les principaux sites récréatifs. Les deux rives entre les îles de l'Expo et de Boucherville jusqu'à l'île Sainte-Thérèse sont à aménager ou à compléter. Et chacun de ces ensembles insulaires pourrait accueillir ses propres circuits.

Finalement, un lien inter-rives au niveau des îles de Boucherville est un élément stratégique à prévoir pour réduire la distance entre les deux autres liens inter-rives proposés (îles de l'Expo et Sainte-Hélène).

3.1.4 Estimé des coûts généraux

La réalisation complète et intégrée de ce réseau d'itinéraires riverains autour de l'Archipel est évaluée à au moins 15 millions de dollars.

Essentiellement, ces estimés comprennent des coûts pour trois types d'aménagements spécifiques. Il s'agit de circuits de pistes cyclables, d'aménagements divers pour éliminer ou contourner les obstacles majeurs à la liaison entre circuits et , enfin, d'itinéraires polyvalents tels que des sentiers piétonniers et des haltes de repos à travers le réseau. Il faut souligner que plusieurs contraintes empêchent d'évaluer précisément le coût d'implantation du réseau. Entre autres, les coûts reliés aux obstacles peuvent tellement varier d'un cas à l'autre que des études précises sont nécessaires; il en est de même quant aux différentes possibilités d'aménagements des pistes cyclables (par exemples: pistes cyclables à circulation restreinte ou chaussées partagées avec les automobiles). C'est pourquoi, les chiffres avancés sont basés sur des coûts moyens en fonction de la longueur des itinéraires prévisibles.

Globalement, les prévisions comportent 320 kilomètres d'itinéraires auxquels viennent s'ajouter les autres aménagements complémentaires. Quant aux liens inter-rives via le réseau nautique (par bateaux-passeurs), les infrastructures nécessaires font partie des coûts de ce dernier réseau (voir tableau en page 116).

3.2 L'implantation du réseau

3.2.1 Les priorités par bassins

Les priorités d'implantation se situent à parts égales au niveau de quatre bassins. Ces zones prioritaires d'intervention sont:

- les **deux rives de la rivière des Mille Îles** en aval qui englobent le secteur de récréation intensive dont l'île St-Joseph et l'île aux Vaches sont les deux centres d'attraction;

- le **bassin de La Prairie,** en complétant quelques tronçons entre les circuits existants et en éliminant des obstacles qui gênent les liens inter-rives et inter-circuits;

- la partie du **couloir fluvial** comprise entre les îles de Boucherville et les îles de l'Expo, y compris les deux rives et les circuits prévus sur les îles;

- la **rivière des Prairies** dans sa partie centrale, et plus particulièrement sur la rive lavalloise.

À ces priorités par bassins, il est fortement suggéré d'ajouter la fermeture de **la boucle autour de l'île de Montréal.** Cette étape apparaît comme essentielle au développement complet du réseau des itinéraires riverains, en ce sens qu'elle représente le prolongement des multiples circuits urbains et qu'elle crée une ouverture vers toutes les autres rives de l'Archipel. Ainsi, un réseau d'itinéraires riverains et terrestres couplé à un réseau nautique permet d'imaginer un éventuel circuit touristique de quelques jours. En utilisant les voies cyclables et de randonnée pédestre, les liens nautiques inter-rives, les campings et bases de plein air, plusieurs vacanciers pourraient vivre un séjour de l'Archipel en visitant les parcs, les centres d'interprétation de la nature et divers sites patrimoniaux.

3.2.2 Plan d'investissement à court terme

La traduction des priorités en termes financiers implique des investissements de l'ordre de 10 millions, soit les deux-tiers de l'ensemble du réseau proposé. Ceci provient du fait que les itinéraires riverains constituent un réseau intégrateur non seulement en termes de liaisons entre les circuits riverains et urbains, mais aussi parce qu'ils multiplient l'accès aux différents sites récréatifs. À ceci, il faut ajouter que les activités qui s'y pratiquent sont peu dispendieuses, accessibles à des clientèles très variées, et permettent souvent d'élargir les horizons des participants (voir tableau en page 116).

C'est pourquoi, le réseau d'itinéraires riverains devra faire l'objet d'une attention prioritaire à court terme. Il faudra cependant évaluer de façon plus exhaustive les aménagements requis.

4. LES ÉLÉMENTS DE POLITIQUE

4.1 Objectifs généraux

En vue des prochaines années, l'implantation du réseau d'itinéraires riverains se basera sur deux objectifs généraux, à savoir:

- concevoir et promouvoir la réalisation d'un réseau d'itinéraires riverains apte à créer un **corridor vert continu et équilibré** sur le territoire de l'archipel de Montréal;

- maximiser la mise en valeur du potentiel riverain de chaque bassin de façon à **diversifier l'accès aux rives et les pratiques récréatives** tout en conservant le caractère naturel des sites et en les reliant entre eux.

La réussite d'implantation du réseau se mesurera alors par sa capacité de produire à la fois des circuits indépendants (tronçons bidirectionnels ou circuits linéaires en boucle) et des liaisons entre les sites, les rives d'un bassin et, finalement, entre les bassins eux-mêmes.

En complément à ces objectifs, la mise en place du réseau devrait se compléter en tenant compte des considérations suivantes pour élaborer une éventuelle politique d'intervention:

- combler les vides majeurs et consolider les circuits d'itinéraires existants en fonction d'une échelle de desserte au niveau local, c'est-à-dire à proximité des concentrations urbaines, des milieux de vie quotidienne de la clientèle;
- éliminer les obstacles majeurs en créant des plateaux de transition entre les circuits existants (ponts, liens nautiques inter-rives, emprises d'autoroutes, interdits de passage, etc.);
- identifier les sites stratégiques et les pôles d'attraction des autres réseaux thématiques (faune et flore, nautique, des plages, des parcs urbains et riverains, des complexes d'accueil) comme guides d'interventions prioritaires.

4.2 Les programmes d'intervention

Dans le cadre de l'implantation de ce réseau, un certain nombre de programmes d'intervention sont à développer. Au préalable, le gouvernement et plus particulièrement le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, aura à prendre l'initiative en proposant un plan de développement du réseau d'itinéraires riverains et en initiant un processus de concertation et de coordination en vue d'un développement rationnel et équilibré de la part des autres intervenants.

Dans la suite de ce processus, les quelques programmes suivants consisteraient à appuyer la volonté d'interventions concrètes:

- **aménagements des espaces publics relevant du MLCP:** par exemple, initier des actions concrètes d'aménagements sur les îles de Boucherville;
- **élimination des obstacles (complémentarité géographique):** c'est-à-dire stimuler l'intégration du réseau par un programme d'investissements à la charge du gouvernement;
- **préservation et acquisition des rives:** programme visant à protéger par différentes formules les espaces riverains stratégiques à l'implantation du réseau;
- **aménagements à frais partagés:** soit offrir des programmes d'assistance financière pour fins d'aménagement, en collaboration avec des intervenants publics ou privés.

PROPOSITION GLOBALE ET PRIORITÉS D'INTERVENTION

Itinéraires riverains et liens inter-rives

BASSINS	PROPOSITION GLOBALE						PRIORITÉS				
	kilomètre				Estimé (millions)	Lien(s) inter-rives (1) * indique priorité	kilomètres				Estimé (millions)
	rn	rs	île(s)	tot			rn	rs	île(s)	tot	
Mille Îles	15	35	-	50	1.500	Rives avec île aux Vaches *	13	12	-	25	0.750
Rivière des Prairies	35	25	10	70	2.100	Île Jésus à Parc Riv. des Prairies Île Jésus à Ile de Montréal via Îles Boutin, Rochon, Coco, Gagné * Barrage, île de la Visitation * Laval à Bois de Liesse et Saguenay*	25	20	-	45	1.350
Deux Montagnes	15	28	7	50	1.500	Cap Saint-Jacques à Paul-Sauvé	-	12	-	12	0.360
Lac Saint-Louis	20	23	2	45	1.350	Ponts Taschereau et Galipeault *	20	-	-	20	0.600
Laprairie	6	18	6	30	0.900	Côte Sainte-Catherine à Lachine	6	-	6	12	0.360
Saint-Laurent	15	42	18	75	2.250	Rives avec îles de Boucherville * Rives avec îles de l'Expo * Rives avec île Sainte-Thérèse	15	12	13	40	1.200
TOTAUX				320	9.6					154	4.62
										Provisions pour obstacles	5.38
											10.0

RN: Rive Nord
RS: Rive Sud

(1) Les liens inter-rives sont des liaisons à aménager via des installations relevant du réseau nautique. Les coûts sont donc prévus dans les estimés de ce réseau.

PROPOSITION D'INTERVENTION
Réseau des itinéraires riverains

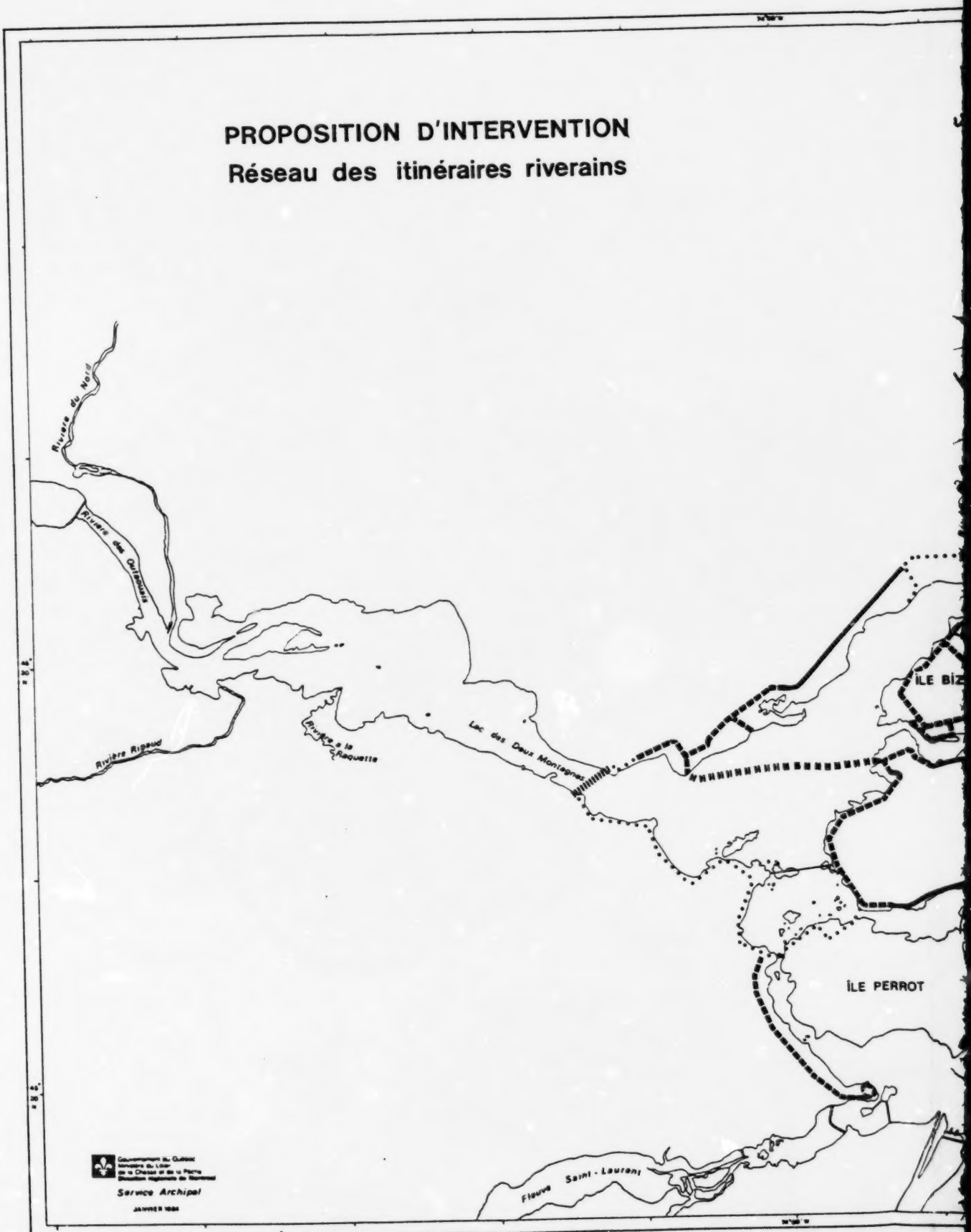

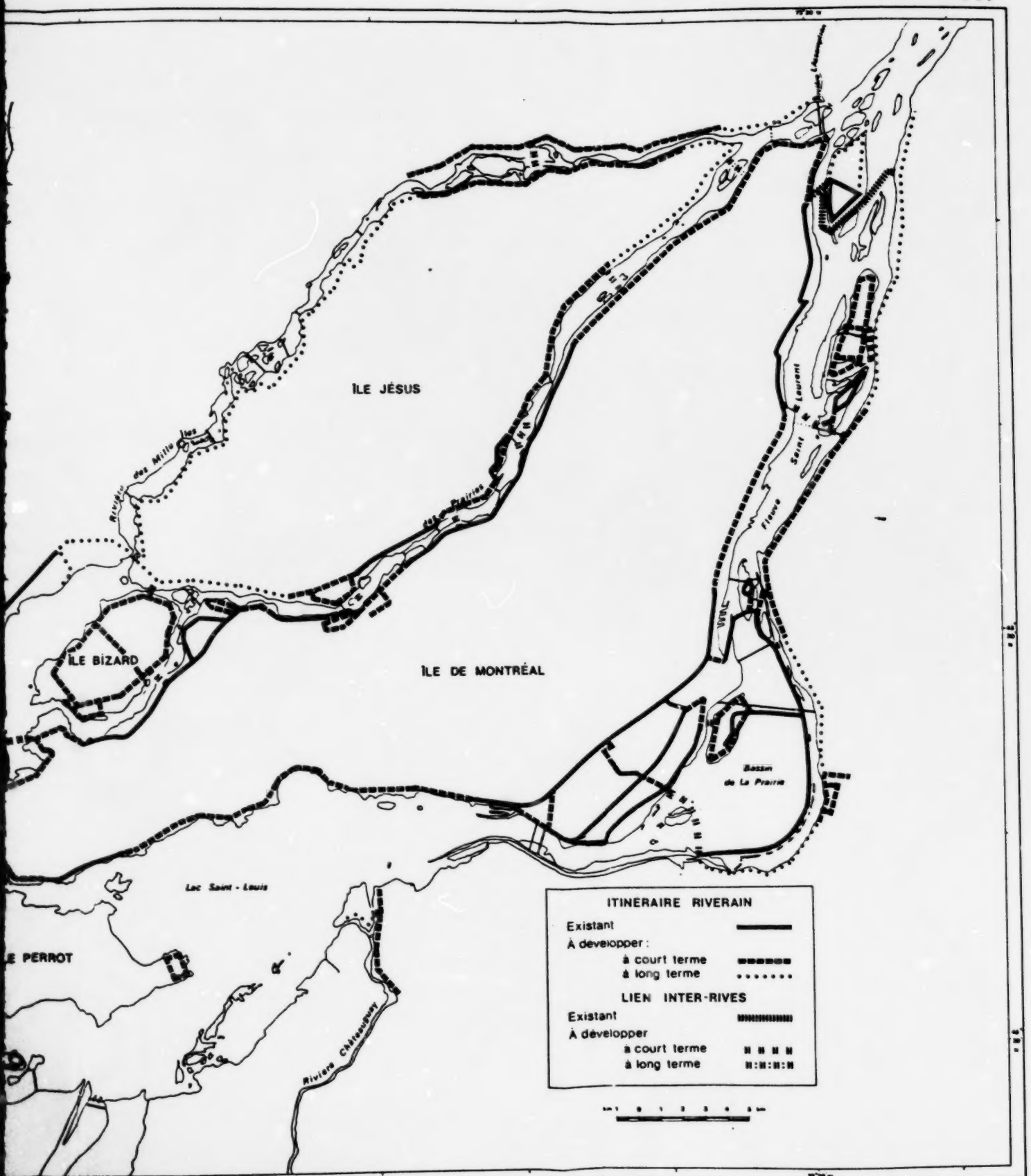
ÎLE JÉSUS
ÎLE BIZARD
ÎLE DE MONTRÉAL
Rivière des Mille Îles
Rivière des Prairies
Fleuve Saint Laurent
Bassin de La Prairie
Lac Saint - Louis
Rivière Châteauguay
ITINERAIRE RIVERAIN
Existant
À developper :
à court terme
à long terme
LIEN INTER-RIVES
Existant
À développer
à court terme
à long terme

VI

LE RÉSEAU DE COMPLEXES D'ACCUEIL

1. PROBLÉMATIQUE

Depuis une vingtaine d'années la région métropolitaine a connu une diminution du nombre de ses espaces verts et une décroissance de l'accès à ses espaces bleus.

Alors qu'au même moment, la demande du public pour des lieux naturels, loin du bruit et de la cohue de la ville augmentait, la crise du pétrole et la diminution du pouvoir d'achat des citoyens ont amené les publics et les décideurs à se tourner vers les espaces proches encore peu exploités : la périphérie immédiate de la grande ville.

Les données les plus récentes tant sur l'offre que sur la demande de lieux naturels récréatifs dans la région métropolitaine sont éloquentes : quatre-vingt-deux (82) pourcent de la population métropolitaine pratique au moins une activité de plein air et parmi ceux-ci, cinquante-six (56) pourcent choisissent la baignade.

Or, dans la région métropolitaine, il n'existe que trois plages surfréquentées en période de pointe. À ce premier constat sur la pauvreté des ressources existantes s'ajoute un deuxième sur la qualité des publics. Ils sont nombreux et leurs besoins sont multiples. Ainsi, la population du centre est de la ville, qui est déjà la moins bien pourvue en espaces verts est celle qui a le moins facilement accès aux plages.

On peut se demander pourquoi une ville comme Montréal, une région dotée de deux lacs, deux rivières, un fleuve, n'offre que trois plages et si peu de promenades au bord de l'eau.

Mais il ne suffit pas de percer des fenêtres ou d'offrir des terrains vagues même s'ils sont au bord de l'eau. Encore faut-il qu'ils soient dotés d'une infra-structure, légère ou lourde, selon les besoins des communautés et les potentiels du milieu, pour que ces lieux contribuent réellement à l'accessibilité aux richesses collectives que sont l'eau et les rives.

Aussi, la région métropolitaine doit se pourvoir de lieux qui répondent simultanément à des besoins liés à la détente, à la récréation ou à l'initiation en milieu naturel.

La multiplicité des besoins du public, la nécessité aussi de maximiser les investissements publics commandent des lieux multifonctionnels et une structure de coordination souple des ressources.

TABLEAU I - L'OFFRE ACTUELLE

Bassin / Équipement	Lac des Deux Montagnes	Lac Saint-Louis	Bassin Laprairie Rapides Lachine	Fleuve Saint-Laurent	Rivière des Mille Îles	Rivière des Prairies	Total
Pourvoiries	16	9	-	-	1	-	27
Centres de location (écoles de voile)	4	3	-	4	-	1	12
Ports de plaisance (cours de voile)	1	4	-	-	-	-	5
Parcs du Québec	1	-	1	1	-	-	3
Terrains de camping	10	2	3	3	2	1	21
Centres et bases de plein air	-	1	-	1	-	-	2
Camps de jour	1	1	-	-	-	-	2
Camps de séjour	1	1	-	-	-	-	2
Camp familial	1	-	-	-	-	-	1
Gîte du passant	1	-	-	-	1	-	2
Chalets de villégiature	3141	846	51	198	1725	114	6075

2. L'offre actuelle

a) Les **pourvoiries**, nombreuses dans le lac des Deux Montagnes et le lac Saint-Louis, offrent des services de location et de guide pour la pêche et la chasse. Une seule offre des services d'hébergement, à St-André Est.

b) Les **centres de location**, regroupent les écoles de dériveurs, de planches à voile, les services de location de bicyclettes et de pédalos.

c) Les **ports de plaisance** retenus sont ceux où on dispense des cours.

d) Les **parcs** Paul-Sauvé, celui des Îles de Boucherville, le camping de la Côte-Sainte-Catherine et celui de la Pointe-des-Cascades, tous situés en rive, attirent des clientèles de plus de 630,000 jours/personnes/activités. La plage du parc Paul-Sauvé et le bassin de baignade du camping de Côte Sainte-Catherine sont les plus achalandés et constituent l'attraction majeure de ces parcs.

e) Les vingt et un (21) **terrains de camping caravaning** totalisent plus de trois mille (3 000) places. Quelques campings sont du réseau des Parcs, la grande majorité est privée.

f) Les deux **bases de plein air**, les Forestiers et le Centre nautique et de plein air de l'île Notre-Dame, disposent respectivement de 65 places et 50 places.

g) Les **camps de jour** offrent des services quotidiens aux enfants. À Montréal on en compte 3, à Laval 1. Ces camps sont itinérants. On en relève un à Vaudreuil, le Redwood Country et un autre à Sainte-Anne-de-Bellevue, le Children's World Day.

h) Les **camps de séjour** sont l'École Nationale de Hockey à Sainte-Anne-de-Bellevue et aux Chenaux, la Villa Notre-Dame-de-Fatima pour les enfants sourds.

i) Un seul **camp familial**, le Domaine Familial à St-André Est, organisme sans but lucratif, loue des chalets.

j) **Gîte du passant** et **ferme d'hébergement**: on retrouve l'un à Rigaud et l'autre à Boisbriand, appartenant tous deux à la structure d'accueil et d'hébergement d'Agricotour. À Montréal, il existe un réseau privé selon la formule "bed and breakfast". On y compte 25 familles hôtesses. Le réseau offre un service personnalisé aux visiteurs.

k) **Villégiature et chalets.** L'étude effectuée par le ministère des Affaires municipales en 1982 dénombre 6 055 chalets sur le territoire d'Archipel. Depuis l'endiguement de certaines zones inondables, il y a eu beaucoup de transformation de chalets en résidences permanentes. Une étude terrain déterminera la proportion de chalets de villégiature et indiquera l'état de ces chalets, afin de déterminer de l'aide à apporter à ces lieux de villégiature.

3. La demande

Le réseau de complexes d'accueil regroupe les lieux où le public est informé, accueilli, animé. On a relevé dans l'étude sur la demande, les concepts qui favorisent ce type de rapport avec le public et cela amène à visualiser la demande pour ce réseau de services.

71% de la demande exprimée peut être retenue dans le réseau de complexes d'accueil.

a) Au lac des Deux Montagnes, la demande en nautisme atteint près de 30% et correspond à la vocation nautique de ce bassin.

b) Au lac Saint-Louis, la demande pour un développement nautique à Pointe-des-Cascades est appuyée par plusieurs intervenants.

c) Au bassin de La Prairie/rapides de Lachine, les intervenants de la rive sud envisagent l'utilisation du petit bassin de La Prairie pour la pratique de la voile et du nautisme. Les itinéraires riverains et les points de mise à l'eau sont très demandés. Le besoin de centres et bases de plein air est exprimé par Lachine, Sainte-Catherine et Laprairie.

d) Le parc des îles-de-Boucherville retient l'attention. Les intervenants demandent des liaisons entre les sites par bateaux de croisière et aussi le développement des équipements du parc.

e) Sur la rivière des Mille Îles, 37% de la demande porte sur les circuits de randonnée nautique. 18 sites d'intervention ont été identifiés pour le camping rustique. La mise en valeur de cette rivière permettrait une pratique intensive du canot camping.

f) Sur la rivière des Prairies, près de la moitié des demandes concernent le développement du potentiel nautique pour la navigation de plaisance motorisée.

C'est de l'addition des demandes de circuits de randonnée nautique d'itinéraires riverains, de centres ou bases de plein air et des autres concepts retenus qu'on voit émerger la nécessité d'offrir des lieux de rencontres, des services regroupés, des haltes, des postes d'accueil.

TABLEAU 2 - LA DEMANDE PAR BASSIN

Bassin / Concept	Lac des Deux Montagnes	Lac Saint-Louis	Bassin Laprairie Rapides Lachine	Fleuve Saint-Laurent	Rivière des Mille Îles	Rivière des Prairies
circuit de randonnée nautique (68)	11	5		8	31	13
itinéraire vert (33)	3	4	8	9	6	3
pêche en rive (29)	1	6	4	1	16	1
habitat naturel (22)	3	4	1	3	10	1
port de plaisance (15)	3	2	4	5	1	
centre ou base de plein air (12)	3	2	4		1	2
point d'observation (10)						
parc régional (4)		2			1	1
centre d'interprétation (3)	1	1				1
parc métropolitain (2)						2
centre de villégiature (1)					1	
mini-centre d'interprétation (1)				1		
parc historique (1)				1		
TOTAL CONCEPT (201/288) projets	25/41* projets	21/40	31/46	28/41	67/92	24/29

* signifie que 41 demandes ont été exprimées, dont 25 portaient sur les concepts mentionnés dans la marge.

Données tirées de: Projets et demandes, aménagement récréatif des rives et des plans d'eau Jean Hubert et Diane Chayer, décembre 1983.

4. Proposition d'intervention

4.1 La raison d'être du réseau

Le réseau de complexes d'accueil a pour mission de **faciliter** par l'accueil personnalisé l'accès de la population aux rives et aux plans d'eau. Il propose des centres de location multifonctionnels qui offriront à prix modique des équipements de loisir nautique et riverain, tels des chaloupes, des cannes à pêche, des bicyclettes, des jumelles, etc. L'accès à la ressource se traduit aussi par la mise sur pied de bases et de centres de plein air, d'hébergement touristique, soit des haltes quotidiennes et des campings organisés.

Le réseau de complexes d'accueil coordonne les services d'accueil, d'animateurs, de guides et d'interprètes des réseaux. Pour ce faire il propose des aménagements en harmonie avec ses partenaires.

Le réseau de complexes d'accueil a pour mandat de diffuser l'information sur les activités de plein air de l'Archipel. Cette dimension est assumée par des dépliants, des affiches, des campagnes de sensibilisation mais aussi un service informatisé sur les sites, équipements et ressources disponibles et enfin par le centre d'interprétation de l'Archipel qui serait idéalement situé dans la Maison de la Science et de la Technologie sur l'île Sainte-Hélène.

De par son caractère personnalisé (accueil et information), ce réseau est le plus équipé pour recueillir la réaction des usagers à l'offre globale. Enquêtes et cueillette de statistiques, sondages plus poussés et observations du personnel sont les principaux éléments grâce auxquels les aménagements et les caractéristiques générales de l'offre pourront être constamment réajustés dans l'ensemble des réseaux.

Ce réseau est aussi un lieu de participations privées et d'engagement des citoyens dans l'animation des parcs.

4.2 Des équipements privilégiés

Avant de spatialiser dans chaque bassin la proposition d'intervention, il reste à parler des objectifs qui ont guidé le choix de nos priorités d'aménagement.

4.2.1 Les centres de location multifonctionels

L'accessibilité aux rives et aux plans d'eau passe par la possibilité physique de les atteindre. Comment utiliser les circuits de randonnée nautique, les haltes, les postes d'amarrage si on ne

possède pas d'embarcation. L'itinéraire riverain desservira la population locale mais sera-t-il accessible à une clientèle plus éloignée et moins nantie? Il apparaît essentiel d'offrir sur place des équipements.

Selon le schéma général qui a été retenu, l'utilisateur loue l'équipement voulu, pratique son activité et peut remettre son équipement dans un autre centre de location multifonctionnel. Ce qui est intéressant dans le cas de randonnée de canot, de bicyclette.

On a choisi d'établir **trente-cinq (35) centres de location** pour faire démarrer l'utilisation des réseaux et faciliter leurs accès. On a privilégié des installations modestes, on a jumelé des services, en ajoutant un centre de location multifonctionnel à une station nautique ou à une base de plein air.

Quelquefois le centre sera situé dans des locaux adjacents à une bâtisse existante, ou dans un bâtiment spécifique et le plus souvent dans une roulotte. Ainsi ce choix modeste permettra aux concessionnaires d'offrir les équipements à un prix modique. Préférablement, les centres de location multifonctionnels devront être confiés à des concessionnaires.

Ainsi on pourra encourager la participation de l'entreprise privée locale.

Les équipements disponibles dans les centres de location multifonctionnels pourront varier selon les activités et les potentiels. Le locateur pourra offrir des services de guides, d'interprètes, de cours de voile, etc.. Il sera intéressant de particulariser l'offre de certains centres de location. Qu'on pense plus spécialement aux jumelages possibles avec les centres d'interprétation, ou encore avec les pourvoyeurs du lac des Deux Montagnes.

Selon les saisons, selon les activités disponibles, les centres de location multifonctionnels modifieront leurs équipements. L'hiver les communes de glace seront desservies par le centre de location multifonctionnel; des services seront offerts aux skieurs, patineurs, randonneurs et campeurs.

4.2.2 Les centres et bases de plein air

On propose **11 centres et bases de plein air,** dont 6 centres à accès quotidien et 5 bases avec hébergement. Ces centres et bases de plein air sont installés dans des sites à potentiel élevé. Ainsi on leur donnera des vocations spécifiques, comme celle de Carillon ou de Pointe-des-Cascades. Les centres et bases proposent des programmes de plein air avec moniteurs et guides.

Une récente étude de l'UQUAM[1] révélait la satisfaction des usagers des centres et bases de plein air et la reliait à l'accessibilité aux équipements de plein air, à la présence de moniteurs, à l'animation, à la quantité et la qualité des services offerts. La demande pour de tels centres se chiffrait à 3, lors de l'inventaire. La proposition en compte davantage, c'est un investissement, un choix mûri. Si on veut que la population découvre et utilise les potentiels de la région métropolitaine il faut lui faire des offres alléchantes. Ces centres et bases de plein air refléteront la région, la localité. Ainsi nous pourrons goûter la saveur de chacun des coins de l'Archipel.

4.2.3 Haltes et gîtes d'étape

L'hébergement se traduit de deux façons: des haltes rustiques, inaccessibles en voiture, nichées dans des îles, dans de petits sites riverains, pour les canoteurs, randonneurs, cyclistes, les amateurs de voile. Les haltes offrent cinq à dix places, pour un arrêt d'une nuit. Sur certains sites, on trouvera des campings semi-organisés et organisés. Il est à prévoir que l'entreprise privée sera intéressée à investir dans de tels développements. Il faudra prévoir des règles de jeu, telle un pourcentage de location quotidienne, rotative, afin de ne pas bloquer toute la place pour la saison.

Les gîtes d'étape que nous avons prévus sont en zone centrale. Ce sont des refuges urbains, dotés de sanitaires, de cuisine et de dortoirs ou chambres. Il sera possible d'étendre ce concept à des installations plus rustiques dans d'autres sites.

---

(1) Jean Stafford, Profil socio-écomonique des usagers des bases et des centres de plein air du Québec, Département d'Études Urbaines, UQAM, Novembre 1983.

TABLEAU 3 - ÉQUIPEMENTS PROPOSÉS PAR BASSIN

Bassins / Équipements proposés:	Lac des Deux Montagnes	Lac Saint-Louis	Bassin Laprairie Rapides Lachine	Fleuve Saint-Laurent	Rivière des Mille Îles	Rivière des Prairies
centre de location multifonctionnel	7	10	2	4	5	7
halte	5	1	-	2	9	5
camping	3	2	1	-	1	-
centres et bases de plein air	4	2	1	2	2	-
gîtes d'étape	-	-	1	2	-	-
érablière	-	-	-	-	1	-

4.3 Le plan d'ensemble par bassin

4.3.1 Lac des Deux Montagnes

Dans la partie aval du lac se retrouvent **trois pôles.** Au **parc Paul-Sauvé,** le plan propose l'installation d'une base de plein air à vocation nautique, la consolidation du camping et du centre de location multifonctionnel. Depuis un an le centre de location multifonctionnel existe, discrètement, sans publicité. Il offre des équipements nautiques tels que chaloupes, planches à voile, pédalos et dispense des cours de planche à voile. Les statistiques de fréquentation sont intéressantes. On pourrait ajouter des équipements tels que bicyclettes, jumelles et intensifier l'intégration des services d'interprètes et de guides; et surtout publiciser ce service nouveau. Cette expérience pilote permettra d'assurer plus de données sur l'organisation et la mise sur pied des centres de location multifonctionnels et leur diffusion.

Une base de plein air offrirait des stages d'initiation et de perfectionnement à la voile et les autres volets d'une programmation nautique, en accord avec la vocation de ce bassin. Les équipements du parc Paul Sauvé revêtent une grande importance; la fréquentation quotidienne est intéressante et si on ajoute des services d'animation et d'hébergement, il augmentera sa clientèle. C'est le pôle le plus éloigné de l'Archipel (à part Carillon),il exige près d'une heure de route en voiture et encore plus par les transports en commun. C'est un site magnifique, une région riche à découvrir; il y aura sûrement des intervenants locaux intéressés à faire valoir ses richesses, ses particularités.

Au **Cap Saint-Jacques:** dans ce parc de la Communauté Urbaine de Montréal, il serait utile d'aménager un centre de location multifonctionnel et une halte rustique de 20 places, pour la voile camping et les randonneurs. De par sa situation privilégiée, ce parc ouvert à la fois sur le lac et sur la rivière des Prairies, rejoint la clientèle montréalaise et peut servir de relais pour le parc Paul-Sauvé.

À l'île Perrot (sites nos. 132-133). Dans une deuxième phase d'aménagement un camping organisé, un centre de location multifonctionnel et un centre de plein air devraient y être implantés.

Les deux relais et le satellite. La pointe et l'île aux Tourtes accueilleraient un centre de location multifonctionnel, un camping et, sur le site 168-169, un centre de location serait situé tout près de la gare. Quant à la Pointe aux Carrières on y installerait une halte-camping.

Dans la partie amont du lac un **pôle** serait aménagé à **l'île de Carillon.** Toute cette zone est reconnue d'intérêt faunique. On envisage pour le futur d'y ouvrir une base de plein air avec

séjour, centrée sur l'interprétation. On y retrouverait aussi une halte camping et un centre de location multifonctionnel. La vocation faunique de ce territoire est conservée, une base de plein air assurera un milieu riche d'enseignement et d'observation pour les stagiaires et les utilisateurs.

Les **deux relais** et le **satellite.** Tout près de la Pointe à la Raquette (site no. 153) on trouvera un centre de location multifonctionnel pour les nombreux amateurs de chasse et pêche. Il faudrait intéresser les pourvoyeurs à développer leurs services d'hébergement et à devenir concessionnaires de centres de location multifonctionnels. C'est dans ce secteur qu'on les retrouve en plus grand nombre. À la Pointe Parsons à Hudson, un camping et un centre de plein air pourraient prendre place, tandis qu'à Saint-Placide, une halte-camping serait aménagée.

4.3.2 Au lac Saint-Louis

Trois pôles sont à développer. À **Pointe des Cascades,** une base de plein air, un centre de location multifonctionnel et un camping sont proposés. Il y aura lieu de considérer les installations déjà sur place et de les consolider. Une base de plein air à vocation nautique allierait tous les potentiels du site. Il y a déjà un camping du réseau des parcs québécois et une base de plein air, les Forestiers aux Cèdres. D'une volonté d'harmoniser ces équipements pourra naître une offre de loisir différente; le voisinage du site se prête à un développement de villégiature et pourra aussi inclure un village vacances-famille.

La **Pointe du Moulin,** à l'île Perrot, offre un milieu favorable pour un centre de plein air, un centre de location multifonctionnel et un camping.

À **Lachine** (site no. 230) on prévoit un centre de location multifonctionnel plus important pour desservir une forte population.

Le développement des relais mise sur trois points, ce sont:

- Sur la rive sud en face des îles de la Paix (site no. 196), l'établissement d'un centre de location multifonctionnel.

- L'île Saint-Bernard avec un centre de location multifonctionnel et une halte-camping qui respecte la vie faunique intense.

- La Baie de Valois, à Pointe-Claire, avec un centre de location multifonctionnel, facilement accessible par le train de la CTCUM.

Deux **satellites** complètent le réseau pour le lac Saint-Louis, ce sont:

- un centre de location multifonctionnel situé en aval du chenal de Dorion (sites nos. 170-172).

- un centre de location multifonctionnel à Sainte-Anne-de-Bellevue, en aval du chenal.

4.3.3 Bassin de La Prairie et rapides de Lachine

Un pôle est prévu au camping de la **Côte Sainte-Catherine** où il y a lieu d'ajouter un centre de plein air quotidien et de consolider le camping. L'animation de plein air pourrait être faite sur trois ou même quatre saisons et pourrait être l'oeuvre d'organismes privés. Le centre de location peut être situé sur le site 243 de la digue de la Voie maritime et offrir des équipements de navigation motorisée. La popularité du camping de la Côte Sainte-Catherine n'est plus à faire. Installer un centre de plein air favoriserait une utilisation plus large des possibilités de ce site, face aux rapides de Lachine.

Les **deux relais** prévus seraient situés l'un à l'île des Soeurs avec un gîte d'étape, l'autre à Verdun, avec un centre de location multifonctionnel.

4.3.4 Fleuve Saint-Laurent

La proposition offre **deux pôles.** Le premier serait situé à **l'île Notre-Dame,** où l'on consoliderait la base de plein air, qui offrirerait un gîte d'étape et un centre de location multifonctionnel.

Le second, implanté **au Parc des îles de Boucherville** offrirait un gîte d'étape, un centre de location multifonctionnel et une halte-camping pour les nautoniers, les randonneurs à bicyclette et les amateurs de voile camping.

Trois relais sont prévus:

- **À Longueuil,** d'abord tout près des marinas, on trouverait un centre de location multifonctionnel pour les gens de la Rive-Sud.

- **À l'île Sainte-Thérèse,** on propose une base de plein air qui qui utilise les ressources et les activités agricoles de l'île, ainsi qu'une halte-camping.

- Sur la rive de **Pointe-aux-Trembles,** un centre de location multifonctionnel desservirait la clientèle de la rive nord, du bout de l'île et des îles de l'est.

4.3.5 Rivière des Prairies

On y retrouve **deux pôles.** Pour desservir le **Bois de Saraguay** et surtout le **Bois de Liesse,** tous deux parcs de la Communauté Urbaine de Montréal, une halte-camping pourrait être aménagée (au Bois de Liesse) et un centre de location multifonctionnel, dans le secteur. **À l'île de la Visitation,** on propose un centre de location multifonctionnel.

Deux relais sont proposés:

l'un au Parc Rivière des Prairies, avec un centre de location multifonctionnel et une halte-camping, le second à Chomedey à l'est de l'autoroute 13 avec un centre de location multifonctionnel.

Enfin, **quatre satellites** sont prévus. Le premier, sur le site 109.2, en aval des rapides du Cheval Blanc, tout près de la gare, recevrait un centre de location multifonctionnel. Le second, sur les sites 67 et 68, accueillerait une halte-camping et un centre de location multifonctionnel. Un troisième, le site 71 serait aménagé en halte-camping. Enfin le quatrième, le site 70, offrirait un centre de location multifonctionnel.

4.3.6 Rivière des Mille Îles

La proposition comprend deux pôles. L'un **à l'Île aux Vaches,** où l'on propose un centre de plein air, un centre de location multifonctionnel et l'extension de l'érablière qui serait aménagée et utilisée. L'autre serait situé **à la ferme Sainte-Thérèse** (sites nos. 36-40), où l'on prévoit un centre de plein air et un centre de location multifonctionnel. C'est un milieu riche pour des activités d'observation.

On trouverait également **quatre relais,** soient trois centres de location multifonctionnels, aux sites 51, 24 et 19 et un camping. Le centre de location multifonctionnel situé au site 51 permettra la location d'embarcations pour la descente de la rivière. Au site 19, le centre de location multifonctionnel pourra recueillir les embarcations.

On prévoit aussi un camping semi-organisé et organisé de 60 places **à l'île St-Joseph.**

Les **neuf satellites** sont en fait neuf haltes-campings qui favorisent les amateurs de canot camping et les randonneurs. Cette offre réalise un projet fort demandé, qui origine de la **Fédération québécoise de canot-camping.**

4.4 Estimés des coûts

Selon la méthode d'évaluation des concepts d'intervention, des coûts moyens ont été calculés pour chacun des concepts. Certains aménagements seront plus coûteux de par leur importance ou leur situation géographique. Il s'agit d'un prix global.

Les trente cinq (35) centres de location multifonctionnels pourront être aménagés pour la somme de 955 000 dollars, ce qui inclut des stationnements et de l'aménagement paysager.

Les haltes camping totalisent 495 000 dollars pour deux cent vingt cinq (225) places rustiques. Les campings semi organisés et organisés requièrent 2 590 000 $ pour six cent dix (610) places. Cela comprend de nouveaux terrains de camping et la consolidation d'anciens. Les trois gîtes d'étape totalisent 600 000 $ dollars.

Le coût de développement total des onze (11) centres et bases de plein air s'élève à 12 millions, et l'érablière de l'île aux Vaches coûtera 65 000 $. Le coût global des aménagements du réseau s'élèvera à 16 705 000 $. Dans une première étape on évalue le coût des aménagements à 9 665 000 $.

La seconde étape exigera une mise de fonds de 7 105 000 $. On y trouve notamment les développements sur l'île de Carillon (lac des Deux Montagnes) et sur l'île Perrot (lac Saint-Louis).

Les dépenses reliées au Centre d'Interprétation de l'Archipel n'ont pas été incluses dans ces estimés.

5. Priorités d'intervention

5.1 Lac des Deux Montagnes

La **proposition globale** pour ce bassin comprend: 2 centres de plein air, 2 bases de plein air, 4 haltes camping (50 places), 3 campings organisés et semi organisés (230 places), 7 centres de location multifonctionnels.

Le coût de la proposition globale est de 7 430 000 $; les **priorités** s'élèvent à 3 300 000 $ et comprennent les éléments suivants:

- Parc Paul-Sauvé: (147) — base de plein air nautique, centre de location multifonctionnel
- Cap St-Jacques: (124) — centre de location multifonctionnel, halte-camping
- Île aux Tourtes: — centre de location multifonctionnel

- Pointe Parsons: centre de plein air
  (151.1)

- Près de la Pointe à la Raquette:
  (153) centre de location multifonctionnel

5.2 Lac Saint-Louis

La **proposition globale** pour le lac Saint-Louis comprend: 1 centre de plein air, 1 base de plein air, 1 halte, 1 camping, 8 centres de location multifonctionnels

Le coût de la proposition globale est de 2 325 000 $; les **priorités** s'élèvent à 1 180 000 et comprennent:

- Pointe-des-Cascades: base de plein air
  centre de location multiifonctionnel
  camping organisé

- En face des îles de la Paix:
  (196) centre de location fonctionnel

- Île Saint-Bernard: centre de location multifonctionnel
  halte-camping

- Ste-Anne-de-Bellevue: centre de location multifonctionnel

- Baie de Valois: centre de location multifonctionnel

- Lachine: centre de location multifonctionnel
  (230)

5.3 Bassin de La Prairie et rapides de Lachine

La **proposition globale** comprend: 1 centre de plein air, 1 camping, 2 centres de location multifonctionnels, 1 gite d'étape. Le coût de la proposition globale est de 1 480 000 $. Quant aux **priorités**, elles totalisent 1 280 000 et comprennent:

- camping de Côte Sainte-Catherine:
  (240) centre de plein air
  centre de location multifonctionnel
  consolidation du camping

- Verdun: centre de location multifonctionnel
  (244)

5.4 Fleuve Saint-Laurent

La **proposition globale** comprend 2 centres de plein air, 2 haltes camping (60 places), 4 centres de location multifonctionnels, 2 gîtes d'étape,

Le coût de la proposition globale est de 3 100 00 $. Les **priorités** s'élèvent à 2 700 000 $ et comprennent:

- Îles Notre-Dame: agrandir et développer la base de plein air
  (252) centre de location multifonctionnel

- Longueuil (marinas):
  (253) centre de location multifonctionnel

- Parc des îles-de-Boucherville:
  (256-257) halte-camping

- Île Sainte-Thérèse: base de plein air
  (266) halte-camping

- Pointe-aux-Trembles:
  (267.4) centre de location multifonctionnel

5.5 Rivière des Mille Îles

La **proposition globale** pour la Mille Îles comprend 2 centres de plein air, 1 érablière, 9 haltes, 5 centres de location multi-fonctionnels, 1 camping semi-organisé et organisé.

Le coût de la proposition globale est de 2 055 000 $. Celui des **priorités** est de 1 000 000 $ et comprend:

- Ferme Sainte-Thérèse: centre de plein air
  (36-40)
  (19) centre de location multifonctionnel
  (12) halte camping
  (18) halte camping
  (20) halte camping
  (20.1) halte camping
  (26-26.1) halte camping
  (32) halte camping
  (39) halte camping
  (43.1) halte camping
  (44.2) halte camping
  (51) centre de location multifonctionnel

5.6 Rivière des Prairies

La **proposition globale** comprend 5 haltes camping (55 places), 7 centres de location multifonctionnels.

Le coût de la proposition globale est de 380 000 $. Celui des **priorités** est de 205 000 $ et comprend:

- Bois de Liesse: (101) — centre de location multifonctionnel, halte camping
- Île de la Visitation: (79) — centre de location multifonctionnel
- Îles Rochon-Coco-Gagné: (67-68) — centre de location multifonctionnel, halte camping

En résumé, les coûts de la proposition globale, pour l'ensemble des bassins s'élèvent à 16 770 000 $. Par ailleurs, les priorités atteignent 9 665 000 $.

6. Les éléments d'un programme d'intervention

Un programme d'intervention visant à développer le réseau de complexes d'accueil devrait:

6.1 **Favoriser l'implantation de** centres de location multifonctionnels de manière tout à fait prioritaire **dans les parcs du réseau québécois.** Par exemple, au parc Paul-Sauvé, un tel centre existe depuis un an. Il y aurait lieu de se servir de cette expérience pour faire d'autres implantations.

6.2 **Informer** la population métropolitaine des offres de loisir, des projets en marche. Par exemple, publiciser l'existence de centres de location multifonctionnels dans certains parcs du réseau québécois.

6.3 Encourager les initiatives des **organismes privés.** Exemple: les programmes de création d'emploi dans des projets novateurs pourraient s'appliquer ici, favoriser l'emploi d'étudiants.

6.4 Faciliter la participation de la population par une politique de **tarification.**

6.5 Intéresser l'entreprise privée à développer des structures **d'hébergement et de restauration** tels que des campings, auberges, guinguettes.

6.6 Soutenir les **pourvoyeurs** pour qu'ils offrent de l'hébergement et qu'ils diversifient leurs services, comme par exemple qu'ils élargissent la gamme des équipements de location, dans le sens des centres de location multifonctionnels.

6.7 Favoriser le développement d'un réseau d'hébergement **"chambre et déjeuner"** sur le territoire de l'Archipel. Cette infrastructure d'accueil est légère, peu coûteuse et offre des avantages de personnalisation des services. Une telle organisation existe en milieu rural: les fermes d'hébergement et les gîtes du passant du réseau Agricotours.

6.8 Effectuer une étude terrain sur les sites actuels de villégiature, afin de dénombrer les chalets d'été qui subsistent réellement et de voir dans la réalité estivale, l'utilisation de ces zones et quelle forme pourrait prendre une aide à la revitalisation de ces **zones de villégiature.**

7. Conclusion

Le réseau de complexes d'accueil est celui qui vient donner à l'ensemble de la proposition toute sa dimension. Surtout parce qu'il repose sur un contact personnel entre l'usager et le créateur de l'offre. Certes, la majorité des usagers auront toujours peu ou pas de contacts avec les responsables. Mais le climat créé dans un parc ou sur tout autre espace par un des points de service du réseau rejoint finalement tous les usagers. Trop souvent on a constaté que certains parcs sont des déserts sans attrait ni signification. Deux éléments permettent de remédier à cette situation: des aménagements qui correspondent au goût du public et une structure minimale d'accueil ou de service. Le réseau de complexes d'accueil apporte ces deux éléments car la présence humaine qu'il installe "au coeur de l'action" est à la fois une forme d'aide à l'usager (location, interprétation, animation) et une oreille attentive aux comportements, goûts et attentes de ce dernier. L'objectif du réseau n'est pas d'installer des "animateurs" sur chaque espace, c'est plutôt d'offrir le support minimal à une expérience riche, diversifiée et satisfaisante. Ce rôle peut être rempli parfois sans frais par l'entreprise privée, par des bénévoles et par des concessionnaires, tout autant que par des employés du secteur public, là où la situation l'exige.

PROPOSITION D'INTERVENTION
Réseau de complexes d'accueil

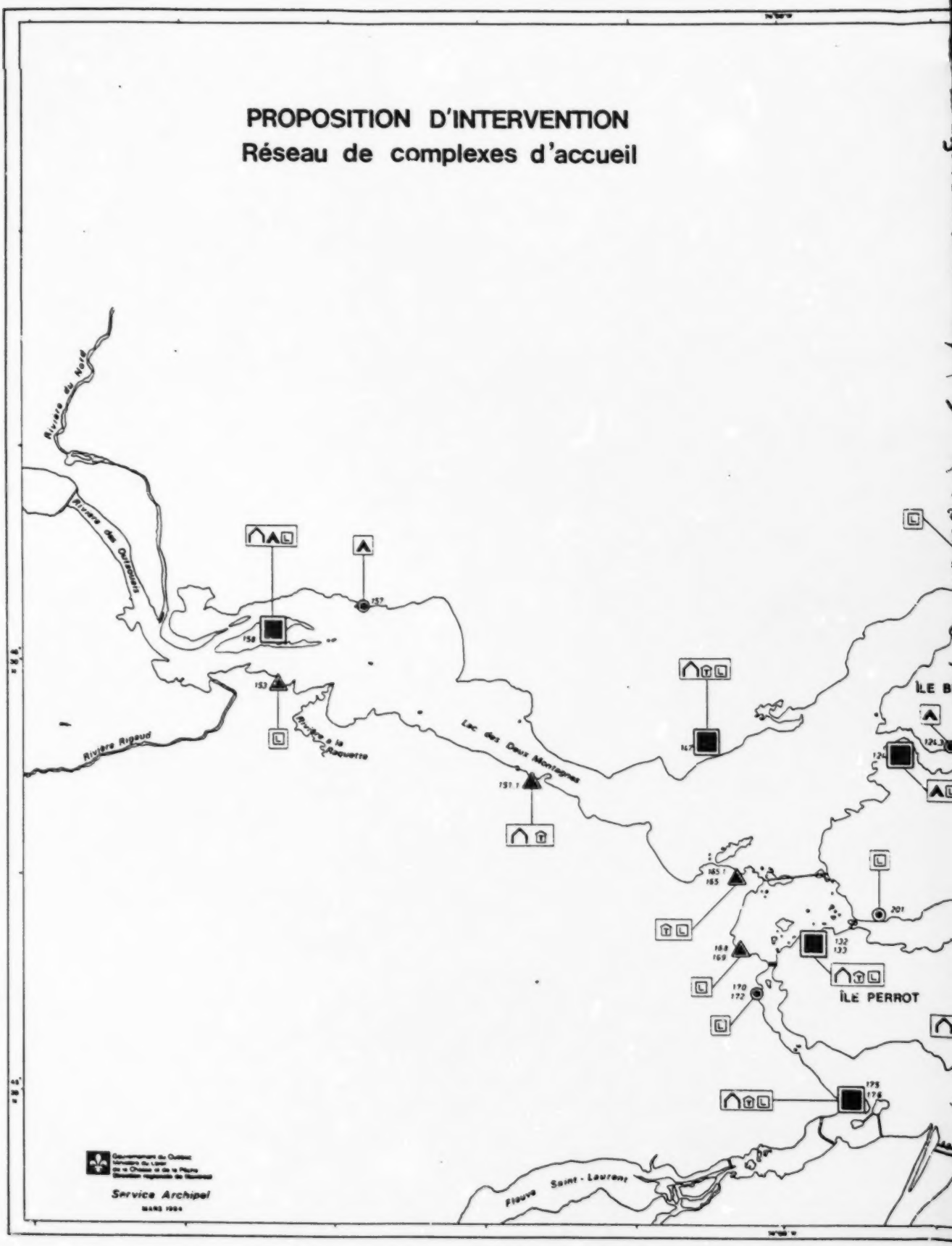

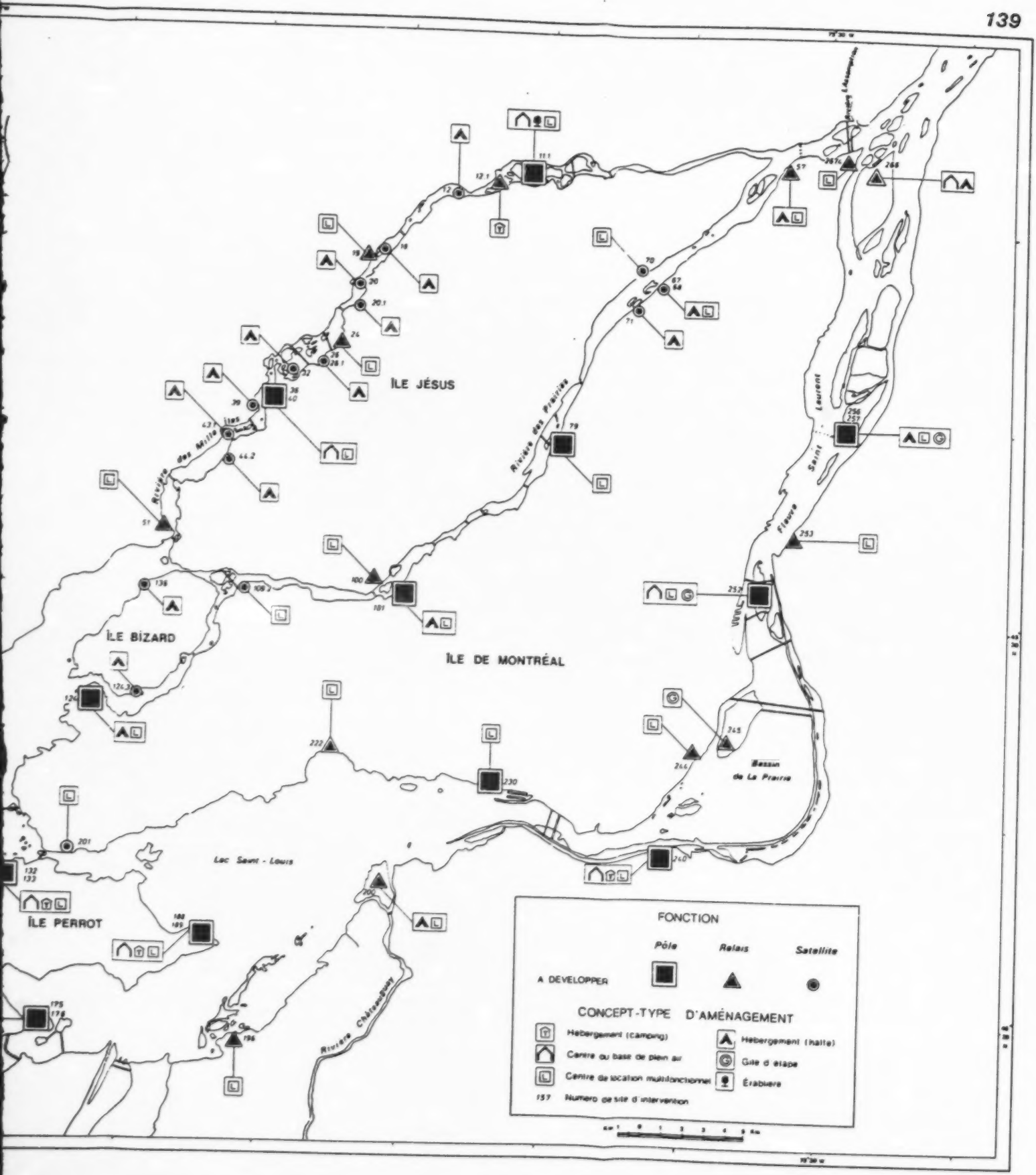
ÎLE JÉSUS
ÎLE DE MONTRÉAL
ÎLE BIZARD
ÎLE PERROT
Rivière des Prairies
Rivière des Mille Îles
Fleuve Saint Laurent
Lac Saint - Louis
Bassin de La Prairie
Rivière Châteauguay
FONCTION
Pôle
Relais
Satellite
A DEVELOPPER
CONCEPT-TYPE D'AMÉNAGEMENT
Hébergement (camping)
Hébergement (halte)
Centre ou base de plein air
Gîte d'étape
Centre de location multifonctionnel
Étables
157 Numéro de site d'intervention